

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA GESTION DE L'EAU AU MEXIQUE: LES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES,
L'ÉTAT ET LE SECTEUR PRIVÉ

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
LUZMA FABIOLA NAVA JIMÉNEZ

DÉCEMBRE 2007

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

En préambule à ce mémoire, je souhaite adresser ici tous mes remerciements aux personnes qui m'ont apporté leur aide et qui ont ainsi contribué à l'élaboration de ce mémoire. Qu'ils trouvent dans ce mémoire l'expression de mes remerciements les plus sincères.

Tout d'abord, je remercie vivement monsieur Jean-François Léonard, professeur associé au département de science politique, d'avoir accepté d'être mon directeur de mémoire, pour son aide et le temps qu'il a bien voulu me consacrer; sans lui, ce mémoire n'aurait jamais vu le jour.

J'adresse mes plus sincères remerciements à Rébecca Beauvais, Richard Riopel et leur fille Charlotte pour leur confiance et leur encouragement depuis que j'ai eu la chance de faire leur connaissance. Un grand merci à Felipe de Alba, Marie-Josée Boucher, Gerald Cadet, Minea Valle, Jorge Rave, Abraham de la Rosa, Juan Carlos Machuca, Sophie le Blanc et à toutes et à tous mes proches qui m'ont toujours soutenue et encouragée au cours de la réalisation de ce mémoire. Un spécial merci à Reda Lamziouaq.

À ma mère et à mon père

Auxquels je dois ce que je suis.
Que dieu vous protège chers parents.

À ma sœur Celeste

À qui je souhaite plein de bonheur et le meilleur du succès dans ses projets.
Merci pour ton encouragement, merci pour être toujours là.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	vi
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....	viii
RÉSUMÉ.....	x
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
APERÇU DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'EAU ET DE SA GESTION.....	9
1.1 La Révolution industrielle : la montée de la valeur stratégique des ressources en eau.....	9
1.1.1 Population et ressources en eau : une relation critique.....	11
1.2 Les conflits géopolitiques et la problématique des ressources en eau.....	16
1.2.1 Les disputes locales	19
1.3 Le stress hydrique : la gestion problématique des ressources en eau.....	20
1.4 Le cas du Mexique : une triple approche.....	22
1.4.1 Industrialisation et population	23
1.4.2 Les disputes géopolitiques	24
1.4.3 Stress hydrique	27
1.5 Conclusion	30
CHAPITRE II	
L'ÉTAT, LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LE SECTEUR PRIVÉ FACE À LA GESTION DE L'EAU	32
2.1 La transformation de l'État face à la gestion des domaines stratégiques.....	32
2.2 Le secteur privé et la gestion de domaines stratégiques	35
2.2.1 La participation du secteur privé dans la gestion des services publics.....	37
2.3 Les organisations internationales	46
2.4 L'État, les organisations internationales et le secteur privé.....	51
2.5 Conclusion	55

CHAPITRE III	
IMPACT DES RELATIONS ENTRE L'ÉTAT, LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LE SECTEUR PRIVÉ DANS LA GESTION DE L'EAU AU MEXIQUE.....	58
3.1. La transformation de l'État mexicain.....	58
3.1.1 Les années 80 : un point de départ	61
3.2. La gestion de l'eau et le cadre institutionnel	63
3.2.1 La responsabilité des municipalités	64
3.2.2 La création de la CNA et la mise en place de la LAN.....	64
3.3 La CNA, les organisations internationales et le secteur privé	70
3.3.1 Le rôle de la CNA	70
3.3.2 Les organisations internationales	71
3.3.3 Les agences internationales	75
3.3.4 Le financement international dans la gestion de l'eau au Mexique	76
3.3.5 Le rôle du secteur privé	82
3.4 L'impact des relations entre l'État, les organisations internationales et le secteur privé.....	86
3.4.1 L'impact dans le domaine de l'eau entre 1990 et 2000	87
3.5 Les défis du secteur en 2006	95
3.5.1 La récente problématique de la gestion de l'eau.....	97
3.6 Conclusions.....	102
CONCLUSION	105
RÉFÉRENCES.....	114

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
1.1 Population et consommation d'eau.....	12
1.2 Ressources en eau versus population.....	14
3.1 Schématisation du financement international.....	77
3.2 La destination ponctuelle du financement international.....	82
3.3 Couverture d'eau potable en 1990.....	87
3.4 Couverture du système d'égouts en 1990.....	88
3.5 Couverture d'eau potable en 2000.....	89
3.6 Couverture du système d'égouts en 2000.....	90
3.7 Couverture d'eau potable et système d'égouts en 2005.....	92
3.8 L'état des ressources hydriques: disponibilité et activité économique.....	99
3.9 Stress hydrique.....	100

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
1.1 Population, eau et consommation.....	15
3.1 Le financement de la Banque mondiale.....	78
3.2 Quelques défis du secteur hydraulique.....	91
3.3 Couverture d'eau potable et du système d'égouts.....	94

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
BANOBRAS	Banque nationale des travaux et services publics
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale de reconstruction et développement
BIT	Bureau international du travail
BM	Banque mondiale
CAN	Comisión Nacional del Agua
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CFI	Corporation internationale financière
CILA	Commission internationale des limites et des eaux
CPEUM	Constitution politique des États-Unis mexicains
D.F.	District Fédéral
FMI	Fonds monétaire international
GATT	General Agreement on Trade and Tarifs
IDE	Investissements directs étrangers
INEGI	Institut national des statistiques, géographie et informatique
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
KfW	KfW Bankengruppe
LAN	Ley de Aguas Nacionales
NadBANK	Banque nord-américaine de développement
NAFIN	Nacional Financiera
FAO	Organisation des Nations Unies, et concernant l'agriculture et l'alimentation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONU	Organisation des Nations-Unies
PIB	Produit intérieur brut
PND	Programa Nacional de desarrollo
PNH	Programa Nacional Hidráulico
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement

PPP	Partenariat public privé
SEMARNAP	Secretaria de medio ambiente y recursos naturales
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture
USAID	Agence pour le développement international des États-Unis
USEPA	Agence de protection environnementale des États-Unis

RÉSUMÉ

La place que prend la gestion politique de l'eau dans notre recherche est centrale¹. À travers la gestion de cette ressource, nous examinerons comment elle reflète la modernisation de l'État mexicain et son choix d'adopter, et de mettre en place, les discours des organisations internationales ainsi que d'impliquer le secteur privé dans cette gestion. C'est la raison pour laquelle nous nous intéressons, d'une part, à la modernisation de l'État, et d'autre part, aux accords qui en résultent, entre l'État, les organisations internationales et le secteur privé, quant à la gestion de cette ressource. Tout cela dans le but de dégager l'impact de la gestion de l'eau au Mexique.

Dans ce sens, le Mexique a été appelé à mettre en place des structures institutionnelles sur lesquelles reposeraient les mécanismes de gestion de la ressource eau dans le but de s'ajuster aux dynamiques de libéralisation. Nous avons donc constaté que c'est à partir de 1980 que les autorités mexicaines ont témoigné des intentions de moderniser l'État et de l'insérer dans la dynamique de mondialisation des économies. Or, pendant cette période, la modernisation du Mexique s'est traduite d'une part, par un virage dans la façon de gérer les domaines d'intérêt public — comme celui de l'eau —, et, d'autre part, par l'implication du secteur privé en même temps que par une relation plus étroite avec les organisations internationales. Ce qui progressivement réduit la forte présence de l'État tout en amplifiant le rôle du secteur privé qui semble être, pour les organisations internationales, un partenaire clé pour accélérer la modernisation de l'État. Nous examinerons cette dynamique particulière dans le contexte de la mise en place de nouvelles modalités de gestion de l'eau et du développement du secteur hydrique au Mexique.

Mots clés : BM, eau, État, FMI, gestion, Mexique, modernisation, partenaire, privé, ressource.

¹. Dans ce mémoire, nous considérons les eaux urbaines comme les eaux nationales qui sont destinées à l'approvisionnement du service publique d'eau potable et assainissement.

INTRODUCTION

De nos jours, nous remarquons une évolution dans la façon de gérer les domaines d'intérêt public. Dans le cadre de ce mémoire, nous constatons que l'État mexicain a décidé de réformer la façon traditionnelle dont elle gérait l'eau, considérée comme une ressource prioritaire pour le développement économique et le progrès de la société mexicaine. L'État mexicain, soucieux de son degré de développement et de sa présence dans les dynamiques de la libéralisation de l'économie, décide de mettre en place des nouveaux mécanismes pour la gestion politique de cette ressource. Ce faisant, nous considérons que l'État mexicain a voulu à la fois une efficacité accrue de la gestion de la ressource eau par rapport aux besoins de la société et une présence plus forte à l'échelle internationale.

Objet d'étude

Tout d'abord, nous considérons qu'un domaine devient stratégique quand il implique une forte responsabilité de l'État et quand il représente un enjeu majeur pour le développement de la société. Ce domaine constitue alors un pilier pour les administrations publiques dont le succès de la gestion dépend davantage de la mise en place des mécanismes ou des politiques communes au pouvoir fédéral et aux pouvoirs fédérés. C'est le cas des services publics en général, dont traditionnellement l'État fédéral garantit la fourniture.

Cependant, c'est l'État mexicain qui décide de transformer le mode de gestion des secteurs stratégiques via sa modernisation et pour le bénéfice de la société et des secteurs productifs. Dans notre cas d'étude, il s'agit du secteur de l'eau, à propos duquel nous constatons que le Mexique décide de renouveler ses mécanismes politiques traditionnels de gestion sans ignorer le caractère non négligeable du domaine et le rôle majeur de l'État.

Ensuite, la gestion de l'eau est un domaine stratégique pour les organisations internationales. En ce sens, des organisations internationales considèrent la gestion de cette ressource comme un enjeu pour lequel les États peuvent –ou doivent- se moderniser par la mise en place des nouveaux mécanismes de gestion. Ce qui leur permettra de mieux intégrer les dynamiques de la libéralisation des économies et d'en tirer profit. En fait, selon leurs discours, les organisations internationales portent un intérêt précis à la gestion de la ressource hydrique. Cette dernière représente, pour elles, un facteur clé dans l'accomplissement de leurs objectifs, tels la croissance et le développement, la réduction des inégalités, la lutte contre la pauvreté, l'élargissement du commerce international, les finances et les droits de l'homme (FMI, 2001 ; OCDE, 2003a ; ONU, 2002).

Néanmoins, ces organisations suggèrent fortement de transformer les rôles traditionnels de l'État face à la gestion de cette ressource. Au Mexique, elles prônent le caractère indispensable de la mise en place des politiques et des programmes de gestion de l'eau qui puissent contribuer à la réussite, d'une part, des défis que ce secteur représente dans les projets du développement du Mexique et, d'autre part, à l'accomplissement de leurs objectifs institutionnels (BID, 2005 ; BM, 2006 ; FMI, 2004 ; OCDE, 2004b ; ONU, 2002). Cela dit, suivre les discours de ces organisations ferait de l'actuelle problématique de la gestion des ressources en eau au Mexique, une gestion beaucoup plus intégrale et responsable qui permet de répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux.

En outre, un domaine comme la gestion de l'eau est stratégique puisqu'il permet principalement la réalisation d'objectifs davantage économiques. Ainsi le secteur privé trouve dans la gestion de la ressource une opportunité de spécialisation et de diversification dans la production des biens et dans la prestation de services à offrir sur le marché à un prix déterminé. Dans le cas de la gestion de l'eau au Mexique, le secteur privé est donc appelé à jouer un rôle important dans l'amélioration de la qualité des services publics liés à cette ressource étant donné son savoir-faire dans la gestion du domaine.

De cette manière, notre recherche privilégie davantage les relations forgées entre l'État, les organisations internationales et le secteur privé en ce qui concerne la gestion de l'eau. Cela évoque une relation très étroite où chacun des intervenants joue un rôle différent permettant l'accomplissement de leurs intérêts précis et particuliers (Haas *et al.* 1993 ; Keohane, 1984 ; Wood, 1997) via une nouvelle gestion de l'eau. Une gestion qui, pendant de longues périodes, était de la responsabilité exclusive de l'État, et qui, dernièrement, est devenue l'objet d'importantes négociations et ententes entre l'État mexicain, les organisations internationales et le secteur privé.

L'éclairage des relations forgées entre les organisations internationales, l'État et le secteur privé

L'État mexicain a connu des transformations dans sa façon de gérer le domaine de l'eau. L'analyse des apports et des bénéfices d'une nouvelle gestion de cette ressource dans la satisfaction des besoins sociaux, économiques, environnementaux, ainsi que dans la poursuite des objectifs nationaux de développement, sont des aspects qui ont amené l'État mexicain à se moderniser dans cette gestion .

Néanmoins, l'État fédéral reste toujours le principal décideur malgré les divergences entre les états fédérés. La série de transformations mises en place surtout pendant les années 80 et qui ont été raffinées et élargies une décennie plus tard, font de l'État mexicain un acteur autonome dont la prise de décisions concernant la gestion de l'eau. Ceci ne signifie pas nécessairement qu'il a perdu du poids mais qu'il décide de modifier son rôle central dans le but de rendre plus efficace la gestion de la ressource.

Or, l'État d'une part, est appelé à mettre en place des mécanismes par lesquels il peut faire face aux défis posés par la concentration de la population, des ressources en eau et finalement de l'activité industrielle dont certaines régions du pays. De plus,

des apports considérables à l'amélioration, la qualité, la fourniture et l'élargissement de la couverture des services publics de l'eau, sont tous des défis qui ont favorisé la modernisation de la gestion de l'eau au Mexique. D'un autre côté, puisque ces transformations se traduisent en des nouveaux rôles de l'État mexicain, cette modernisation prend aussi en compte les discours des organisations internationales et du secteur privé. Cette situation nous permet alors de mieux expliquer les interactions entre l'État mexicain, le secteur privé et les organisations internationales dans la gestion de l'eau et l'accomplissement des leurs objectifs respectifs.

Ceci dit, le Mexique est intéressé à concilier davantage la poursuite de ses objectifs avec les principes et les discours des organisations internationales dans la gestion de la ressource. Ainsi a-t-il voulu faire de sa transformation un mécanisme par lequel, les organisations internationales puissent reconnaître les efforts que l'État a mis au bénéfice du domaine de l'eau et à la poursuite d'objectifs fortement promus par les organisations internationales dans le pays².

C'est ainsi que les organisations internationales vont prôner pour l'implication du secteur privé dans la gestion des domaines stratégiques en général. Elles considèrent que le secteur privé peut contribuer à une meilleure gestion de la ressource et à la formalisation généralisée des schémas de gestion de domaines prioritaires. L'intérêt des organisations internationales repose aussi sur l'idée qu'avec l'implication du secteur privé dans la gestion des domaines stratégiques, les États seront beaucoup plus en mesure de réduire la pauvreté et, en même temps, de consolider leur développement (BID, 2005 ; BM, 2005; FMI, 2000 ; OCDE, 2003b :49 ; OCDE, 2005b; PNUD, 2005).

Cela a poussé l'État mexicain à établir un cadre normatif permettant au secteur privé de s'immiscer dans un domaine habituellement réservé à la gestion publique (Auby,

². À ce propos, il faut mentionner que le FMI et la BM partagent le même projet dans la poursuite de leurs objectifs : un modèle fondé sur le libre échange, les flux d'investissements privés et la prédominance du *privé* sur le *public* (BM, 2004 : 10 ; FMI, 2000 : 8 ; FMI, 2004 : 1).

1995 :5-25 ; Chavagneux, 2004 : 41-58 ; Gill, 2002; Guislain, 1997 : 203; Lauzon et al. 1998 ; Paquerot, 1996). De plus, cette participation du secteur privé place les États dans une relation de coopération ou de concurrence en les entraînant à satisfaire d'autres types d'exigences, comme la stabilité gouvernementale, sociale et économique, ceci dans le but de garantir la permanence des capitaux étrangers sur leur territoire par exemple³. Des aspects qui sont au cœur des discours des organisations internationales et qui permettront de rendre plus facile le rôle des États dans les dynamiques de la libéralisation de l'économie.

Or, si le Mexique décide de se transformer et de mettre en place des nouveaux mécanismes de gestion de l'eau, il sera mieux préparé à faire face aux défis posés par les demandes de la société, et à réduire le niveau de pauvreté, à atteindre de plus hauts degrés de développement et consolider sa présence dans le système international contemporain. Ainsi, l'État comme acteur du système international, mais aussi comme sujet et objet des organisations internationales, est-il inséré dans une dynamique en changement constant dans sa façon de faire, tant pour son fonctionnement interne que vis-à-vis de l'extérieur.

Nous pouvons donc avancer que les organisations internationales, l'État et le secteur privé sont en train de nouer une relation très étroite dans la gestion de l'eau au Mexique. Une relation liée non seulement au caractère vital de la ressource, mais aussi à l'intérêt stratégique et économique qu'elle représente pour chacun d'eux faisant de la gestion de la ressource une relation conflictuelle et hétérogène.

Ceci dit, ces trois parties déploient chacune différentes stratégies qui les concernent toutes dans la poursuite de leurs intérêts et objectifs respectifs dans la gestion de

³. Notions qui nous renvoient à quelques principes directeurs du Consensus de Washington : politique fiscale, libéralisation, privatisation, à savoir ceux qui seraient à la base de la promotion de la discipline macroéconomique, l'économie de marché et l'ouverture des frontières dans les pays concernés (Williamson, 1997). Des principes qui coïncident d'ailleurs avec ceux du FMI : « des mesures visant à assurer la stabilité macroéconomique ; des mesures axées sur l'extérieur afin de promouvoir l'efficacité ; des réformes structurelles visant à encourager la concurrence sur le territoire national; des institutions fortes et un gouvernement efficace afin d'assurer une bonne gestion des affaires publiques; des mesures dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche et du développement afin de stimuler la productivité; et une gestion de la dette extérieure permettant de mobiliser des ressources suffisantes pour un développement durable. » (FMI, 2000)

l'eau, et dont la grande tendance est celle de la modernisation du Mexique et de son plus fort rôle dans les dynamiques de libéralisation des économies. Ceci nous permettra de dégager l'impact des relations dans ce contexte entre les organisations internationales, l'État et le secteur privé.

Ceci dit, à l'heure de la mondialisation, de l'abondance de discours des organisations internationales, de la transformation de l'État et du rôle majeur du secteur privé, nous proposons de mettre davantage en avant les mécanismes ainsi que l'articulation des dynamiques entre ces trois intervenants en ce qui concerne la gestion de l'eau au Mexique. Ceci est une approche originale de notre recherche.

Question de recherche et hypothèses

Tout d'abord, nous nous intéressons aux transformations de l'État dans la gestion politique de l'eau ainsi qu'aux négociations et aux relations menées par l'État mexicain, les organisations internationales et le secteur privé. Ensuite, nous nous intéressons au fait que la gestion de l'eau au Mexique peut être analysée en parallèle à partir de la transformation de l'État, de l'ensemble des discours et des programmes des organisations internationales ainsi que de l'implication du secteur privé dans sa gestion.

Pour les fins de ce mémoire, nous proposons une étude à partir de la modernisation de l'État. Nous examinerons la série de transformations politico-institutionnelles que le Mexique a dû mettre en place pour gérer autrement l'eau ainsi que le caractère hétérogène de cette série de transformations entre les états mexicains vis-à-vis la gestion de l'eau. Quant aux organisations internationales, nous porterons un intérêt particulier aux discours et aux efforts qu'elles ont déployés pour que l'État soit en mesure de mieux gérer la ressource. Enfin, le secteur privé est appelé à jouer un rôle important dans la poursuite des objectifs de l'administration publique avec laquelle il devient un majeur partenaire dans le cadre de cette nouvelle gestion. Ceci

correspond en même temps à la réussite des programmes des organisations internationales avec lesquelles le Mexique a un partenariat.

Plus précisément, il importe, en premier lieu, de souligner le poids des relations entre l'État mexicain et les organisations internationales dans les transformations de la gestion de l'eau. En second lieu, nous nous intéressons aux relations qui existent entre les organisations internationales et le secteur privé dans le but de parvenir à une meilleure gestion de l'eau. Le troisième élément sur lequel nous portons notre attention, et qui fait l'originalité de notre travail de recherche, réside dans l'importance que nous donnons aux dynamiques établies entre l'État, les organisations internationales et le secteur privé dans le domaine de la gestion de l'eau au Mexique tout au long de la transformation de l'État mexicain. D'où notre question de recherche et hypothèse centrale:

Nous considérons qu'à la suite des transformations qui ont eu lieu dans la gestion de l'eau au Mexique, il existe une interaction forte entre les organisations internationales, l'État et le secteur privé. Chacun, dans la poursuite et l'accomplissement de ses buts, négocie avec les autres tout en considérant la réussite de ses propres objectifs, mais aussi son lien avec les objectifs des autres partenaires; le but à terme étant d'aboutir à une nouvelle gestion politique de l'eau dont tous les trois devront tirer des bénéfices suite à la concurrence posée par cette entente et au caractère primordial de la ressource. Ainsi, nous nous demandons précisément *quel est l'impact de la dynamique entre les organisations internationales, l'État et le secteur privé dans le domaine de la gestion de l'eau au Mexique.*

En ce sens, et dans le cadre de notre recherche, nous nous permettons de présenter un premier énoncé normatif : l'État mexicain a trouvé, d'une part, –dans le contexte libéralisateur fortement promu par les programmes et politiques des organisations internationales–, la reconnaissance de sa modernisation et le soutien nécessaire aux réformes faites dans la gestion de l'eau; d'autre part, le Mexique a

trouvé dans le secteur privé un partenaire pour faire face aux défis posés par la gestion de la ressource, mais aussi un concurrent qui a remis en question son rôle d'unique fournisseur d'un domaine à fort intérêt commun. Il s'en suit que l'actuelle gestion de l'eau au Mexique soit considérée comme un des domaines par lequel l'État se modernise et comme un des mécanismes porteurs du développement et de croissance économique⁴.

⁴. Voir : PNH. *Programme national hydraulique*, 2001-2006.

CHAPITRE I

APERÇU DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'EAU ET DE SA GESTION

Pour les États, les ressources hydriques sont prioritaires. Nous développerons cet énoncé en trois parties. Premièrement, à la suite de la révolution industrielle du XIX^e siècle, la problématique et la valeur stratégique des ressources hydriques ont pris beaucoup plus d'importance. Deuxièmement, les conflits géopolitiques ainsi que la forte croissance démographique qui ont eu lieu surtout pendant le XX^e siècle ont fait de la gestion de l'eau un aspect fondamental pour les États et leurs sociétés. Troisièmement, les situations de stress hydrique ou de pénurie d'eau menacent, partout dans le monde, quelques régions ou villes dont certaines les subissent déjà.

1.1 La Révolution industrielle : la montée de la valeur stratégique des ressources en eau

Avec la révolution industrielle, on a constaté une forte mutation des sociétés. Cette révolution a commencé avec la production du fer et de la fonte, l'extraction du charbon, les chemins de fer, et elle a continué avec la production de l'acier, le développement de l'électricité, de la chimie et des progrès scientifiques. Le modèle traditionnel de la production s'est transformé en un modèle plutôt mécanisé qui a intensifié la production manufacturière de biens et la prestation de services. À la suite de ce phénomène, la société a, pour sa part, connu des bouleversements d'ordre structurel en favorisant le développement en milieu urbain — plutôt que rural —, reconnaissant, par le fait même, le caractère stratégique des ressources naturelles dans la poursuite des activités économiques (Time-Life, 1990 : 176).

Donc, la révolution industrielle peut être considérée comme un changement capital dans l'histoire de l'humanité (Lacoste, 2003 : 26). Un changement, qui, à cause de la création et de la concentration de nouveaux centres urbains et industriels et de la croissance démographique ayant caractérisé cette période, a entraîné un abaissement de la disponibilité des ressources hydriques à l'échelle mondiale à cause de modifications dans les styles de vie et les niveaux de consommation

d'eau⁵. C'est pourquoi, surtout à partir de la révolution industrielle, la croissance démographique et les taux du développement industriel se sont intensifiés en provoquant l'augmentation des niveaux de consommation d'eau (Le Goix, 2004 ; UNESCO, 2006 : 104).

Certains spécialistes indiquent qu'à cause des conséquences de cette explosion démographique *l'eau douce est en train de disparaître*. En effet, la population est passée de 1,5 à 6 milliards d'individus en seulement cent ans. À partir de 1950, les niveaux de consommation en eau ont été multipliés par six, la production mondiale de biens et de services par sept et la population mondiale, elle, a triplé. De plus, selon quelques estimations, nous serons 8 milliards vers 2030 et 8.9 milliards vers 2050, ce qui pourrait aggraver la rareté des ressources et entraîner une pénurie progressive d'eau, la demande en eau étant alors supérieure de 56 % par rapport aux réserves⁶. Cela étant, la modernité propre aux villes, l'amélioration des conditions de vie matérielles imputables à l'innovation, au développement et à la croissance économique entraînent, dans leur ensemble, des changements de styles de vie et de nouvelles habitudes de consommation d'eau plus élevée (Lacoste,

⁵. À cause de la croissance démesurée de la population, de la création de centres industriels et par conséquent de la concentration des sources d'emploi, des infrastructures et des services urbains, le milieu urbain devient attractif pour la population rurale. C'est pourquoi la ville devient un centre de potentialités économiques et sociales en même temps que la destination des flux migratoires de personnes cherchant principalement l'amélioration de leur condition économique et de leur niveau de vie. Certains spécialistes ajoutent qu[e l'on] encourage les paysans à migrer vers la ville au moins pour [les empêcher de se fixer] dans des zones rurales [et pour améliorer] leur approvisionnement problématique en services publics, par exemple en eau. Cela dit, en raison de la migration volontaire ou forcée vers des centres urbains en développement constant, la demande en eau augmente dans les villes, ce qui s'ajoute à la complexité urbaine; par conséquent, l'état des ressources en eau et la gestion de celle-ci devient critique (Barlow et Clarke, 2002 : 102-103; Chevallier, 2002: 146 ; Frey et Zimmer, 2001 :17; Lacoste, 2003 : 26 – 40; Laserre et Descroix, 2002 : 432)

⁶. Des spécialistes mentionnent que la croissance urbaine est inéluctable et que la diminution des réserves d'eau douce commence à être une menace pour les populations. C'est pourquoi certains considèrent que la croissance démographique spectaculaire de la population urbaine et l'essor de l'industrialisation pendant le XX^e siècle ont affecté la gestion des ressources en eau. L'ONU affirme que, selon les projections de la croissance de la population pour 2030, l'Asie sera la région la plus peuplée. En outre, on estime que la population urbaine des pays en développement passera de 2 à 4 milliards entre 2000 et 2030 (UNFPA, 2002 ; UN, 2002; UNESCO, 2006 : 8) et, dans les pays développés, la consommation de la ressource doublera sinon triplera, étant donné que leur développement continuera de s'accroître de 2.5 % à 3 % annuellement. Ce sont des faits qui attestent qu'à l'heure actuelle la situation est grave et que la disponibilité de l'eau dans le monde est peut être en train de diminuer et de devenir même inaccessible pour certains quand on constate qu'actuellement 20 % de la population mondiale ne bénéficie d'aucun accès à l'eau potable et que 40 % ne dispose pas d'installations sanitaires. Déjà, à présent, 26 pays sont en situation de pénurie, c'est-à-dire qu'ils disposent de moins de 1000 m³ d'eau par personne et par an ; d'ici 2050 le nombre de ces pays doublera et au moins une personne sur quatre habitera dans un des pays qui ont des besoins en eau (Cornut, 2003 ; Barlow et Clarke, 2002 : 49-102 ; Beaudoin, Pilon *et al.*, [en ligne] ; Laserre et Descroix, 2002 : 422 ; Smets, 2004 : 272-274 ; UNCTAD/ONU, 2006 : II; ONU, 2006: 425-548)

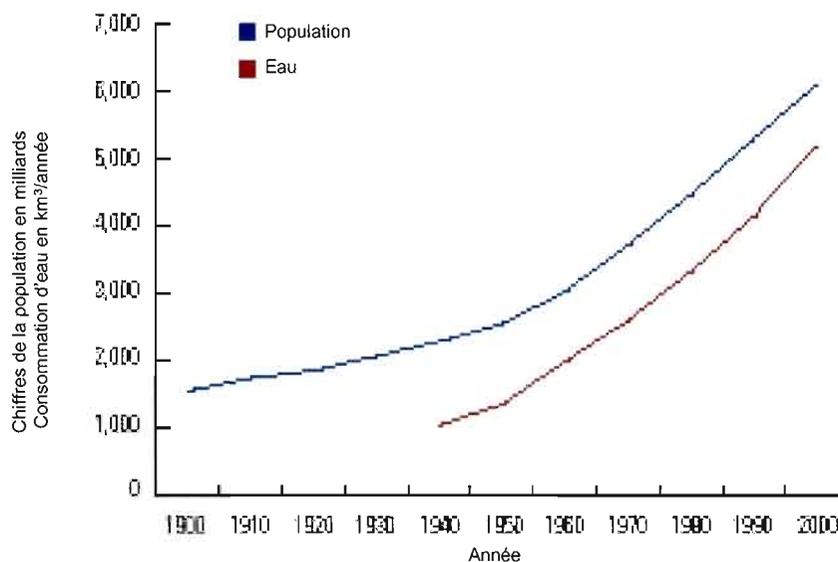
2003 :12 ; ONU, 2006 : 3 ; PNDU, 2005; UNCTAD/ONU, 2006 ; UNESCO, 2006 : 8). Ce sont des scénarios qui, liés aux autres⁷, peuvent être considérés comme une conséquence, plus ou moins décalée dans le temps, de la révolution industrielle (Lacoste, 2003 ; UNESCO, 2006 : 8).

1.1.1 Population et ressources en eau : une relation critique

La relation entre population et ressources hydriques devient critique. Selon certains spécialistes, la forte croissance de la population a été l'un des changements les plus dramatiques du siècle dernier, et elle a eu des conséquences à tous les niveaux d'utilisation de la ressource⁸. En effet, son renouvellement n'échappe pas aux effets de la demande croissante (UNESCO, 2003 : 4-13 ; UNESCO, 2006 : 277-280 ; BM, 2004). Or, la population augmentant, la demande d'eau s'est accentuée, et la disponibilité par individu diminue inévitablement, ce qui a des conséquences dans la manière dont les services liés à l'approvisionnement de la ressource sont gérés (voir Figure 1.1). Ce scénario pose des défis aux États quant à la mise en place des mécanismes nécessaires à la satisfaction des demandes de la société, tout en favorisant une gestion efficace.

⁷. Actuellement on ne peut pas nier qu'avec la mondialisation de l'économie, tout est en train de changer. L'accroissement des flux du commerce, l'ouverture des frontières et, à la fois, le rétrécissement de celles-ci, la croissance de la démographie, le développement des sciences, de l'industrie, de la technologie et des services entraînent une nouvelle conception de la ressource hydrique (Lacoste, 2003 : 26; OCDE, 1998 : 180-209; OCDE, 2005 : 121-176)

⁸. Selon les statistiques sur l'utilisation de l'eau, l'agriculture est, à l'échelle mondiale, l'activité qui utilise 69 % de la ressource, tandis que l'industrie et la consommation domestique consomment respectivement 23 % et 8 %.



Il existe une relation directe entre la croissance de la population et la consommation d'eau

Figure 1.1 Population et consommation d'eau
Source: Gardner-Outlaw et Engelman, 1997.

Ainsi, à cause de la croissance de la population, la disponibilité des ressources en eau devient-elle inégalement répartie dans le monde et absente là où parfois se concentrent les besoins humains.

Ceci entraîne des disparités entre la population — ses demandes et ses besoins en eau — et la disponibilité de la ressource de chaque région. Plus précisément, à une croissance élevée de la population correspond une forte concentration de centres industriels — dans certaines zones — et une réduction des niveaux d'eau. En d'autres termes, nous soupçonnons qu'à des niveaux plus élevés de consommation de la ressource correspondent des abaissements plus importants de la disponibilité naturelle des ressources en eau. Ce fait peut, d'une certaine façon, amener les États à décider de mettre en place de nouveaux mécanismes de gestion de la ressource; des mécanismes qui, en plus de répondre aux demandes croissantes de la population, puissent satisfaire les besoins du secteur industriel et diminuer les déséquilibres entre la population et la disponibilité de l'eau par habitant. Il s'agirait là

d'un exemple de conciliation dans les défis posés par les ressources en eau et leur gestion.

Il existe donc un grand écart entre la population et la quantité des ressources en eau. À l'échelle mondiale, seulement 2.5 % de l'eau est propre à la consommation humaine, parmi lesquels l'homme n'a accès qu'à 0.26 %; en effet, 68.7 % de cette eau est sous forme de glaciers, 30.1 % localisé dans des nappes souterraines très profondes auxquelles l'accès est difficile et que 0.8 % se trouve dans des sous-sols gelés en permanence (PNUD, 2005 ; UNESCO, 2006 : 121).

Compte tenu de ce scénario, des spécialistes considèrent l'eau comme une ressource rare et limitée. Rare à cause de la croissance de l'espace urbain et de sa densité qui se fait au détriment de l'espace rural. En raison de la modernité propre aux villes, des changements ont lieu dans les styles de vie et dans les habitudes de consommation d'eau (Lacoste, 2003 : 116-117). Ressource limitée également, à cause de son inégale répartition géographique entre les diverses régions du monde (OCDE, 2005a ; Paquerot, 2003, 2005). Autrement dit, la disponibilité en eau de chaque région du monde ne correspond pas nécessairement à la concentration de la population et aux besoins (voir Figure 1.2).



Figure 1.2 Ressources en eau versus population
Source: UNESCO/IHP (2001)

Par exemple, au niveau mondial, l'Europe, avec 13 % de la population, possède 8 % des ressources hydriques, et la consommation d'eau par habitant varie entre 250 et 350 litres par jour. Le continent américain, quant à lui, compte 14 % de la population et 41 % des ressources en eau. Seulement l'Amérique du nord et l'Amérique centrale concentrent 8 % de la population et 15 % des ressources en eau tandis que l'Amérique du Sud concentre 6 % de la population et 26 % de ressources. Dans le cas particulier des États-Unis, la consommation d'eau par habitant dans les zones résidentielles est de 600 litres par jour. L'Afrique, quant à elle, concentre 13 % de la population mondiale et 11 % des ressources en eau, et sa consommation journalière varie entre 10 et 20 litres. Toutefois, presque 60 % de la population mondiale, située en Asie, bénéficie de 36 % de la ressource mondiale, mais, la Chine, elle, avec près d'un quart de la population mondiale, ne dispose que de 6 % de l'eau douce de la planète (Barlow et Clarke, 2002 : 45-46 ; OCDE, 2003b ; Paquerot, 2005 : X ; UNESCO, 2006 : 46-89; UNESCO, 2003 : 65-75).

L'Amérique latine et l'Asie, qui sont des régions en pleine croissance démographique et économique, comptent ensemble 62 % des ressources hydriques

et 66 % de la population mondiale. Tandis que l'Amérique du nord et l'Europe possèdent, ensemble, 23 % des ressources d'eau et 21 % du total de la population. Dans cette double perspective, on pourrait dire qu'il y a une correspondance entre population et ressources en eau, et que la plus forte concentration de ces deux aspects se trouve au sud de la planète. Cependant, l'analyse doit se faire au niveau continental étant donné la disponibilité naturelle des continents, malgré les incompatibilités entre les deux variables.

	% de la population mondiale	% des ressources hydriques mondiales	Consommation moyenne (litres) eau/jour/hab (zone résidentielle)
Europe	13 %	8 %	250 – 350
Asie	60 %	36 %	350 – 400
Afrique	13 %	11 %	10 – 20
Australie et Océanie	1 %	5 %	250 – 350
Amérique du Nord	7.3 %	13 %	550
Amérique centrale	0.9%	3 %	200 – 250
Amérique du Sud	6 %	26 %	200 – 250

(Juste l'Amazonie contient 20%)

Tableau 1.1 Population, eau et consommation

Élaboration personnelle avec information de: UNESCO (2006). *Water, a shared responsibility*, United Nations world water development report, 585 p.

Après avoir brossé le tableau de la situation, nous pouvons formuler quelques constats. L'inégalité qui existe entre la dimension territoriale, la concentration de la population et la répartition des ressources hydriques entraîne des déséquilibres environnementaux et des augmentations des niveaux de consommation d'eau⁹.

⁹. Avec l'explosion démographique partout dans le monde, l'eau a acquis une valeur dont le cours est indexé sur la pénurie annoncée (Lacoste, 2003 : 22) et lié à la consommation individuelle en pleine explosion (Thériault, [en ligne]). Par exemple, la consommation d'eau d'un habitant de la ville de Mexico est de l'ordre de 351 litres par jour (DDF, 1994) tandis qu'à Riyad, elle est de 286 litres (Lacoste, 2003 : 45). En Allemagne, aux Pays-Bas, en France, au Luxembourg, en Espagne et en Italie, la consommation d'eau est respectivement de 129, 153, 170, 210 et 213 litres par jour. L'exemple des Israéliens et des Palestiniens est assez révélateur. La consommation d'eau des premiers est de 280 litres par jour, tandis que celle des derniers oscille entre 60 et 90 litres par jour seulement (Cornut, 2003). Par contre, l'exemple de Shanxi, en Chine du Nord, révèle la rareté de la ressource. Shanxi est « une ville industrielle de trois millions d'habitants, [qui] ne consomment en moyenne que 20 à 30 litres d'eau par jour, contre 160 dans les autres grandes villes » (Laserra et Descroix, 2002 : 325) du reste de la Chine. À cet égard, il faut mentionner que la Banque mondiale considère qu'une consommation d'eau de 20 litres par jour constitue le minimum absolu pour subvenir aux besoins physiologiques et d'hygiène de l'homme (*Id.*).

Mais cette situation favorise la prise de décision des gouvernements face à ces défis, ce qui contribue à améliorer le domaine de l'eau par la mise en place de mécanismes de gestion. Dans ce sens, nous constatons que, parmi les pays du nord de la planète, on trouve le plus grand nombre d'États qui, dans la poursuite de leur développement, ont décidé — à partir des années 80 — de faire des modifications dans la gestion des domaines d'intérêt public comme celui de l'eau¹⁰. Tout cela dans le but de parvenir à une conciliation entre les demandes croissantes de la démographie, la disponibilité naturelle de la ressource, les demandes du secteur industriel, et surtout les projets de modernisation des rôles de l'État. Les exemples des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France sont dans cette catégorie, qui sera approfondie plus loin dans ce mémoire.

1.2 Les conflits géopolitiques et la problématique des ressources en eau

Les conflits géopolitiques sont un deuxième aspect que nous considérons fort important dans la mise en contexte de la problématique posée par les ressources en eau et leur gestion. Selon un rapport de l'UNESCO, cette gestion a été modifiée avec l'avènement du communisme après la deuxième Guerre mondiale, avec la Guerre froide qui a suivi et les changements géopolitiques qui en ont résulté¹¹. Par la suite, la chute du communisme et le renforcement de la démocratie, un peu partout dans le monde, sont des événements censés avoir eu un impact dans la façon de gérer les ressources en eau. Cela dit, avant leur avènement, les économies n'avaient été concentrées, pendant longtemps, que sur l'agriculture ; ultérieurement, on a dû construire de grands réseaux d'irrigation étant donné la croissance de la population, l'urbanisation, l'essor de l'industrialisation et le développement

¹⁰. Voir : Carreau, Simon (2005). *Les partenariats public-privé aux États-Unis. Main basse sur l'État: les partenariats public-privé au Québec et en Amérique du Nord*. Montréal, Fides: p. 67-102. ; Cowan, Simon (1994). "Privatization and regulation of the water industry in England and Wales". *Privatization and economic performance*. Oxford, Oxford University Press: pp. 112-136. , Morgan, Philip (1995). *Privatization and the welfare state: implications for consumers and the workforce*. Aldershot, Angleterre, Dartmouth ; Swann, Dennis (1988). *The retreat of the state: deregulation and privatization in the UK and US*. Ann Arbor, Mich., University of Michigan Press.

¹¹. Par exemple, les pays existant consécutivement à la désintégration de l'Union soviétique et ceux qui se sont rassemblés dans l'Union européenne. Voir : UNESCO, 2006 : 10-11.

économique. Ce qui se traduit à la fois par une demande d'eau plus forte et un risque d'accentuation des conflits (UNESCO, 2003; UNESCO, 2006 : 385).

Il faut mentionner, en outre, que dans les décennies qui ont suivi la deuxième Guerre mondiale,

[...] le monde a connu une vague de nationalisation des services publics et d'acquisitions par les municipalités, en raison de l'essor rapide des pays développés et de la demande de services modernes, universels et à prix abordable (BIT, 2000), un aspect qui sera approfondi plus tard dans ce mémoire.

Par conséquent, la prise de conscience de la valeur des ressources en eau a été imposée principalement par sa nature propre et par l'idée que c'est une ressource fondamentale pour l'humanité. Cependant, la reconnaissance à la fois de l'importance de garder le contrôle des ressources hydriques et des défis posés par le manque de ressources financières — pour réaliser des investissements dans l'amélioration des services liés à l'approvisionnement et à l'assainissement de l'eau — a intensifié l'intérêt des groupes locaux et des autorités étatiques ainsi que leurs rapports mutuels (UNESCO, 2003: 12 ; UNESCO : 2006 : 10).

Donc, la problématique posée par les ressources en eau et leur gestion devient un pilier pour les États. L'eau est devenue à la fois l'enjeu majeur et le problème le plus aigu des sociétés contemporaines, en raison des rivalités géopolitiques et des vives tensions à l'intérieur des États; en raison également des tensions entre États découlant du partage des ressources hydriques et de la dérivation des eaux des fleuves. Des tensions politiques sont nées entre les gouvernements aux niveaux national et international à cause de la répartition du débit des fleuves et des rivières, de l'exploitation des ressources hydrauliques et des besoins en eau, ces derniers étant entraînés par le développement économique et la croissance démographique. À cause de cela, l'eau est devenue un enjeu géopolitique majeur dont le caractère vital et économique doit être pris en considération dans la prise de décisions et la

mise en place des mécanismes de gestion de la ressource (Blanchon, 2001 : 113-120; Lacoste, 2001 : 3-10; Tellene et Snegaroff, 2004 : 523-525).

En fait, les États dont les ressources hydriques servent de frontières avec un autre État font l'objet de conflits géopolitiques, tout comme ceux qui doivent importer de l'eau des autres États. À ce propos, des spécialistes considèrent que

[...] la diminution des réserves d'eau douce, la pollution des sources et la demande croissante d'eau engendrent des conflits. Partout dans le monde, des collectivités situées dans des pays en manque d'eau rivalisent pour mettre la main sur cette précieuse ressource. Les tensions se propagent de chaque côté des frontières. Des conflits éclatent entre villes et collectivités rurales, entre groupes ethniques et tribus, entre pays industrialisés et pays non industrialisés, entre entreprises et citoyens, entre différentes classes socioéconomiques (Barlow et Clarke, 2002 : 102) accentuant ainsi la problématique posée par les ressources en eau et leur gestion.

Par exemple, en 1967, Israël a pris à la Syrie, pendant la guerre des Six Jours, les collines du Golan ; de même, à cause de la rivière Jourdain, le conflit avec les Palestiniens semble interminable. En 1980, une guerre a éclaté entre l'Iran, l'Irak et l'Égypte pour le contrôle de l'estuaire du Shaat al-Arab, tandis que les différends entre l'Éthiopie et le Soudan perdurent à propos du Nil (Riva Palacio, 17-03-2006; Martinez, 2006 : 36-40). Actuellement, puisqu'elle importe de l'eau des pays voisins, l'Arabie saoudite par exemple pourrait être, dans les prochaines années, un des pays qui connaîtra des conflits géopolitiques en voulant s'approprier les sources d'eau douce encore disponibles aux alentours¹². En fait, cette situation peut s'aggraver puisque, actuellement, 263 bassins fluviaux sont partagés par deux États¹³ ou plus, où est concentrée à peu près 40 % de la population mondiale, sur 50% de la superficie de la planète (UNESCO : 2006 : 24).

¹². Voir : Juan Palma (2006). « El agua como bien común o privado. Costo y valor del agua », UNAM, Facultad de Ciencias Políticas y Sociales. Panel: Encuentro internacional de experiencias por el agua, México, D.F. 14-03-2006.

¹³. Parmi cette liste, on trouve par exemple, la Volga, le fleuve le plus large du monde, le Danube, le second fleuve le plus large d'Europe, La Plata, le cinquième fleuve le plus large du monde, et l'Amazone, le plus large en Amérique latine, entre autres. Voir UNESCO (2006). « Case studies ». In *Water a shared responsibility*, Paris, UNESCO, p. 466-517.

1.2.1 Les disputes locales

Dans ce contexte, les disputes locales sont des événements à l'intérieur même des États, entre diverses communautés, ou entre l'État et les communautés. Le motif de ces disputes est de réclamer le bénéfice des sources hydriques qui se trouvent dans les limites des communautés, mais il peut aussi s'agir d'une société qui conteste les modes de gestion des ressources hydriques mises en place par les administrations publiques. Il est possible que les choix des administrations publiques concernant la gestion des ressources en eau aient posé des difficultés ou compliqué les rapports entre ces groupes ainsi que leur accès à ces ressources (Spronk, 2004; CEPALC; 2005).

Le cas de la gestion de l'eau en Bolivie est un clair exemple des tensions sur la gouvernance de l'eau (UNESCO, 2006 : 69). Selon les spécialistes, la politique de gestion des ressources hydriques a été mise en place par l'administration publique dans le cadre des programmes d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du projet de l'État d'améliorer la qualité et l'élargissement de la couverture des services publics de l'eau. Avec cette politique, le gouvernement cherchait à rendre plus efficaces les services liés à l'approvisionnement de l'eau et l'assainissement des eaux usées par le transfert des responsabilités au secteur privé. Cependant, le transfert de la gestion de l'eau a pris la forme d'une privatisation totale, laquelle a conduit à l'accentuation des mouvements de résistance dans la société, étant donné l'importance de la ressource dans les besoins et activités humaines (Spronk, 2004).

Les mouvements de résistance en Bolivie avaient comme principe de contester la privatisation de la gestion de ce qui, pendant longtemps, avait été considéré comme un bien public. Avec cette nouvelle politique de gestion, la ressource devenait plutôt un bien dont la fourniture dépendait complètement du secteur privé. Il est important de mentionner que ces mouvements de résistance ont eu beaucoup d'écho, surtout dans deux des principales villes de la Bolivie, à savoir La Paz-EI Alto et Cochabamba. Dans ces villes, un des principaux motifs de contestation a été la surexploitation des sources naturelles, ainsi que l'augmentation des tarifs du service

d'eau, qui ont révolté la population et provoqué des disputes sociales et politiques (UNESCO, 2006 : 69)¹⁴. En plus, il est important de mentionner que plus d'un tiers de la population totale de Bolivie — à savoir 8.6 millions — n'est concentré que dans trois grandes villes : La Paz-El Alto, Cochabamba et Santa Cruz de la Sierra. C'est pourquoi les protestations sont devenues beaucoup plus importantes au niveau local et national, étant donné l'importance démographique de ces villes (ECLAC, 2004 : 14).

1.3 Le stress hydrique : la gestion problématique des ressources en eau

Le troisième aspect à considérer dans la mise en contexte de la problématique posée par la gestion des ressources hydriques est la situation de stress hydrique. Tout d'abord, l'appellation de « stress hydrique », proposée par l'Organisation des Nations Unies, et concernant l'agriculture et l'alimentation (FAO, en anglais), permet de qualifier l'état d'une population qui dispose d'un volume d'eau douce variant entre 1000 et 1700 m³ par an et par habitant. Le seuil le plus haut correspond à un niveau suffisant pour un être humain, le plus bas à l'état de pénurie hydrique. En d'autres termes, un pays est considéré comme subissant un stress hydrique s'il prélève plus de 20 % de ses ressources renouvelables en eau par année (Tellenne et Snegaroff, 2004 :522 ; FAO, 2002).

Une telle situation représente déjà une menace ou une réalité pour certaines régions ou villes du monde. Beijing, Bombay, Buenos Aires, Calcuta, Dhara, El Cairo, Karachi, Los Angeles, New Delhi, New York, Mexico, Osaka, Paris, Rio de Janeiro, Sao Paulo, Shanghai et Tokio font actuellement partie de la liste des villes qui présentent un stress hydrique assez considérable (UNESCO, 2003 : 160). À cause de la forte croissance de la population et de l'essor de l'activité industrielle, commerciale ou financière, des modifications ont eu lieu dans le style de vie de la population de ces villes, ce qui a des échos dans la disponibilité naturelle des

¹⁴. Pour approfondir le sujet, voir Spronk, Susan (2004). « The Perils of Privatization in Third World Cities and its Alternatives: Case Studies from Bolivia », conférence présentée au LASA, Las Vegas, Nevada, 7-9 octobre.

ressources et dans les niveaux de consommation individuelle d'eau¹⁵. En fait, à l'heure actuelle, on estime que 26 pays — comptant dans leur ensemble 350 millions d'habitants — où plus de 40 % des ressources renouvelables en eau sont utilisées pour l'agriculture, présentent un stress hydrique sévère (FAO, 2002 ; UNESCO, 2006 : 49-106)

Ainsi, est-il logique que les demandes de ressources en eau aient augmenté considérablement, ce qui a modifié la relation entre la disponibilité des ressources en eau et les demandes de la population et des secteurs productifs (UNESCO, 2003 : 160- 166). Dans un sens plus large, ce dernier aspect répondrait davantage à la logique économique propre aux grandes villes, qui va de pair avec la forte croissance de leur population, leur poids dans l'économie mondiale et l'essor de l'industrialisation (Satterthwaite, 2002).

En outre, les ressources hydriques, dont ces villes ou régions disposent naturellement, peuvent être altérées par le changement climatique. Ce phénomène, dans le cas particulier du secteur de l'énergie, est une des conséquences de la forte industrialisation et du taux de croissance économique et démographique engendrés par la révolution industrielle. De plus, le changement climatique affecte le cycle de flux hydriques, c'est-à-dire des fleuves et des rivières. Les précipitations sont la plus importante source d'eau pour la consommation humaine, l'agriculture et le maintien des écosystèmes. En fait, les précipitations, et plus précisément l'écoulement d'eau dans la terre, sont les principales sources des aquifères et des nappes souterraines (CNA, 2005a ; CNA, 2005b)

Cependant, les effets du changement climatique, dans le niveau de précipitations et la capacité de recharge des sources d'eau souterraine, varient de région à région (UNESCO, 2003 : 8-17). Les brusques changements dans la répartition des

¹⁵. Le cas de la Chine est assez révélateur. Avec près d'un quart de la population mondiale et 6 % de l'eau douce disponible au niveau mondial, elle sera le premier pays au monde à devoir restructurer son économie pour faire face à la pénurie d'eau. De plus, on estime que les niveaux de consommation d'eau du secteur industriel chinois pourront passer de 52 à 269 milliards de tonnes par année au cours des deux prochaines décennies (Barlow et Clarke, 2002 : 45-47).

précipitations sont des conséquences du réchauffement de la planète –qui menace avec une montée du niveau de la mer entre 18 et 59 centimètres lors du siècle actuel–. Depuis 1800, la température moyenne de la planète a grimpé de 0.6 °C mais entre seulement 1990 et 2005, elle a augmenté de 0.47 °C. Ajouté à cela, on estime que la température continuera à augmenter à raison de 1.4 à 5.8 °C d'ici 2100. (UNESCO, 2006 : 254)

En outre, ces faits, liés aux dynamiques des sociétés actuelles, telles l'industrie, le commerce et la technologie, altèrent le cycle hydrologique et le taux de recharge naturel en ayant un impact sur les ressources en eau dont dispose chaque région pour la satisfaction de besoins mentionnés ci-dessus. Raison pour laquelle la problématique, posée par la disponibilité et l'approvisionnement en eau, oblige les autorités à surexploiter l'eau des profondeurs en entraînant des situations de stress hydrique. Dans la même optique, il faut considérer que le débit des rivières peut diminuer considérablement à cause de l'évaporation et, en même temps, que ces rivières peuvent être polluées et non rechargées, ceci dû respectivement à l'industrie et au manque des précipitations. En fait, la problématique de la pénurie en eau est accentuée de 20 % par le changement climatique et le reste de cette aggravation correspond à la croissance de la population et au développement économique (Vörösmarty et al., 2000). Par conséquent, et dans un sens plus large, le changement climatique et ses effets sur les ressources hydriques pourraient ralentir l'accomplissement des Objectifs du millénaire (UNESCO, 2006 : 18)

1.4 Le cas du Mexique : une triple approche

Dans cette section, nous essaierons de donner un aperçu de la problématique des ressources en eau et de leur gestion au Mexique selon les trois points référentiels qui précèdent. Cependant, la gestion de l'eau au Mexique sera approfondie dans les chapitres qui suivent, ceci dans le but de dégager les impacts de la transformation de l'État et des relations forgées entre ce dernier, les organisations internationales et le secteur privé dans la gestion de la ressource. Nous allons présenter tout d'abord

la relation entre les ressources en eau, le degré d'industrialisation et la population. Suivra une brève présentation des disputes pour l'eau au Mexique et, finalement, des situations de stress hydrique propres au pays.

1.4.1 Industrialisation et population

Au Mexique, le problème de l'eau est assez crucial. Actuellement, avec une population de 103 millions d'habitants concentrés fortement dans certaines régions plutôt que d'autres¹⁶, et avec une distribution des ressources en eau assez singulière, la gestion de l'eau au Mexique pose des défis sur tout le territoire (Ríos, 2006 : 22-24). Géographiquement, il y a un excédent de l'offre en eau et un sous-peuplement dans la région sud et centre-sud du pays, tandis qu'au centre-nord et au nord du pays, l'offre en eau est faible et la concentration de la population est assez forte (CNA, 2005a : 9-18 ; Pradilla, 2000). Des aspects qui seront approfondis au troisième chapitre.

Nous pouvons déjà énoncer quelques constats. Premièrement, la problématique posée par la gestion des ressources en eau au Mexique est fortement liée à la relation existante entre la répartition naturelle des ressources en eau, la concentration de la population et l'activité économique de la région. Deuxièmement, une telle problématique peut être engendrée par le degré d'exploitation des aquifères et des contrastes économiques et industriels des régions nord et sud du pays. Et, finalement, ce sont, dans leur ensemble, des constats que l'administration

¹⁶. Le Mexique, appelé officiellement États-Unis mexicains, est un conglomérat de 32 entités fédératives, dont une est le District Fédéral, la capitale. Selon le *1^{er} Recensement de la population 2005*, le Mexique comptait au total 103 263 388 habitants, dont sept états – parmi les 32 – concentrent, dans leur ensemble, la moitié de la population nationale : l'État du Mexique (14 millions ; 13.6 %), le District Fédéral (8.7 millions ; 8.5 %), Veracruz (7.1 millions ; 6.9 %), Jalisco (6.8 millions ; 6.5 %), Puebla (5.4 millions, 5.2 %), Guanajuato (4.9 millions, 4.7 %) et Chiapas (4.3 millions, 4.2 %). En 2000, selon une publication des Nations-Unies intitulée *World Urbanization Prospects*, plusieurs villes mexicaines ont fait partie de la liste des 389 villes les plus peuplées dans le monde. La métropole de Mexico occupe la deuxième place à l'échelle mondiale. A l'époque, elle comptait 18 066 millions d'habitants. Guadalajara occupait la 65^e place avec 3 697 millions ; Monterrey, la 78^e place, avec 3 268 millions ; Puebla, la 172^e place, avec 1 888 millions ; Toluca, la 232^e place, avec 1 455 millions ; Tijuana, la 285^e place, avec 1 297 millions ; León, la 289^e place avec 1 293 millions ; Ciudad Juarez, la 301^e place avec 1 239 millions, et Torreón, la 384^e place, avec 1 012 millions (chiffres en millions d'habitants). Voir : INEGI, (2006). Institut national des statistiques, de la géographie et de l'informatique, [En ligne] [<http://www.inegi.gob.mx/est/contenidos/espanol/proyectos/conteos/conteo2005/default.asp?c=6224>] ; Organisation des Nations-Unies. *World Urbanization Prospects: The 2001 Revision. Data Tables and Highlights*. New York, Population Division, UN Secretariat, Department of Economic and Social Affairs, 2002, pp. 160-166.

mexicaine doit prendre en considération dans son projet de modernisation de la gestion de l'eau pour mettre en place des mécanismes visant son efficience.

Autrement dit, de telles caractéristiques posent des défis à l'État, qui est amené à concevoir et à coordonner de nouvelles formes de gestion de la ressource hydrique, dont l'objectif primordial est celui de contrebalancer sa rareté, sa limitation. Il s'agit également de relever les défis posés par la ressource face aux différents secteurs de la société.

1.4.2 Les disputes géopolitiques

Au Mexique, le partage des ressources hydriques avec les États-Unis semble être une source de conflits. En 1884, est signée une convention entre les États-Unis mexicains et les États-Unis américains en ce qui concerne la ligne de division entre les deux pays, pour la partie qui suit les débits des rivières Bravo et Colorado. Un peu plus tard, en 1889, cette convention a donné lieu à la Commission internationale des limites et des eaux dont la durée est indéfinie depuis 1900¹⁷. Depuis 1944, ces deux pays se sont mis d'accord pour le partage des ressources en eau et la distribution des eaux internationales des fleuves Bravo, Colorado et Tijuana, qui sont partagés entre le Mexique et les États-Unis le long de la frontière de 3 141 km dont 2 019 km, correspondent exclusivement à l'extension du fleuve Bravo¹⁸. À cet égard, des spécialistes considèrent que la frontière entre le Mexique et les États-Unis est une source de conflits vis-à-vis du contrôle et le pompage des nappes souterraines, qui risque de créer de graves tensions entre les deux pays¹⁹. Au Mexique, le *Hueco Bolson*, l'aquifère qui alimente les réserves municipales de Las Cruces, El Paso et Ciudad Juarez, est en voie d'être épuisé. Cependant, les États-Unis ont proposé la

¹⁷. Il faut mentionner qu'en plus de ces rivières, huit aquifères se trouvent le long des limites de la frontière : Tijuana, Valle de Mexicali, Valle San Luis-Rio Colorado (Yuma), Rivière Santa Cruz, Nogales, Rivière San Pedro, Conejos-Medanos et Hueco Bolson. UNESCO (2006). *op. cit.*

¹⁸. En fait, le premier traité qui précède cette date-là a été émis le 2 février 1848. Il s'agit du Traité de Guadalupe Hidalgo qui a défini que les fleuves Bravo et Colorado faisaient partie de la frontière entre les deux pays. Ce n'est qu'en 1889 qu'une Commission internationale de limites a vu le jour, concernant les disputes engendrées par la frontière fluviale et le partage des ressources en eau. Voir : *Commission internationale des limites et des eaux entre le Mexique et les États-Unis*, [En ligne] [<http://cila.sre.gob.mx/>]

¹⁹. Il faut mentionner que ces deux pays partagent huit aquifères transfrontaliers : Tijuana, Valle de Mexicali, Valle San Luis-Rio Colorado (Yuma), Rio Santa Cruz, Nogales, Rio San Pedro, Conejos-Medanos et Hueco Bolson (UNESCO, 2006 : 375)

construction d'un grand canal d'irrigation afin de mieux répondre aux besoins en eau de la Vallée impériale, en Californie. Ce projet d'extraction d'eau, comme bien d'autres, menace de vider les nappes phréatiques le long de la frontière. Les deux pays, malgré la signature d'un traité sur les eaux de surface, ne sont pas encore arrivés à un accord concernant les nappes phréatiques (Barlow et Clarke, 2002 : 111).

Néanmoins, en octobre 2003, le Mexique et les États-Unis ont signé une entente pour ce qui est de l'eau destinée à l'irrigation. Le Mexique s'est engagé à libérer de l'eau de ses réservoirs pour venir en aide aux fermiers texans pendant la sécheresse locale (UNESCO, 2006 : 380). Ceci met en relief, d'une part, la vulnérabilité des États qui partagent des sources hydriques et, d'autre part, l'importance de la coopération dans la résolution de ce type de conflits étant donné l'importance des ressources en eau.

Dans cet ordre d'idée, récemment, les disputes au sujet de l'eau se sont multipliées et ont pris une ampleur considérable. Les besoins en eau des populations se sont énormément accrus et les projets de développement économique deviennent plus ambitieux, accentuant les tensions politiques entre les États. Ces exemples sont, parmi d'autres, des situations qui amènent les spécialistes à dire que l'eau est « l'or bleu » de notre époque (Barlow et Clarke, 2002 : 140-150) et que dans quelques décennies les guerres se feront autour de la question de cette ressource (Barlow et Clarke, 2002 : 296; Lacoste, 2003 : 8 ; Lasserre et Descroix, 2002 : 5 ; Shiva, 2003 ; Smets, 2004).

Cependant, certains spécialistes avancent que les affrontements entre les États, qui se font à cause du partage ou de la disponibilité des ressources hydriques, doivent être analysés comme des disputes sur la souveraineté ou l'influence des bassins hydrographiques, la répartition du débit des cours d'eau et même l'exploitation des ressources hydrologiques souterraines (Cornut, 2003; Lacoste, 2003). Par contre, d'autres considèrent que ces affrontements pourront être résolus si les États

riverains décident de coopérer et de partager équitablement leurs ressources hydrauliques en promouvant la coordination des informations, la coopération régionale et la collaboration pacifique. En effet, le défi est de promouvoir et de développer des synergies entre les usages de l'eau, à tous les niveaux, chaque fois que cela est possible, à l'intérieur des limites de l'État ou entre les États pour les eaux transfrontalières. (Blanchon, 2001 : 113-120; Lacoste, 2001 : 3-10; Lacoste, 2003; Madani, 1998 : 19; Smets, 2004; UNESCO, 2006 : 379-394). De toute manière, nous considérons qu'en plus de leur importance ces événements mettent en évidence les défis auxquels font face les gouvernements dans la gestion des ressources en eau qui leur appartiennent ou qu'ils partagent avec des États voisins, et qui sont, de plus, la source principale d'approvisionnement pour leurs sociétés.

1.4.2.1 Les disputes locales

Dans le même ordre d'idées, ce type de conflits existe au Mexique en ce qui a trait à la gestion des ressources en eau. Tout d'abord, des conflits pour l'accès à la ressource ont lieu à l'intérieur même du Mexique, soit entre les états fédérés, soit dans l'état fédéré lui-même; le cas de Mazahuas en est le plus représentatif. Mazahuas est le nom d'une communauté indienne située dans l'état de Mexico, dont les femmes ont décidé de se regrouper pour former *l'Armée des femmes zapatistes pour la défense de l'eau* et contester le gouvernement local. Ce regroupement conteste les politiques de distribution et d'utilisation d'eau qui ont été instaurées de façon unilatérale par les autorités fédérales en dépit des Indiennes de la ville de Mexico. D'ailleurs, cette protestation sociale, présente au Mexique depuis 2003 et regroupant huit communautés mazahuas, demande au gouvernement local et fédéral un plan d'envergure qui inclut le développement soutenable de la région comme la fourniture d'eau potable, les écoles, les cliniques et les projets productifs pour elles. De plus, ces communautés ont réclamé le paiement d'une juste indemnisation, par la Commission nationale de l'eau (CNA, en espagnol), pour les dommages occasionnés aux 300 hectares de culture inondée en 2003, à cause du débordement et de la décision de la CNA de libérer de l'eau du barrage Villa

Victoria, dont les Mazahuas bénéficient depuis des décennies (Kloster et De Alba, 2007; Perlo, 2005 : 92-94).

Très brièvement, ce sont des événements qui, dans leur ensemble, sont perçus par les spécialistes comme des disputes locales face à la gestion des ressources en eau. Le cas particulier des Mazahuas, la dispute la plus répandue au Mexique, met en évidence un processus structural et social représentatif et symbolique des liens entre les acteurs sociaux et leur environnement²⁰. Ces processus politico-institutionnels, liés aux politiques de distribution d'eau, révèlent une probable crise écologique des ressources en eau due à la problématique engendrée par sa gestion à l'échelle nationale (Kloster et De Alba, 2007; Perlo, 2005, 2003).

La présence de ces protestations sociales signifie somme toute que l'État doit résoudre cette situation avec les acteurs sociaux, mais surtout améliorer les conditions par lesquelles les ressources en eau sont gérées et fournies à la population. Cependant, dans le cas particulier du Mexique, les spécialistes craignent que les disputes sociales actuelles soient aggravées étant donné le caractère conflictuel de la gestion des ressources hydriques dans le pays et la forte croissance de la population qui s'ajoute à l'essor de l'industrialisation. Des aspects qui compliquent, d'une part, la gestion de la ressource dans l'appareil étatique et, d'autre part, l'accès aux services publics de l'eau. Tout cela pour que la société accède à un meilleur niveau de vie (Hamel *et al.* 2000 : 16).

1.4.3 Stress hydrique

Au Mexique, la métropole de Mexico se trouve dans une situation de stress hydrique. C'est aujourd'hui une agglomération urbaine qui a un très grand poids économique au niveau national. Cependant,

Elle était une oasis de verdure, [...] ville insulaire entourée de lacs et reliée au continent par trois chaussées. Sillonnée d'un enchevêtrement de canaux,

²⁰ En fait, cette armée de femmes ressemble à des guerriers de la Révolution mexicaine : ses armes sont rudimentaires et ses costumes sont assez typiques de l'époque (Perlo, 2005).

d'aqueducs, de digues et de ponts, elle était agrémentée de jardins flottants et pourvue de thermes. Mais les conquérants espagnols qui l'ont envahie en 1521 ont démantelé les beaux palais aztèques, détruit les digues et réduit à l'esclavage une partie des habitants, par qui ils ont fait combler et drainer les lacs environnants. Les ordres étaient clairs : Mexico, la capitale de la Nouvelle Espagne, devait ressembler à une grande cité espagnole, non à Venise [...]. Pendant cinq siècles, le nombre d'habitants de Mexico est resté stable. En 1845, la ville ne comptait que 240 000 habitants, puis, soudainement, la population a dépassé le million en 1930 (Barlow et Clarke, 2002 : 40-41 ; *Le Monde*, 16-03-06)

Plus récemment, selon le II^e recensement de 2005, la population de la métropole comptait 8 720 916 d'habitants concentrés dans 16 municipalités, ce qui correspond à 8.4% du total de la population nationale. En outre, la production économique de la métropole de Mexico représente à peu près 21.8 % du PIB national (INEGI, 2006). Enfin, les six aquifères de la ville de Mexico affichent un taux de surexploitation de 100 % ou plus, et celui de l'aquifère de Texcoco est supérieur à 850 % (UNESCO, 2006 : 492). Ceci oblige les autorités à amener de l'eau d'autres sources. En fait, il faut mentionner qu'une partie non négligeable de l'eau de la ville de Mexico (à hauteur de 14 m³/s) est pompée dans des zones situées en partie plus bas que cette ville.

C'est la raison pour laquelle l'approvisionnement en eau, dans la ville de Mexico, est chaque jour plus problématique ; le surpompage de la nappe a déjà provoqué un affaissement de quatre mètres du niveau topographique du centre de la ville, qui s'aggrave au rythme de quarante à cinquante centimètres par an (Barlow et Clarke, 2002 : 41; Lassere et Descroix, 2002 : 183-410; UNESCO, 2006 : 492). De plus, les états de Chihuahua, Monterrey et Guadalajara sont dans la même situation que celle de la ville de Mexico. Leurs réservoirs d'eau sont en train de s'abaisser au rythme de 6 km par an, et, d'ailleurs, les problèmes d'approvisionnement d'eau risquent de ralentir le dynamisme économique et social de ces régions²¹.

²¹. Voir : José Ramón Ardavin, Sous-secrétaire de régulation environnemental de la Semarnat. Discours d'ouverture du IV^e Forum mondial de l'eau au Mexique, mars 2005.

En outre, il faut considérer les effets du changement climatique. La conséquence la plus sévère sera l'altération du cycle des ressources hydriques. Le phénomène de changement climatique pourrait provoquer sécheresses au nord du pays et des inondations et des ouragans plus intenses au sud-est. Des estimations révèlent une montée du niveau de la mer dans la côte est, et le cas échéant, la pénétration d'eau salée dans les aquifères et nappes souterraines. Chaque région du pays risque de subir des effets contradictoires du changement climatique : des sécheresses au nord et des fortes précipitations au sud²².

En fait, les statistiques montrent que pendant la période 1941-2004, le taux moyen historique de précipitations annuels a été de 773 mm. Il faut mentionner que juste pendant l'année 2004, le taux de précipitations a été de 873 mm —13% au-dessus de la moyenne historique—. Cependant, 67% des précipitations ont lieu exclusivement de juin à septembre. Dans le deux cas, la région sud en bénéficie le plus en faisant d'elle la région la plus riche en ressources en eau (CNA 2005a; CNA 2005b).

Ceci dit, en plus de l'essor de l'industrialisation, du poids économique et politique des villes en général, la croissance de la population provoque de brusques changements dans la disponibilité et l'accessibilité de la ressource. Ce phénomène a des incidences directes sur la disponibilité des ressources en eau et sur les mécanismes de gestion mis en place par les administrations publiques. En conséquence, les États doivent réformer les institutions, reformuler les politiques de l'eau et mettre en place de nouveaux mécanismes de gestion pour son approvisionnement et son assainissement (UNESCO, 2006 : 28 ; Lacoste, 2003; Smets, 2004; Cornut, 2003). D'ailleurs, des spécialistes s'entendent sur le fait que le stress hydrique est loin de représenter une menace de pénurie de la ressource ou de résulter de déficiences technologiques ou hydrologiques; il provient davantage des faiblesses des politiques publiques et des échecs institutionnels dans la gestion

²².Mario Molina, (prix Nobel de chimie, 1995), communication présenté dans la *Conférence de Paris pour une gouvernance écologique mondiale*, atelier : « Lutter contre le dérèglement climatique », février 2007, Paris, France. Voir [en ligne]: [<http://www.citoyensdelaterre.fr/conference/>]

de l'eau (Roemer, 1997: 288). Cette situation pourrait être résolue, d'une part, par une analyse ponctuelle de l'état des ressources en eau, de leur disponibilité et des différentes utilisations de la ressource, et, d'autre part, par la mise en place de mécanismes de gestion efficaces et indispensables à la poursuite des objectifs de l'État en matière d'approvisionnement et d'assainissement.

1.5 Conclusion

Dans l'introduction au cadre référentiel de notre sujet de recherche, la raison pour laquelle nous avons choisi l'eau pour analyser la gestion résultant d'un État qui se modernise — et des relations entre ce dernier, les organisations internationales et le secteur privé—, devient un aspect très pertinent de la présentation des impacts qu'ont ces relations sur la gestion de la ressource. Cependant, nous avons choisi les ressources hydriques parce que nous reconnaissons avant tout leur valeur et leur caractère essentiel à la vie, mais surtout le caractère stratégique de leur gestion dans le déroulement des activités économiques qui favorisent la modernisation des États et la poursuite de leur développement économique.

À notre avis, les modes de gestion de l'eau doivent être révisés et considérés dans l'élaboration des plans de développement, de réduction de la pauvreté et de la promotion de la croissance économique. De même, nous considérons que la gestion de la ressource est, entre autres, une des gestions qui favorise le rôle des États dans les dynamiques de libéralisation de l'économie, car ceux-ci peuvent contribuer au développement et à l'industrialisation. Cela étant, les changements du rôle de l'État — qui demeure toujours décisif — quant à l'intégration des partenaires dans la gestion de ce domaine et à la mise en place des mécanismes de gestion (différents des mécanismes traditionnels), lui permettent de se moderniser et de mieux s'insérer dans la dynamique de mondialisation de l'économie.

C'est un fait que les administrations en général, dont celle du Mexique, doivent prendre en considération. Qu'elle soit économique, politique, sociale ou culturelle, la

modernisation de l'État mexicain répond à un processus de rénovation structurelle dont la gestion de l'eau est un des plusieurs domaines d'intérêt public dont le Mexique se modernise. Mais, ce qui nous intéresse le plus, ce sont les impacts qu'ont produit dans leur ensemble la transformation de l'État, le rôle des organisations internationales et l'implication du secteur privé dans la gestion de cette ressource au Mexique. Ce premier chapitre nous a donc permis d'introduire notre objet d'étude en présentant, dans les grandes lignes, la problématique de l'eau qui est manifestement celle de ce pays.

CHAPITRE II

L'ÉTAT, LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LE SECTEUR PRIVÉ FACE À LA GESTION DE L'EAU

Le rôle de l'État dans ce mémoire est central. Nous considérons qu'un État se modernise par la façon de gérer ses ressources en eau et par l'établissement des relations avec les organisations internationales et le secteur privé. Ainsi, à travers de ce chapitre, essaierons-nous de présenter le cadre théorique sur lequel repose notre recherche. Nous allons présenter les différents discours qui portent sur l'État, ses rôles et ses liens avec les organisations internationales et le secteur privé face à la gestion de l'eau.

2.1 La transformation de l'État face à la gestion des domaines stratégiques

Certains auteurs considèrent que les États ont décidé de suivre la tendance à la libéralisation complète des marchés nationaux. Selon eux, les États sont arrivés à confier progressivement les activités stratégiques aux marchés et aux organisations internationales qui, dans leur ensemble, assurent la domination intégrale des pouvoirs nationaux. Et, par conséquent, la gestion des domaines d'intérêt public en fonction de la libéralisation de l'économie et en dépit des responsabilités qui étaient exclusives à l'État. Ce qui, dans le domaine de l'eau, se traduit par la généralisation des principes du marché pour traiter l'eau comme un bien économique, échangeable en fonction du prix du marché, au gré des capacités technologiques, et soumis aux régimes internationaux du commerce (Cornut, 2003 : 72 ; Gill, 2002 : 9-16 ; Lauzon *et al.* 1998 : 22-23 ; Paquerot, 1996 : 13 ; Paquerot, [en ligne]).

Cependant, d'autres auteurs considèrent que l'État reste toujours central dans la gestion des domaines d'intérêt public et que la prise de décisions dans la façon de gérer ceux-ci répond davantage au projet de modernisation. Dans ce sens, l'État constituerait « une structure institutionnelle assurant la perpétuation d'un ensemble social et qui possède pour ce faire des moyens exceptionnels [...] » (Macleod, 2002 : 60). Dans un autre sens, pour des auteurs comme Gilpin, Keohane et Nye,

par exemple, les États sont uniques et ils resteront toujours les acteurs décisifs de la mondialisation de l'économie et de sa régulation politique puisqu'ils sont le lieu de médiation entre l'intérieur et l'extérieur (rapporté par Chavagneux, 2004 : 11-13 ; Nonjon, 2004 : 138). Nous pourrions donc considérer que les États ont les moyens de mettre en place des cadres normatifs ou institutionnels dans le but de garder un rôle central et décisif dans la gestion de la vie politique et économique. De ce fait, ils maintiendraient toujours un rôle crucial dans la sphère économique et la gestion de domaines comme l'eau face aux dynamiques de la mondialisation de l'économie et dans les relations d'interdépendance qui en résultent.

Ainsi, et dans un sens plus large, le rôle de l'État reste-t-il toujours primordial. Selon Susan Strange, l'État décide de se transformer dans la gestion des domaines prioritaires en conservant toujours une position centrale. Selon elle, même si

[l'État] se retire, partout dans le monde, des activités productives dans tous les secteurs [stratégiques] au profit des entreprises privées, [il] conserve [toujours] une capacité d'influence sur les règles du jeu économiques et sociales [des] marchés nationaux dans lesquels [le secteur privé] doit s'inscrire.

Elle explique que, pour ce faire, le secteur privé est appelé à encadrer les fonctions de l'État dans le partage des rôles que celui-ci décide de céder, et qui correspondent généralement à la gestion des domaines où il garde un rôle central (rapporté par Chavagneux, 2004 : 41-42 ; Cornut, 2003 : 72). Cela dit, dans les dynamiques d'une économie mondialisée, il y a effectivement plusieurs États mais aussi des acteurs politiques internationaux autres que les États (Strange rapporté par Chavagneux, 2004 : 41-42), lesquels sont en pleine situation d'interdépendance, de coopération et de négociation constante²³.

²³ Mentionnons la coopération entre les États eux-mêmes ou la coopération entre eux et les organisations internationales, comme le FMI, la BM ou l'OMC, par exemple, pour élaborer les règles et les normes d'une bonne régulation surtout de type économique (Chavagneux, 2004 : 3-11).

Par conséquent, d'autres auteurs considèrent que l'État se centre sur des domaines spécifiques d'efficacité pour bien répondre aux exigences de la décentralisation en impliquant le secteur privé dans la gestion d'autres domaines (Nonjon, 2004 : 129).

Donc, bien qu'il cède -ou abandonne apparemment- son rôle au secteur privé pour impliquer celui-ci dans la gestion des domaines publics et que son rôle soit nié, l'État n'en demeure pas moins un axe primordial. Autrement dit, il pourrait être davantage au service des entreprises privées et des marchés financiers, favorisant la concurrence du marché, l'efficacité et les bas tarifs au bénéfice des usagers de biens et de services qui sont sous sa responsabilité. Dans ce sens, le fait que l'État décide de céder certaines activités relatives à la gestion des services publics ne signifie pas nécessairement moins d'État mais un *autre État* (Dauba et Rizzi, 2004 : 159). La modernisation dans la façon de gérer ces domaines peut le conduire à établir des liens avec les organisations internationales et le secteur privé²⁴.

De la sorte, l'État témoigne d'une redéfinition de ses rôles dans la gestion des domaines d'intérêt public comme l'eau. Il n'est plus le seul fournisseur des prestations publiques, néanmoins, il conserve toujours une place centrale dans leur gestion (Auby, 1995 : 64-66 ; Chavallier, 2003 : 22-23 ; Brunelle, Harvey et Bédard, 2005 : 31). Toutefois, le poids de l'État dans la gestion publique reste présent puisque celui-ci devient « un régulateur, se bornant à imposer certaines règles du jeu aux acteurs et s'efforçant d'harmoniser leurs actions » (Chevallier, 2002 : 235). Pour cette raison, nous supposons que l'État décide de s'éloigner du rôle principal de producteur qu'il exerçait exclusivement auparavant pour jouer celui de superviseur et de gérant de l'activité économique nationale. Dans ce cas, il s'agit premièrement d'une *redéfinition* de l'État dans la gestion de certains domaines de la vie économique nationale qu'il exerçait exclusivement auparavant; deuxièmement,

²⁴. Ceci dit, l'État, le secteur privé et les organisations internationales sont en train d'incarner la tendance en vogue depuis quelques décennies. Une tendance qui demeure pratiquement nouvelle dans l'approvisionnement des services publics. Auparavant, cette tâche était exclusivement réservée à l'État. C'est ce que d'autres auteurs définissent comme *la gouvernance mondiale*. Ce concept pourrait s'expliquer comme étant un « processus continu de coopération et d'accompagnement entre les États et les institutions officielles » (Nonjon, 2004 : 116), auquel il est difficile d'échapper dans les dynamiques de la mondialisation de l'économie.

d'une prise de position du secteur privé et dernièrement, d'une prise en considération des discours des organisations internationales. Car c'est l'État qui décide d'impliquer le secteur privé et de prendre en considération les discours de ces-dernières, ce qui l'amène à transformer le cadre institutionnel sur lequel cette décision va reposer.

2.2 Le secteur privé et la gestion de domaines stratégiques

Le secteur privé peut être un bon partenaire ou concurrent de l'État dans son projet de modernisation. John Stopford et Susan Strange argumentent que la décision d'impliquer le secteur privé dans les domaines publics peut conduire à une relation conflictuelle. L'État et les firmes multinationales établissent des relations de concurrence ou de coopération en ce qui concerne la gestion des facteurs de production et l'approvisionnement de services essentiels pour la société (Stopford et Strange, 1991 : 32-40). Mais malgré cela, avec son savoir-faire et sa spécialisation dans certains domaines, le secteur privé pourrait exercer une pression favorable pour la transformation et l'efficacité de l'État dans une relation de concurrence. Cela sans oublier que le secteur privé serait intéressé à étendre son champ d'action dans la sphère de la gestion des domaines publics et à offrir à l'État les tactiques nécessaires pour approfondir et élargir le projet de modernisation de ce dernier.

Tout d'abord, des spécialistes comme Louis Gill considèrent que la mutation du rôle de l'État est engendrée par les politiques économiques d'ordre néolibéral. Pour lui, le néolibéralisme est un mécanisme qui prétend soumettre toute l'activité économique et sociale aux lois du marché. Les États doivent se limiter à garantir un encadrement stable au libre jeu de ces mécanismes (Gill, 2002 : 9-16). Pour ce faire, leur rôle doit être restreint et la réglementation minimale tandis que le secteur privé étend son hégémonie. Dans ce sens, d'autres spécialistes considèrent que les États ont fait précisément « tous ces désengagements » (Lauzon *et al.*, 1998 : 22-23) en fonction du néolibéralisme, « pour répondre aux exigences du marché » (Paquerot,

1996 : 13). C'est la raison pour laquelle les États se sont éloignés de la gestion des domaines économiques nationaux qui, auparavant, leur incombait exclusivement.

Selon ces auteurs, les États ont abandonné – presque totalement – leur leadership en tant que producteurs et gestionnaires économiques pour prendre le rôle de régulateur, de médiateur et de superviseur face à l'implication du secteur privé dans la gestion de domaines prioritaires et au profit de celui-ci (Gill, 2002 : 9-16; Lauzon *et al.*, 1998 : 22-23; Paquerot, 1996 : 13). Il faut mentionner que les domaines dans lesquels l'État a décidé d'impliquer le secteur privé sont considérés très généralement comme prioritaires pour la croissance économique et le développement d'une société. Dans ce sens, le secteur privé est considéré comme étant structurellement plus efficace, dynamique, rentable et auto-finançable que le secteur public (Cornut, 2003 : 77). Donc, la réconciliation des intérêts tant publics que privés dans la gestion de l'eau, par exemple, devient un défi majeur pour les États.

Un phénomène d'ailleurs confirmé par John Stopford et Susan Strange. Ils mentionnent que depuis la décennie des années 80 et suite aux dynamiques de la mondialisation des économies, on constate que les États concurrencent avec les entreprises multinationales dans l'approvisionnement des biens de base essentiels au bien-être de la société. Autrement dit, les gouvernements établissent des liens de partenariat avec ces entreprises pour combler les besoins essentiels, mais ce lien se traduit au long terme, par une relation de concurrence puisque l'implication de ces entreprises, loin de pousser l'efficacité de l'État, contribue à la remise en question des capacités gouvernementales dans l'accomplissement des besoins communs. Plus encore, quand ces entreprises sont impliquées dans des domaines liés à la gestion ou l'approvisionnement des ressources limitées et par conséquent, précieuses, la relation devient alors plus conflictuelle que d'entente (Stopford et Strange, 1991).

2.2.1 La participation du secteur privé dans la gestion des services publics

Les années 1980 mettent en évidence les changements dans les modes de gestion des domaines publics entrepris par plusieurs États. Pendant très longtemps, les services publics ont été considérés comme des activités exclusives de gestion publique. La mise en place de nouveaux mécanismes de gestion de ces domaines a résulté d'une tendance de démantèlement des monopoles et de diminution des dépenses publiques. Cependant, les États qui ont décidé d'impliquer le secteur privé dans la gestion des domaines d'intérêt public l'ont fait à cause principalement des défis posés par la libéralisation des économies, l'augmentation de la demande -due à l'accroissement de la population-, l'essor de la technologie, ainsi que le souci pour l'environnement (BIT, 2003).

Il faut mentionner qu'à l'époque, la plupart des services publics ou secteurs de base étaient considérés comme de lourds enjeux tant pour les activités économiques que pour l'exercice efficace des responsabilités publiques (Auby, 1995 : 5 ; Chevallier, 2002 : 182-183 ; Brunelle et Harvey, 2005 : 104), ce qui a favorisé, en même temps, des changements dans la façon dont ils étaient gérés auparavant et l'implication du secteur privé. Des spécialistes considèrent que l'adhésion à certains principes politiques et économiques prônés par les organisations internationales, intéressées à la mise en place des nouvelles structures normatives de gestion de domaines qui puissent permettre aux États de mieux s'insérer dans les dynamiques portées par la libéralisation des marchés, ont été à la base des décisions de l'État quant à la gestion de ces domaines-là. Parmi d'autres principes qui ont encouragé les États à entreprendre des nouveaux mécanismes de gestion, nous trouvons l'augmentation des recettes de l'État, la réduction des dépenses, l'assainissement des finances publiques et l'affaiblissement de la bureaucratie gouvernementale (Barlow et Clarke, 2002 ; Carreu, 2005 ; De Luca, 1998 ; Brunelle, Harvey et Bédard, 2005 ; Hibou, 1998 ; Noiseux, 2005 ; Smets, 2004).

De cette manière, les États ont décidé de modifier la structure sur laquelle reposaient les modes de gestion traditionnelle des services publics en certifiant que,

depuis longtemps, le secteur privé jouait un rôle important dans leur prestation en tant que facilitateur. On parle surtout de services urbains organisés traditionnellement en monopoles publics ou privés nationaux, comme les services de l'eau, du gaz, de l'électricité, des infrastructures et des télécommunications, qui ont été progressivement ouverts au secteur privé (BIT, 2003 ; Chevallier, 2002 : 224 ; Dauba et Rizzi, 2004 : 49-50 ; Guislain, 1997 : 203 ; Robertson, McGrane et Shaker, 2003 : 9 ; Swann, 1988 : 123).

La ressource hydrique n'a pas échappé à la transformation de sa gestion en imposant des nouveaux mécanismes d'organisation et de prestation des services publics dont l'État demeure un acteur central. C'est le cas par exemple du Royaume-Uni, des États-Unis, du Canada et de la France, dont la mise en place des mécanismes d'organisation et de gestion, inspirés du secteur privé, constitue une caractéristique commune entre eux. Comme nous allons le voir dans la section suivante, aux États-Unis et au Canada, le retrait de l'État a été minimal, ce qui lui a permis de conserver la propriété et l'exploitation du service concerné. Néanmoins, au Royaume-Uni et en France, le secteur privé est fortement présent dans la gestion de la ressource hydrique (BIT, 2003).

2.2.1.1 Les différents cas de gestion des services publics

Dans un sens large, en ce qui concerne la gestion des services publics, la littérature nous indique que ce sont surtout les gouvernements de Margaret Thatcher, au Royaume-Uni, en 1979, et de Ronald Reagan, aux États-Unis, en 1980, qui ont mis sur pied le modèle de réforme du secteur public (Bishop, Kay et Mayer, 1994 : 1 ; Chevallier, 2002 : 218 ; Brunelle et Harvey, 2005 : 104 ; Morgan, 1995 : 12). Ce modèle a eu pour objectif de réduire – sans éliminer – la présence du secteur public tout en favorisant la mise en place d'autres mécanismes de gestion pour augmenter l'efficacité dans la production de biens et de services.

Ainsi, comme nous allons le voir, ces deux administrations ont-elles considéré le secteur privé comme un partenaire stratégique capable d'améliorer l'efficacité et la

qualité de la production de biens et de services (Allington, 1995 : 69 ; Hula, 1993 : 27-29 ; Morgan, 1995 : 12). Cependant, il y a eu une certaine coïncidence de la part d'autres gouvernements qui ont adopté des politiques semblables. L'adhésion à certains principes politiques et économiques est un aspect qui demeure constant dans la décision d'impliquer le secteur privé, soit pour augmenter les recettes de l'État, soit encore pour se conformer aux programmes d'ajustement structurel du FMI, de la BM et de l'OCDE (Carreu, 2005 ; Hibou, 1998 ; De Luca, 1998 ; Noisoux : 2005 ; Smets, 2004).

Toutefois, l'État demeure central dans la prise de décision, qu'il s'agisse d'une privatisation totale ou d'une sorte de partenariat public-privé. Aujourd'hui, les formes de gestion des services publics sont assez diverses et elles sont généralement considérées comme d'importants instruments de la gestion des domaines qui relèvent la gestion des États. Tout d'abord, la privatisation entraîne avec elle le retrait de l'État et la complète liberté du secteur privé dans la gestion du service, auparavant fourni par l'État (Chevallier, 2002 : 220). Mais, avant que la gestion des services publics ne soit complètement privatisée, la décentralisation du service permet, à son tour, une implication progressive du secteur privé. C'est ce que la nouvelle littérature conçoit comme le partenariat public-privé (PPP)²⁵.

Les partenariats public-privé sont assez particuliers. Premièrement, ils situent le secteur privé dans un ensemble de schémas contractuels mis en place pour financer, construire et exploiter les services publics. Deuxièmement, les activités comme la production, le transport et la distribution, sont séparés dans le cas des services publics – comme l'eau –, considérés comme prioritaires par les États. Et, troisièmement, les PPP suivent les principes d'efficacité, d'efficience et d'économie (Brunelle, Harvey et Bédard, 2005 ; Guerin-Schneider, Nakhla et Grand d'Esnon, 2002). Dans cette forme de gestion, il sera toujours nécessaire pour l'État de garder une certaine propriété du domaine en question et de mettre en place des

²⁵. Pour une lecture plus approfondie sur les formes de gestion des services publics et la participation du secteur privé, voir Robertson, McGrane et Shaker, 2003.

mécanismes pour assurer le contrôle, le suivi et la réglementation du fonctionnement du PPP. Ainsi, allons-nous présenter plusieurs exemples de différents degrés de participation du secteur privé dans la gestion de l'eau.

2.2.1.1.1 Le Royaume-Uni

Depuis que le programme de privatisation a été lancé, au Royaume-Uni, dans les années 80, le même processus s'est étendu au monde entier. Car l'on constate que le Royaume-Uni a été le premier à s'engager dans la voie de la privatisation qu'il a suivie avec constance, depuis 1979 précisément (Chevallier, 2002 : 227 ; Bishop, Kay et Mayer, 1994 : 1-5). En fait, pour les secteurs de l'eau, du gaz et de l'électricité, le modèle a consisté en la privatisation totale et en la création d'un bureau de réglementation spécialisé pour chaque branche d'activité (BIT, 2003).

Dans le cas particulier de l'eau, la propriété des installations et la totalité des activités liées à la gestion de cette ressource ont été confiées à des compagnies privées, encadrées par la régulation de bureaux spécialisés (Guerin-Schneider, Nakhla et Grand d'Esnon, 2002). Une privatisation où la vente des réseaux publics d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées a été totale (Barlow et Clarke, 2002 : 136 ; Cowan, 1994 : 113-114) mais qui, face à la société, a eu du succès puisque l'amélioration des prestations et de la qualité des services publics a été évidente²⁶.

C'est la raison pour laquelle l'on se réfère fréquemment à l'exemple du Royaume-Uni²⁷. De plus, cette nouvelle gestion a été mise en place pour répondre aux défis posés par « l'impact des migrations interrégionales, les difficultés des villes à gérer et financer les infrastructures [ainsi qu'à prendre] conscience de l'ampleur des problèmes de pollution de l'eau » (Drouet, 1987 : 12). Or, la présence du secteur

²⁶. Voir : Ofwat. 1996/97 *Report on the level of service for the water industry in England and Wales*. Ofwat, Birmingham, Angleterre, 1997.

²⁷. En fait, le programme britannique est considéré comme le plus ancien, le plus constant et le plus ambitieux. Cela s'explique par le fait que plus de la moitié du secteur public industriel, dont les grands services publics (gaz, électricité, eau, télécommunications), a été totalement ou partiellement privatisée à la fin du gouvernement Thatcher (Chevallier, 2002 : 227; De Luca, 1988).

privé a favorisé, d'une part, la réduction au minimum du rôle de l'État, et, d'autre part, l'attribution, par les pouvoirs publics, des concessions des services – liées à la gestion et approvisionnement en eau– à des sociétés privées – généralement d'entreprises multinationales (Bishop, Kay et Mayer, 1994 : 12).

2.2.1.1.2 Les États-Unis

Pour leur part, les États-Unis ont effectué des expériences semblables. Pendant les années 1980, le secteur public était perçu comme une véritable charge administrative (Swann, 1988 : 8). Une charge assez coûteuse qui empêchait la production de richesse et, par la suite, le progrès économique de la nation (Kettl, 1995 : 28-39). Dans le cas précis du domaine de l'eau, les États-Unis ont dû faire face à une période de réorientation générale tant en ce qui concerne le mode de gestion de l'eau dans les villes que celui de l'organisation des entreprises qui contribuent à équiper et à faire fonctionner ces réseaux. Donc, l'innovation technologique a aussi été réorientée pour améliorer la gestion de la ressource (Drouet, 1987 : 5)

Dans ce sens et de façon plus générale, contrairement à ce que l'on croit, la participation de l'État, en particulier dans la gestion des services publics, est beaucoup plus élevée que dans d'autres secteurs de l'économie. Ceci car, aux États-Unis, ce sont les gouvernements locaux et les états qui offrent directement la très grande majorité des services aux citoyens (Chevallier, 2002 : 182-183), bien que la participation du secteur privé dans les affaires publiques soit assez remarquable. Mais, parce que les services sont considérés comme une mission pour chaque gouvernement local, il est impératif pour ceux-ci de nouer une vraie collaboration avec le secteur privé, notamment les entreprises multinationales avec qui ils ont établi des partenariats (Carreau, 2005 : 83-85). C'est pour cette raison que la privatisation aux États-Unis a connu un essor rapide, principalement à la fin du XIX^e siècle.

2.2.1.1.3 Le Canada

Au Canada, depuis 1960, la préoccupation du gouvernement est de réformer l'administration publique fédérale afin d'améliorer ses mécanismes de contrôle, de la rendre plus efficace et moins onéreuse. En fait, ce qui constitue le premier grand antécédent des modifications portées à la gestion publique, c'est la *Commission Glassco* aussi appelée *Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement*. Cette commission a eu comme objectif la mise en question de l'organisation et du fonctionnement de l'État face à la gestion de services publics, ceci en encourageant davantage une pratique décentralisée des structures administratives canadiennes²⁸.

Pendant cette période, les questions relatives au développement du pays et la reconnaissance de la valeur des ressources naturelles ont favorisé la mise en place d'une série des changements institutionnels dans le cadre de leur gestion. Dans le cas particulier de la gestion de l'eau, la mise en valeur de ces ressources se caractérisait par l'accent mis sur les projets structuraux et les ententes de partage des coûts entre les gouvernements fédéral, provinciaux et locaux. Plus tard, en 1970, après l'adoption de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* (1970), il a été possible de redéfinir les caractéristiques de la gestion de la ressource (Mitchell et Shrubsole, 1994 : 71).

Malgré la mise en place de ce premier cadre normatif sur la gestion de l'eau, la Commission MacDonald a conclu, en 1982, qu'il fallait re-évaluer certains modes d'intervention de l'État²⁹. Cependant, le propos principal de cette commission a été de promouvoir le libre-échange avec les États-unis, principalement pour bénéficier davantage des relations commerciales³⁰. En fait, Mitchell et Shrubsole expliquent mieux les transformations portées à la gestion de l'eau au Canada :

²⁸. Voir : Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement.

[En ligne] [<http://www.canadianencyclopedia.ca/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1ARTf0003349>]

²⁹. En plus de cela, il faut considérer la vague des réformes conservatrices, inspirées de celles de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan, qui vont favoriser davantage la réduction de la taille du gouvernement canadien.

³⁰. Voir : Commission MacDonald, [en ligne] [<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/3241.html>]

Entre 1970 et 1987, la planification de l'eau est passée d'une orientation complète à une orientation intégrée, laquelle combine des réajustements structurels et non structurels [ainsi qu'une] gamme plus vaste d'ententes financières de la part des paliers supérieurs des gouvernements (Mitchell et Shrubsole, 1994 : 40 -71).

Plus tard, en 1985, suite à la Commission MacDonald, a été publiée *l'Enquête sur la politique fédérale aux eaux*, appelée aussi, le *Rapport Pearse*. Ce rapport constitue la première étape de la nouvelle orientation de la politique gouvernementale de l'eau au Canada, étant donné la particularité de la ressource et le besoin d'une politique à long terme afin d'assurer une gestion judicieuse. Ce rapport met en évidence plusieurs aspects. Parmi eux, la capacité d'adaptation des institutions publiques régulatrices face aux défis posés par la gestion de la ressource : environnementaux, économiques, politiques ainsi que sociaux et culturels; l'importance d'une gestion qui permet la préservation de l'équilibre naturel des réseaux hydrographiques; la prise de conscience des utilisateurs face à la valeur intrinsèque de la ressource; l'établissement d'un barème de tarifs convenable permettant de faire assumer équitablement le coût des services d'eau par les bénéficiaires en fonction des avantages qu'ils retirent, ainsi que la coordination de la gestion de la ressource à tous les niveaux de gouvernement. Toutefois, un des principaux volets de la politique fédérale relative aux eaux est l'établissement d'un système de tarification pour les approvisionnements en eau (Pearse *et al*, 1985).

Ainsi, en 1994, le Service de la conservation de l'environnement –Environnement Canada–, responsable de fournir un cadre unique pour la mise au point de politiques et de stratégies sur la gestion de l'eau,

[...] fait connaître que la réorientation et la restructuration de la gestion des eaux au palier fédéral constituent une tentative visant à affronter les forces du marché mondial ainsi qu'à répondre au désir d'en arriver à un développement durable. [Premièrement], le Service est d'avis, que si les gestionnaires arrivent à établir avec exactitude les **coûts réels** associés à l'approvisionnement en eau des utilisateurs et à refléter la juste valeur intrinsèque de cette ressource, l'eau sera alors affectée et utilisée de façon

plus efficace. Deuxièmement, [le Service] s'efforcera davantage de créer des **partenariats** afin de favoriser la participation et la responsabilité des intervenants. Troisièmement, des efforts seront déployés pour **l'information**, pour accroître les connaissances quant à la science de l'écosystème. Le Service de la conservation de l'environnement maintient que si ces trois aspects [tarification, partenariats et information] étaient accentués, la gestion serait alors plus efficace et les contribuables seraient bien servis (Mitchell et Shrubsole, 1994 : 40 -71)

Plus tard, en 2002 le rapport intitulé *Partenariat public-privé* a été émis pour favoriser la collaboration du gouvernement avec le secteur privé en matière de financement des projets et des infrastructures. De même, un bureau spécialisé a été créé (Brunelle et Harvey, 2005 : 104) pour superviser le fonctionnement de ce mécanisme de gestion³¹. De plus, il faut mentionner que les partenariats public-privé sont assez particuliers. Premièrement, ils situent le secteur privé dans un ensemble de schémas contractuels mis en place pour financer, construire et exploiter les services publics. L'accord de ces services avec le privé découle de la décentralisation du service public où les municipalités acquièrent un certain pouvoir décisionnel ainsi que de nouvelles compétences³² (Brunelle, Harvey et Bédard, 2005; Guerin-Schneider, Nakhla et Grand d'Esnon, 2002)

Dans le cas particulier du secteur de l'eau, les PPP octroient des contrats de services à des entreprises privés pour une période déterminée (généralement, moins de 30 ans) pour désigner, construire ou gérer certaines activités liées à la gestion et à l'approvisionnement de la ressource³³.

³¹. Voir : [en ligne] [http://www.ottawa.ca/business/p3/about/index_fr.html] et [<http://stratéfis.ic.qc.ca/epic/internet/inpupr-bdpr.nsf/fr/Home>]

³². Voir : Jaglin, Sylvie (2005). *Gouvernance des services d'eau urbains en Afrique subsaharienne*, Conférence Université de Montréal. Montréal.

³³. Les PPP pour l'approvisionnement en eau au Canada sont concentrés dans les communautés moyennes. Ces contrats représentent une petite proportion de consommateurs d'eau. Dans les grandes villes, la plupart des systèmes d'approvisionnement en eau sont publiquement contrôlés, mais à Halifax et Hamilton, la gestion de l'eau suit le fonctionnement d'un PPP (Halifax Regional Environmental Partnership et American Water Services, respectivement). Voir : Bakker, Karen (2005). « Canada and the new American empire », [en ligne] [<http://www.geog.ubc.ca/~bakker/PDF/Cda-New-Empire.pdf>] page consultée le 4 février 2007

2.2.1.1.4 La France

D'aucuns considèrent que la France, tout particulièrement, est un des meilleurs exemples en ce qui concerne la gestion de l'eau. En fait, l'exemple français est reconnu par d'autres États comme un cas représentatif de la participation du secteur privé (Neto, 1998). Le secteur de l'eau en France, inscrit dans le cadre d'une décentralisation, est organisé en réseaux qui fonctionnent de manière indépendante. Les communes délèguent à des compagnies privées la responsabilité de la distribution de l'eau, donc la gestion publique intègre parfaitement le principe de décentralisation et de partenariat public-privé, mais les communes gardent toujours la propriété de la ressource et gèrent celle-ci en coopération avec les départements et les régions (Bourdin, 1998 : 2-24; Lacoste, 2003 : 31).

Cette décentralisation est accompagnée d'une forte présence du pouvoir central qui joue le rôle de superviseur puisque les municipalités détiennent une liberté administrative leur permettant à la fois de faire appel au secteur privé dans le service d'approvisionnement et d'assainissement de l'eau, et d'établir une sorte de PPP³⁴. De cette manière, le secteur de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées intègre une multiplicité d'acteurs aux trois échelons territoriaux et administratifs : le local, le régional et le national sont fortement liés aux communes, aux agences étatiques et aux exploitants publics et privés³⁵. Ceci au regard des spécialistes, fait de la France

[...] le seul exemple de grand service public de réseau depuis des décennies sous le contrôle des grands groupes privés qui officient directement au contact des collectivités locales et qui contrôlent aujourd'hui l'approvisionnement de 55 % des communes, mais qui représentent les trois quarts du volume d'eau potable distribué (Dauba et Rizzi, 2004 : 193-194).

³⁴. En effet, les responsables des services publics locaux de l'eau ont le choix entre le système de gestion directe et celui de la gestion déléguée. On observe, dans le domaine de l'eau potable, que la tendance de ces dernières années manifeste une préférence pour les différentes formes de délégation de services publics (Bourdin, 1998 : 38). Pour approfondir, voir Claude Martinand : *La maîtrise des services publics urbains organisés en réseaux*. Conseil économique et social, Les Éditions des journaux officiels, 2001, 125 p.

³⁵. Pour quelques auteurs, ce sont ces derniers qui établissent les coûts de fonctionnement et d'entretien des réseaux, recueillent les revenus provenant des services, et gardent les bénéfices (Barlow et Clarke, 2002 : 136).

Ainsi, en France, le principe de partenariat public-privé prend-il forme surtout grâce à la forte concentration des entreprises liées à l'eau et aux collectivités responsables du service public³⁶ (Barraqué : 1999; Bourdin, 1998 : 1-7; Guerin-Schneider, Nakhla et Grand d'Esnon, 2002 ; Lacoste, 2003 ; Martinand, 2001). Cela devient plus évident quand on reconnaît que

[...] les grandes entreprises françaises de service public ont constitué les moteurs essentiels de [la croissance de la gestion déléguée des services publics] en allant porter leur savoir-faire, leurs techniques administratives, et en exportant un mode juridique d'organisation des rapports entre les autorités publiques et les entreprises dans des pays étrangers (Auby, 1995 : 115-116 ; Bourdin, 1998 : 38).

L'émergence des États qui ont décidé de moderniser leur gestion des domaines publics en y impliquant le secteur privé (Chevallier, 2003 : 45) se traduit, somme toute, par la mise en place de nouveaux mécanismes de gestion. Donc, les objectifs du Royaume-Uni, de la France et même du Canada, par exemple, peuvent être comparables : améliorer la productivité industrielle et diminuer l'emprise de l'État sur le secteur économique (Chevallier, 2002 : 227).

2.3 Les organisations internationales

Les organisations internationales jouent un rôle important dans la modernisation des États. Depuis la deuxième Guerre mondiale, et avec l'essor de la mondialisation, non seulement leur nombre mais aussi leur importance et leur poids ont augmenté notablement³⁷. Certains auteurs considèrent que les organisations internationales ont eu un impact grandissant et que jamais le système international n'a comporté

³⁶. Ce principe repose sur un cadre législatif et juridique qui date de 1960 et qui, en 1992, a été perfectionné par suite des besoins de renouvellement d'anciennes installations et d'investissements pour l'assainissement des eaux usées (Bourdin, 1998 : 1-7).

³⁷. La période comprise entre la Guerre froide et la Seconde Guerre mondiale a entraîné un besoin de coordination des relations entre les États. De même, un minimum de règles assurant la sécurité des rapports internationaux est devenu nécessaire. Autrement dit, des organisations ayant la capacité d'affronter les problèmes résultant de la nouvelle configuration du monde – après cette période de guerres – ont été mises au service de la diplomatie et des États souverains associés pour matérialiser des projets d'intérêts et de bénéfices communs (Charpentier, 1993 : 50 ; Smouts, 1995).

autant d'organisations qu'actuellement, car le phénomène administratif s'est étendu au-delà des États (Chevallier, 2002 : 97; Keohane, 1999 : 37 ; Smouts, 1995 : 5).

Dans ce sens, l'affranchissement des frontières, qui accompagne la mondialisation de l'économie, permet aux États de conjuguer leurs efforts pour établir des liens avec d'autres acteurs sur la scène internationale. Les organisations internationales sont donc appelées « à clarifier les enjeux, à faciliter l'échange de connaissances sur ce qui est en jeu, à développer des compréhensions communes et à encourager la bonne entente » (Finkelstein, 1988 : 449) entre les différents acteurs du système, principalement entre les États qui sont associés dans « la poursuite d'objectifs d'intérêt commun » (Villary, 1972 : 26).

Par conséquent, « l'organisation internationale favorise la création de normes » (Smouts, 1987 : 164) de comportements qui encourageraient la *coopération* entre les États membres et qui auraient aussi des « effets structurants » (Macleod, 2002 :154). Gilpin, Keohane et Nye considèrent que des moyens de « [...] séduction [doivent être déployés] pour faire que les autres s'inscrivent dans un cadre permanent, organisé et contrôlant leurs actions » (Chavagneux, 2004 : 21-27). Pour sa part, Robert Cox observe que les organisations internationales « cristallisent des relations de pouvoir particulières et s'en font l'écho par la promotion d'images collectives tendant à les faire accepter » (*Ibid.* : 82) par les acteurs de la scène internationale. Cet argument rejoint ceux de Klaus Nielsen et de Douglass North. Pour le premier, les organisations internationales modèlent « les identités des acteurs » (Nielsen et Johnson, 1998 : 8), tandis que pour le deuxième, elles affectent « la performance des économies » (North, 1990 : 3). Dans les deux cas, cela entraîne des changements dans le comportement et la prise de décisions de l'acteur, ou plus précisément de l'État.

Ainsi, l'organisation internationale pourrait-elle devenir un acteur capable d'influencer le système international et, par conséquent, de provoquer des changements chez tous les acteurs qui agissent sur la scène internationale. Cela

dans le but et avec la justification « d'apporter des solutions à la gestion des problèmes issus de l'interdépendance » (Macleod, 2002 : 155), car les États sont *appelés* à coopérer. De ce fait, en créant des normes et en faisant partie des États qui les intègrent, les organisations internationales favorisent l'expansion de leurs principaux idéaux sur l'arène internationale. C'est pourquoi nous soupçonnons que les organisations internationales *affectent* le comportement, et par la suite *modifient* la façon de faire et de gérer les domaines qui, à leur avis, semblent stratégiques dans le développement et la croissance de l'État concerné.

Par exemple, dans la poursuite de leurs objectifs, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale (BM) ainsi que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) promeuvent, par le biais de leurs principes directeurs, des transformations dans les économies des États pour *aider* ceux-ci à être plus performants. Cependant, Robert Cox considère que « le FMI oblige les pays du Sud à ouvrir leurs frontières et présente le libéralisme comme une stratégie de développement » (rapporté par Chavagneux, 2004 : 82). Pour leur part, Robert Keohane et Marc A. Levy mentionnent qu'il existe une conditionnalité interprétée comme « l'ajustement structural et sectoriel des prêts offerts par la BM et le FMI en échange de tout un éventail de réformes économiques » (Keohane et Levy, 1996 : 31).

Plus loin dans le livre, ces auteurs parlent d'une « *green conditionality* » (*idem*). En ce sens, les ressources naturelles sont devenues des mécanismes ou des moyens de négociation entre les États et les organisations internationales pour améliorer et maintenir la qualité de l'environnement en général. En plus, les organisations internationales à caractère environnemental ont renforcé leurs activités pour conscientiser la société sur les dangers concernant l'environnement en général. Cependant, les organisations financières telles que le FMI et la BM ont utilisé ces questions, et surtout la gestion de ces domaines, comme condition de l'octroi de financement. Les organisations internationales essayent de dominer intégralement la vie économique et politique des États en favorisant l'adoption, par ces derniers,

d'une structure « néolibérale mondiale du XX^e siècle » (Gill, 2002 : 25-37). Ainsi, la « conditionnalité d'ajustement structurel » (Keohane et Levy, 1996 : 36) ou les « conditions de fonctionnement » (Chavagneux, 2004 : 6) favoriseraient-elles l'ouverture économique, le marchandisage absolu et la transformation de l'État, bien que l'économie nationale puisse conserver les activités stratégiques³⁸.

Dans le cas particulier de la Banque mondiale, la *conditionality* est indispensable pour que les pays réussissent mieux à accroître leur niveau de développement. Selon la BM, les États obtiendront de meilleurs résultats et seront plus efficaces s'ils parviennent à avoir des gouvernements transparents, crédibles, représentatifs et démocratiques, ce qui constitue aussi la base d'une *bonne gouvernance*. De plus, avec sa nouvelle stratégie de l'eau, dont le but est de contribuer aux Objectifs du millénaire³⁹ pour diminuer la pauvreté de moitié d'ici 2015, la principale préoccupation de la Banque mondiale est l'atteinte de services d'eau de bonne qualité par les populations pauvres dans les pays en développement. Ceci en participant activement au financement de la privatisation et de la restructuration de services d'utilité générale à travers le monde ainsi qu'en faisant de plus en plus appel au secteur privé (BIT, 2003; BM, 2006). Pour cela, la BM encourage dans les pays en développement, la mise en place de nouveaux modèles d'économie qui débouchent sur des politiques d'ordre libéral (Hibou, 1998 : 4), lesquelles favorisent l'établissement de partenariats entre les secteurs public et privé, par exemple.

De son côté, le FMI se prononce aussi sur la nécessité d'une meilleure gestion de la mondialisation. Pour le FMI, la « responsabilité propre à chaque pays » est un facteur qui permettra d'arriver à une meilleure mondialisation. C'est pourquoi il suggère que

³⁸. Des auteurs, comme Béatrice Hibou, considèrent qu'« à travers son expertise et ses conditionnalités, [la BM] intervient de plus en plus dans la définition des politiques économiques et [...] dans les modalités d'action de l'État ». D'ailleurs, Hibou qualifie la BM d'« intruse », étant donné son intervention « dans le modelage des finances publiques, dans la conception du service public et dans la définition des secteurs publics » des États. D'ailleurs, elle considère que l'ensemble BM et FMI « contribue [...] à l'éclatement des lieux de décision de l'État. [Ce qui] affecte l'efficacité et la légitimité de l'administration [...] et limite le pouvoir politique central » (Hibou, 1998 : 27).

³⁹. Voir *Les objectifs du millénaire pour le développement*, [en ligne] [<http://www.un.org/french/millenniumgoals/>]

[...] les pays en développement reconnaissent que la bonne gestion gouvernementale, la primauté de la loi et la lutte contre la corruption sont des principes essentiels dans la création d'un environnement propice aux investissements et à la réduction de la pauvreté (FMI, 2003).

C'est la raison pour laquelle les grands bailleurs de fonds comme la BM et le FMI s'intéressent de plus en plus à la bonne gouvernance des États. Pour cela, ils font la promotion des réformes dans la gestion de la vie publique (*ibid.* :58).

Pour sa part, l'OCDE a établi une liste des « conditions essentielles à la cohérence des politiques publiques des pays membres » (OCDE, 2001 : 29). Cette liste vise l'inclusion – volontaire et systématique – de toute une série de domaines de la vie économique et politique de l'État qui ont une répercussion positive sur le développement, ainsi que la concordance avec les politiques des institutions financières qui travaillent, dans ce cas, à la réduction de la pauvreté⁴⁰. Plus encore, dans une de ses publications, *Moderniser l'État, la route à suivre*, l'OCDE mentionne que pour bénéficier des fonds, les États sont appelés à mieux gérer les domaines stratégiques. Dans ce sens, elle définit la performance comme

[...] le rendement ou les résultats d'activités effectuées dans le cadre d'objectifs poursuivis. Sa finalité est de multiplier les cas dans lesquels les pouvoirs publics atteignent leurs objectifs [vis-à-vis de la gestion de domaines stratégiques]. [Ce qui constitue] une condition explicite de l'affectation des fonds (OCDE, 2005 : 65-75) mis à la *disposition* des États.

Globalement, ces faits témoignent des réformes de la conception interne des États et, plus précisément, de la façon de faire sur le plan économique. Cela provoque des changements internes dans la politique et l'économie des pays du Sud qui leur *permettent* de s'adapter au rythme des pays développés et aux *exigences* des dynamiques de la mondialisation de l'économie. Par conséquent, nous pouvons dire que ces organisations ont donné de l'importance à tous les acteurs du système

⁴⁰. Liste intitulée *Lignes directrices du CAD, réduction de la pauvreté*, [en ligne] [http://www.oecd.org/document/8/0,2340,fr_2649_33721_1885960_1_1_1_1,00.html]

international contemporain et ont même favorisé de nouvelles conceptions de l'eau. En effet, avec leurs objectifs de développement durable et équitable, de réduction de la pauvreté, de stabilité macro-économique et financière, entre autres choses, elles ont engendré des changements structurels qui ont entraîné une autre façon de gérer les domaines d'intérêt public, dont celui de l'eau.

Or, les priorités de ces organisations, telles que la réduction de la pauvreté, le développement et la croissance économique, etc., promeuvent la bonne entente pour la mise en place de nouveaux mécanismes de gestion de domaines publics. D'ailleurs ces organisations ont manifesté leur intérêt ponctuel pour la modernisation des États où les modifications dans la manière – traditionnelle – de gérer l'eau, particulièrement, deviennent essentielles à la réussite de leurs objectifs. Ceci, par la suite, permettra, toujours selon ces organisations, de suivre intégralement les dynamiques de la libéralisation des économies et de parvenir à de meilleurs niveaux de développement, qui vont de pair avec la réduction de la pauvreté et la contribution à la croissance économique des États. C'est de cette manière que les organisations internationales provoquent le virage des États vers des nouveaux modes de gestion pour s'insérer dans les dynamiques de la mondialisation de l'économie.

2.4 L'État, les organisations internationales et le secteur privé

En Amérique latine, les États ont effectué, surtout à partir des années 80, des transformations dans leur façon de gérer les domaines publics. À cette époque, l'Amérique latine était immergée dans un processus de rénovation structurelle issue d'abord, de l'accroissement de la population, de l'ouverture de ses frontières, de la forte industrialisation et, par la suite, de ses implications dans les dynamiques de la mondialisation de l'économie.

Comme le mentionne Jacques Chevallier,

le mouvement de privatisation gagnera à la fin des années 1980 tous les pays d'Amérique latine en s'étendant non seulement aux secteurs de base de l'économie (électricité, gaz, pétrole, sidérurgie, pétrochimie, chemins de fer, compagnies aériennes...) et au secteur bancaire et financier, mais aussi aux services collectifs (routes, ports, eau...) Le mouvement s'est effectué en plusieurs vagues successives : après les programmes lancés au début des années 1990, une relance apparaîtra à la fin de la décennie : d'après le bilan de la décennie dressé par la Banque mondiale, les programmes de privatisations les plus étendus ont été déployés en Amérique latine, qui a engrangé plus de la moitié (178 milliards de dollars) des revenus que les pays en développement ont tirés de ces opérations – notamment au Brésil (71 milliards), en Argentine (44.5) et au Mexique (31). Il faut mentionner que 76 % du montant de ces opérations ont été financés par des capitaux étrangers, renforçant ainsi le degré de pénétration de ces économies. Au-delà de la pression des organisations internationales, l'adhésion à la voie libérale s'expliquerait d'ailleurs par l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération de technocrates formés dans les grandes universités nord-américaines (Chevallier, 2002 : 240-241).

Ces transformations ont entraîné à leur tour un questionnement constant sur la capacité de l'État, premièrement, à faire face aux demandes des différents secteurs de la société, et deuxièmement, à mettre en place les mécanismes de gestion de domaines stratégiques nécessitant l'implication progressive du secteur privé. Cette implication s'est produite après que le rôle de l'État ait été réévalué et que celui-ci ait été amené à entreprendre une profonde transformation de ses structures et de ses méthodes, ceci dans le but de faire preuve d'efficacité, d'améliorer constamment sa gestion et la qualité de ses résultats (Chevallier, 2002 : 15-16), et d'élargir sa participation dans la libéralisation des économies.

Ainsi, les gouvernements de la région ont-ils commencé à entreprendre des réformes économiques de fond et à laisser le secteur privé jouer un plus grand rôle. Le FMI a particulièrement favorisé la mise en place d'une stratégie de type libéral en intervenant de plus en plus directement dans la gestion publique (*Ibid.* : 250) et en ayant pour principal objectif de lutter contre l'inflation à l'échelle nationale. Il a provoqué l'instauration d'une série de changements structurels dans ce pays: tout d'abord des réformes pour l'assainissement des finances publiques, et, ensuite, l'application de meilleures politiques économiques, visant, entre autres, la réduction

de la pauvreté. Et, finalement, l'établissement d'une plate-forme institutionnelle sur laquelle reposent les flux de capitaux étrangers et les transferts de technologie. Tout cela pour que ces réformes puissent contribuer au bon fonctionnement général de l'économie en remédiant aux défaillances du marché, en agissant sur les structures de l'économie et en réalisant les transformations indispensables à l'adaptation de l'État à ces changements (*Ibid.* : 147-168).

Pour l'OCDE, des changements tels que la redéfinition du rôle et de la place de l'État, la privatisation, la modernisation et la décentralisation des administrations, la réduction soutenue des déficits budgétaires et des formalités ainsi que la libéralisation des économies de la région, sont appelés à avoir un effet positif sur l'économie (OCDE, 1992 : 11-21). Cependant, certains auteurs considèrent que ces transformations résultent davantage des recettes administratives ou de modèles à suivre empruntés par les pays développés pour faire face aux problèmes qu'ils ont à résoudre. En effet, la transformation de l'État serait nécessaire à l'entrée dans la vie internationale, en même temps qu'un brevet de modernité. Il s'agirait donc d'une forme insidieuse et diffuse de dépendance provoquée par les grandes puissances: elles dictent un certain modèle d'organisation politique et de gestion de domaines stratégiques impliquant l'adhésion à un ensemble de valeurs fortement prônées par les organisations internationales (Chevallier, 2002 : 197-198).

En matière de gestion de l'eau, l'ONU reconnaît implicitement, dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme une condition préalable à la réalisation des autres droits de la personne⁴¹. Ce qui, dans une conception plus vaste de ses principes directeurs⁴², rejoint le fait

⁴¹. ART. 25 : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires » (ONU, 1997). D'ailleurs, en décembre 2002, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a déclaré que le « droit humain à l'eau [est] une condition préalable à la réalisation des autres droits de l'homme » (UNESCO, 2003 : 52).

⁴². Le maintien de la paix et de la sécurité internationale; le respect du principe d'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes ; le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que la poursuite de fins communes. ART. 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4, respectivement (ONU, 2005).

que « l'eau, [tout comme] le sol, l'air et la biodiversité biologique [...] » (Shiva, 2003 : 33), est indispensable au genre humain puisqu'elle est une ressource universelle.

Cependant, d'autres organisations internationales considèrent que l'eau est devenue l'un des enjeux les plus prioritaires des administrations publiques qui doivent la prendre en considération dans leur lutte contre la pauvreté et dans la poursuite des objectifs de développement, et la communauté internationale est appelée à jouer un rôle majeur dans les efforts fournis surtout par les pays en développement pour atteindre ces objectifs (ONU, 2004; OCDE, 2003b : 20 ; The World Bank Group, [En ligne]; FMI, 2000 : 12).

De son côté, en 1999, lors de la réunion tripartite sur la gestion de la privatisation et la restructuration des services publics de distribution, l'Organisation internationale du travail (OIT) a déclaré que « le rôle essentiel de l'eau [...] dans la vie et le développement des sociétés explique le vif intérêt que suscitent la propriété et la gestion de l'infrastructure et des services de distribution » (BIT, 2003). Quant à elle, dans un document intitulé *Competition and regulation in the water sector*, l'OCDE a déclaré que « puisque l'eau est rare, il serait utile de développer son négoce pour résoudre le problème de sa répartition entre les différents utilisateurs » (OCDE, 2004a : 7-8). Ceci nous laisse entrevoir que, puisqu'elle participe au dynamisme des marchés en tant que ressource rare, l'eau devient un bien marchand dont tout le monde a besoin, et, pour satisfaire ce besoin, la société devrait lui accorder une valeur monétaire⁴³.

De leur part, Tellenne et Snegaroff mentionnent:

[...] Le Conseil mondial de l'eau, indépendant de l'ONU, considère que la privatisation massive des ressources en eau de la planète est la seule solution pour éviter une pénurie mondiale. [Selon cet organisme], les États

⁴³. Pour quelques spécialistes, le marché de l'eau a été estimé à 1000 milliards de dollars (UNESCO, 2003 : iv). Cependant d'autres considèrent que l'introduction de la compétition a été difficile dans le secteur de l'eau et de l'assainissement puisque ces deux secteurs sont moins attractifs pour l'investissement que les télécommunications ou l'énergie par exemple (Roger, 1999 ; Savedoff et Spiller, 1999).

seraient incapables de supporter les investissements nécessaires en infrastructures, évalués à 180 milliards de dollars par an contre seulement 75 milliards aujourd'hui. De même, pour le FMI et la BM, la fourniture de l'eau doit être réalisée par les entreprises privées et le marché ouvert à la concurrence, notamment dans les pays du Sud. Il faut dire que le marché de l'eau est juteux. Les opposants au projet réfutent ce raisonnement en qualifiant l'eau de *patrimoine commun de l'humanité* et en arguant aussi bien du risque de corruption que du coût de l'eau qui pourrait devenir prohibitif dans les grandes villes (Tellenne et Snegaroff, 2004 : 502-503).

À cet égard, l'OCDE souligne l'importance du secteur privé, principalement dans les projets d'infrastructure (OCDE, 2005a : 81). Pour leur part, la BM et la BID trouvent que le secteur privé peut être le moteur de la croissance et du développement durable. Dans le même sens, ces banques considèrent le secteur privé comme un bon partenaire du secteur public (BID, 2005 : 1-2, 29 ; BM, 2005 : 8-15). Ainsi, l'ONU reconnaît-elle certains avantages au secteur privé en ce qui concerne la poursuite des Objectifs du millénaire (PNUD, 2005), où la gestion de l'eau occupe une place centrale. Or, « le marché [semblerait être] le moyen le plus efficace, le plus rationnel et le plus juste d'harmonisation des comportements » (Chevallier, 2002 : 216), et le secteur privé semblerait avoir trouvé dans l'eau et sa gestion un produit et un service qui promettent d'être parmi les plus profitables au cours des prochaines années (Barlow et Clarke, 2002 ; Drouet, 1987 ; Lacoste, 2003 ; Laserre et Descroix, 2002 ; Ward, 2003).

2.5 Conclusion

La relation réciproque entre l'activité économique, à l'échelle nationale et internationale, et les modes de régulation mis en place nous permettent de mettre l'accent sur le rôle et l'influence des institutions qui ont des conséquences, particulièrement sur la façon de faire des États. Cela dans le but de mieux expliquer le fonctionnement et la dynamique d'une économie mondialisée où l'espace de décision politique reste fragmenté (Chavagneux, 2004 : 4-5), entre le rôle central de l'État, les organisations internationales et le secteur privé. Donc, tous participent au processus de prises de décisions.

Cependant, dans la dynamique de la mondialisation de l'économie, les relations qui existent entre ces derniers dans la gestion de domaines d'intérêt public impliqueraient la reconnaissance du retrait de l'État, légitimée par les organisations internationales, en faveur du secteur privé. En effet, nous considérons que ce sont les organisations internationales qui reconnaissent et favorisent les ententes entre l'État et le secteur privé. Et nous supposons que ces ententes se font dans le but de parvenir à une meilleure gestion des domaines publics de la vie économique nationale et à une amélioration de l'efficacité de l'État, ce qui est de l'intérêt des organisations internationales.

Il s'agirait tout d'abord d'une entente de *coopération* entre les organisations internationales et les États. Une entente qui met en évidence les négociations diplomatiques et commerciales dans la poursuite des objectifs qui intéressent la communauté internationale et auxquels l'État a décidé d'adhérer. Ensuite, il s'agirait d'un enjeu de compétitivité entre l'État et le secteur privé, pour ce qui est de la gestion de la vie économique nationale. Une relation compétitive, étant donné la mise en question de l'efficacité de l'État et la perte relative de son autorité dans la gestion de domaines publics au bénéfice des acteurs privés (Chavagneux, 1998 : 58).

Enfin, il s'agirait d'une entente sur le type de gestion entre le secteur privé et les organisations internationales. En ce sens, les organisations internationales reconnaissent le succès du secteur privé dans la gestion des domaines d'intérêt public où, selon elles, l'État réussit mal et s'est avéré inefficace. Donc, les organisations internationales reconnaissent ces faits car cette gestion les conduira – idéalement – à la réalisation de leurs objectifs, comme la réduction de la pauvreté par l'approvisionnement et l'élargissement de la couverture des services publics, par exemple.

Or, les organisations internationales, l'État et le secteur privé, chacun dans la poursuite d'objectifs particuliers, établissent des relations autour d'une ressource naturelle, fondamentale et stratégique; socialement et économiquement important dans le développement de la société. Dans ce processus, le virage de l'État demeure central pour céder sa place au secteur privé et apporter des améliorations considérables à la gestion de domaines stratégiques, tout en prenant en compte les principes des organisations internationales.

Dans le cas qui nous intéresse, soit celui de la gestion de l'eau au Mexique, il nous semble que la gestion de l'eau met en évidence les rôles et la transformation de l'État ainsi que les relations forgées avec les organisations internationales et le secteur privé. Petit à petit, après avoir remis son rôle en question et reconnu la problématique posée par l'administration publique face à la gestion de l'eau, l'État mexicain décide d'entreprendre une transformation interne pour réduire son poids dans la gestion de l'eau et favoriser l'implication du secteur privé dans le but de gérer différemment la ressource adoptant les principes directeurs des organisations internationales dans une logique de coopération et d'obtention de bénéfices, comme nous allons le voir dans le chapitre suivant.

CHAPITRE III

IMPACT DES RELATIONS ENTRE L'ÉTAT, LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LE SECTEUR PRIVÉ DANS LA GESTION DE L'EAU AU MEXIQUE

Dans ce chapitre, nous allons présenter notre cas d'étude. Nous expliquerons les principales étapes de la transformation de l'État mexicain qui ont permis progressivement de mettre en place le cadre sur lequel repose actuellement la gestion de l'eau. Par la suite, cela nous permettra de présenter la relation qui existe entre ces transformations et les discours et programmes des organisations internationales ainsi qu'entre les stratégies déployées par le secteur privé dans la gestion de l'eau au Mexique. Finalement, nous essaierons de dégager l'impact des relations élaborées entre l'État mexicain, les organisations internationales et le secteur privé.

3.1. La transformation de l'État mexicain

Dans le Mexique des années 50, il existait un sentiment de confiance et de stabilité politique et économique. Deux caractéristiques qui permettaient de parler de prospérité, laquelle à son tour était le résultat du modèle protectionniste qui protégeait l'équilibre interne du pays⁴⁴. Le protectionnisme empêchait l'importation de toute marchandise similaire à ce qui était produit à l'intérieur des frontières du territoire national. Ce modèle reposait sur une vaste politique de subventions et d'exemptions accordées aux nouvelles industries, dont l'objectif était de renforcer l'industrie nationale par une forte intervention du gouvernement.

En effet, à l'époque, le sexennat d'Adolfo Ruiz Cortines (1952 à 1958) l'on concevait que le Mexique deviendrait plus industrialisé et, par conséquent, plus développé si l'administration publique continuait à avoir suffisamment de poids dans la gestion des domaines publics du pays. Cette situation entraîna un isolement absolu de

⁴⁴. À l'époque, le Mexique connaissait une croissance économique similaire à celle des États-Unis. Le succès de l'économie mexicaine était dû, dans une large mesure, à la Seconde Guerre mondiale, qui l'avait transformé cet État en un appendice nécessaire à l'effort de guerre des alliés (Hiernaux, 1987 : 104), surtout des États-Unis. Cela a été un facteur qui a favorisé la situation économique interne ainsi que les flux massifs des capitaux étrangers.

l'extérieur et, par la suite, une présence très réduite du secteur privé dans la gestion publique nationale (Calderón, 2005 ; Dussel, 1997 : 125).

Plus tard, pendant l'administration d'Adolfo Lopez Mateos (1958 à 1964) et celle de Gustavo Diaz Ordaz (1964-1970), ce scénario a eu des répercussions. Le modèle protectionniste ne soutenait plus l'économie nationale. Il ne fonctionnait presque plus puisqu'il devenait obsolète et que l'économie nationale interne avait besoin de capitaux gouvernementaux plus substantiels, d'un renouvellement de l'appareil technologique ainsi que d'un marché national plus vaste et efficace pour pouvoir assimiler les hauts niveaux de la production nationale (Valenzuela Feijóo, 1995 : 13).

Cependant, le sexennat de Luis Echeverria Alvarez (1970-1976) a fortement favorisé le renforcement du marché intérieur. Celui-ci, à cause des faibles productivité et compétitivité de l'industrie nationale, était à l'époque incapable de satisfaire les besoins nationaux, faire face au marché extérieur et résoudre le problème de la faible demande interne (Calderón, 2005 ; Carrillo, 1998).

Le gouvernement de Echeverria a donc décidé que, pour réactiver la demande interne, il fallait améliorer la distribution du revenu. À cette fin, l'État est intervenu fortement dans la gestion économique des politiques publiques, dans la législation du travail, ainsi que dans les prix. Des exemptions et subventions ont été accordées à l'industrie nationale. En ce qui concerne la politique extérieure à l'époque, le gouvernement a voulu aligner le Mexique avec les autres pays en développement pour minimiser et, si possible, fuir l'impérialisme des pays développés (Calderón, 2005).

Suite à cela, une étatisation de l'économie a été observée. Le gouvernement s'est mis à considérer les entreprises publiques comme une richesse nationale, donc comme une source unique de bien-être. Par cette source, le gouvernement garantissait le contrôle des prix, la satisfaction des besoins de la population ainsi que l'exploitation de toutes les ressources naturelles. La gestion de la vie

économique du pays reposait par conséquent entièrement sur l'aide de l'État et ses investissements. Ces derniers étaient considérés comme un facteur du développement économique (*Id.*).

Il était donc évident que le sexennat de José López Portillo y Pacheco (1976-1982) démarrerait sous les auspices d'une sérieuse crise économique, doublée d'un manque total de légitimité du système politique (Hiernaux, 1987 : 107). Malgré tout, cette administration a continué de pratiquer une politique interventionniste, mais fortement adoucie par une progressive ouverture des marchés et une libéralisation des tarifs douaniers (Valenzuela Feijóo, 1995 : 13).

C'est ainsi que la mise en valeur du contexte international et la libéralisation de l'économie nationale ont été marquantes dans cette administration pour moderniser l'État. Les discours des organisations internationales et les offres du secteur privé ont été pris en considération dans la poursuite de la reconnaissance et de la légitimation du projet gouvernemental. Toutefois, le Mexique devait profiter des avantages existant sur la scène internationale : le marché international, les flux d'investissement, les offres du secteur privé, la technologie, ainsi que les rapports avec le reste de la communauté internationale.

De plus, l'administration de López Portillo a reconnu l'importance et le poids de la propriété privée dans les domaines de la gestion publique, laquelle avait toujours été régie par l'État (Gilly, 1992 : 133). Or, pendant ce sexennat, on favorisa l'implication du secteur privé en réduisant graduellement la forte présence de l'État dans la gestion des domaines publics⁴⁵.

⁴⁵. Malgré cela, l'importance donnée au pétrole a été primordiale mais remise en question. À l'époque, le gouvernement le considérait comme la solution miracle grâce à laquelle « le Mexique deviendrait un des leaders dans la production et l'exportation du pétrole » (Levy et Székely, 1983 : 153). Par contre, des spécialistes ont remis en question la *pétrolisation* du Mexique et l'idée de l'industrialisation et de la croissance économique par la richesse engendrée par les bassins pétrolifères ainsi que par le rôle central de PEMEX (Hiernaux, 1987 : 108 ; Teichman, 1995 : 37).

3.1.1 Les années 80 : un point de départ

Les années 80 ont été une période marquante pour le Mexique. Pendant cette période, le pays a connu une vague de politiques de libéralisation. Ces dernières coïncidaient avec la volonté des gouvernements de moderniser l'État. Ainsi, le Mexique a-t-il subi une série de réformes destinées à alléger sa charge administrative et son poids dans la gestion économique. La gestion du domaine de l'eau n'a pas échappé à cette vague de réformes modernisatrices.

Pendant cette période, l'administration de Miguel de la Madrid (1982-1988) a été révélatrice. Au début de son administration, une série de changements ont été publics. En fait, un de ses défis majeurs a été le réaménagement de l'économie nationale ainsi que la mise en place d'une série de changements structurels.

Deux grandes réformes ont été entreprises : la décentralisation des entreprises publiques et l'ouverture des frontières aux flux du commerce international, des capitaux privés et des transferts de technologie (Calderon, 2005; Hiernaux, 1987 : 112; Noiseux, 2005 : 190-192). Il faut souligner que la décentralisation concernait les entreprises publiques qui représentaient une charge administrative, fiscale et économique pour l'État.

La deuxième grande réforme a été fortement motivée par l'intégration – en 1986 – du Mexique au GATT mais surtout à l'économie nord-américaine (Noiseux, 2005 : 192). Par le biais de ces deux réformes, le gouvernement mexicain cherchait à modifier sa stratégie de développement économique en passant au modèle néolibéral, et en permettant en même temps aux municipalités de participer davantage à la gestion publique (Garza, 1999 : 146 ; Hiernaux, 1987 : 112 ; Noiseux, 2005 : 192).

C'est surtout à partir de l'administration de De la Madrid (1982-1989) que des principes économiques du modèle néolibéral ont été mis en place. Ces principes ont promu progressivement

[...] la réduction et la disparition éventuelle de l'activité régulatrice de l'État, ainsi que la conversion des entreprises publiques en entreprises privées. Tout cela reposait sur la base de l'efficience comme condition nécessaire à l'incorporation au développement mondial par le biais d'une adéquation continue et interminable aux réformes structurelles pour faciliter ou flexibiliser l'économie (Peña, 2005: 29)

Dans cette ligne, Carlos Salinas de Gortari (1988-1994) poursuivit la politique de reconfiguration de l'État mexicain. Il continua à privatiser le grand appareil des entreprises étatiques et à combattre le modèle protectionniste qui, dans son ensemble, avait rendu l'industrie nationale obsolète et inadéquate. Cette administration a complètement fait disparaître de la scène nationale le modèle protectionniste qui se traduisait par une intervention gouvernementale massive et une politique centrée sur de grands déficits et des dépenses publiques importantes. Pour Salinas, il était important de *décentraliser* pour réduire les coûts administratifs et accroître la productivité, ou bien de *privatiser* pour mieux s'aligner aux dynamiques du contexte international et aux principes des organisations internationales, ceci en même temps que donner un rôle majeur au secteur privé (Calderon, 2005 ; Dresser, 1991 ; Gilly, 1992 : 138).

Dans le même sens, pour cette administration, le plus grand État n'était pas celui qui possédait le plus, mais celui qui était le plus efficace. Ainsi, un État incapable de répondre aux exigences de la société et de satisfaire ses besoins était-il un État incapable de défendre sa souveraineté. De même, il ne fallait pas dire que le secteur privé était meilleur que l'État concernant la gestion des domaines publics, il fallait simplement considérer le secteur privé comme un moyen efficace pour résoudre les difficultés économiques et financières.

L'administration de Salinas témoignait ainsi d'une politique économique considérablement ambitieuse dans une perspective d'internationalisation, et dont le défi majeur était la modernisation de l'État mexicain. C'est à partir de ce moment-là que celui-ci a connu une véritable transformation interne. Pour cela, des mesures ont été prises dont le but était la légitimation de ce virage économique et politique.

Par exemple, en ce qui concerne les privatisations, un règlement pour la Loi sur les investissements étrangers a été conçu pour éliminer toute la bureaucratie établie par les administrations précédentes. Ce règlement a favorisé les placements étrangers en redonnant aux investisseurs, par la sécurité juridique, la confiance qu'ils avaient perdue pendant les administrations précédentes. À tout cela, il faut ajouter l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain, en 1994, qui a consolidé l'ouverture commerciale et internationale du Mexique (Calderon, 2005 ; Carrillo, 1998 ; Garza, 1999 : 150 ; Gilly, 1992 : 148 ; Noiseux, 2005 : 192-195).

Ainsi, avec cette nouvelle façon de gérer la vie économique et toute cette série de changements structurels, le Mexique a délaissé les tendances nationalistes et protectrices qui avaient constitué le scénario national pendant les trois dernières décennies. Nous considérons qu'à partir des années 1980, le Mexique témoigne d'une vague de politiques visant la modernisation structurelle de l'État grâce à l'ouverture des frontières et à l'immersion de ce pays dans les dynamiques de la mondialisation de l'économie. D'ailleurs, certains auteurs ont considéré que « notamment à partir de [cette administration], le Mexique a mis en place [la structure] légale permettant d'étendre l'accès du secteur privé à l'ensemble des marchés publics » (Noiseux, 2005 : 190), dont l'eau par exemple. Dans le même contexte, les réformes du système législatif sont devenues dans les décennies suivantes le pivot des transformations de l'État mexicain et le cadre qui permettait l'implication du secteur privé en lui allouant une place importante dans la gestion des domaines publics.

3.2. La gestion de l'eau et le cadre institutionnel

La gestion de l'eau au Mexique a favorisé toute une série de transformations à l'intérieur de l'État. Ces changements ont mis en évidence le désengagement graduel de celui-ci face à la gestion d'un domaine considéré comme prioritaire. Dans la suite de ce travail, nous analyserons les transformations qui ont abouti à la mise

en place d'un cadre institutionnel national sur lequel reposent les piliers de la gestion de l'eau au Mexique.

3.2.1 La responsabilité des municipalités

Tout d'abord en 1983, sous le sexennat de Miguel de la Madrid (1982-1988), l'ART. 115 de la Constitution politique des États-Unis mexicains (CPEUM) avait été amendé⁴⁶. Cet amendement stipulait que :

les municipalités seraient responsables de la prestation des services publics liés à l'eau potable, donc de tous les systèmes d'eau potable, de drainage et d'aqueducs, ainsi que du traitement et de la disposition d'eaux résiduelles (CPEUM : 2006).

Par conséquent, chaque municipalité devenait constitutionnellement autorisée dans la prestation des services en eau. Ceci étant le seul amendement à la constitution pendant cette administration en ce qui concerne la gestion de l'eau.

3.2.2 La création de la CNA et la mise en place de la LAN

Suite à cela, en 1989, sous l'administration de Carlos Salinas, a été créée la *Commission nationale de l'eau* dans le but de modifier les rôles de l'État face à la gestion du service public⁴⁷. La CNA représente l'autorité fiscale et administrative de l'eau à l'échelle nationale ; c'est un organisme décentralisé dont le but est de gérer et de conserver l'eau de la nation, ainsi que de contribuer à la conscientisation de la société. Elle travaille à l'élaboration et à la mise sur pied de divers programmes nationaux en matière de ressources hydriques. Même s'il est considéré que « le modèle de gestion de l'eau dirigé par la CNA accentue les inégalités et l'injustice

⁴⁶. À l'époque, deux réformes ont été faites à l'ART. 115 : la 8^e et la 9^e ont été faites le 3 février 1983 et le 17 mars 1987, respectivement. (Historial de reformas a la Constitución política de los Estados Unidos Mexicanos, por artículo, 2004).

⁴⁷. Les institutions publiques qui l'ont précédée sont : la Direction des Eaux, des Terres et de la Colonisation (Dirección de Aguas, Tierras y Colonización, en espagnol) de 1917 ; la Commission nationale d'irrigation (Comisión Nacional de Irrigación, en espagnol) de 1926 ; le ministère des Ressources hydrauliques (Secretaría de Recursos Hidráulicos, en espagnol) de 1946 et le ministère de l'Agriculture et des Ressources hydrauliques (Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos, en espagnol) de 1976. Voir: CNA [en ligne] [<http://www.cna.gob.mx/eCNA/Espaniol/Directorio/Default.aspx>]

sociale déséquilibrant l'environnement et en compromettant l'état des sources hydriques nationales » (Barkin, 2006), cette Commission cherche officielle et particulièrement :

la promotion de l'utilisation efficiente de l'eau et sa conservation pendant toutes les phases du cycle hydrique ; le développement du sous-sol d'eau potable et des aqueducs ; l'assainissement, le traitement et la réutilisation de l'eau ; l'expansion du drainage, la construction et la réalisation de travaux hydriques ; l'amélioration de la gestion de la ressource ; la coordination entre le gouvernement fédéral, et les gouvernements provinciaux et municipaux, ainsi que le développement des schémas de décentralisation (Martínez *et al.* 2004 : 18-19).

À cette fin, sur les auspices de la Commission nationale, ont été créées une *Commission provinciale de l'eau* et une *Commission municipale de l'eau* respectivement, pour qu'elles deviennent les institutions responsables de la gestion du service public de l'eau aux niveaux administratifs respectifs (*Id.* ; Noiseux, 2005 : 200). Ceci dit, le programme de modernisation du secteur s'applique à toutes les états fédérés, dans le sens que le *fédéral* n'est plus le fournisseur du service à l'échelle nationale, mais en reste garant. Chaque état doit, avec la décentralisation du secteur, fournir le service d'eau potable, l'assainissement, le drainage, l'aqueduc et le traitement des eaux résiduelles à sa population. En fait, chacune est libre de décider si son gouvernement sera le seul fournisseur des services publics ou s'il en concédera certains au secteur privé.

En 1992, il a été stipulé, dans la CPEUM, que l'eau était susceptible de devenir un bien privé. Dans ce but, l'ART. 27 constitutionnel a été l'objet d'amendements qui ont engendré la réforme⁴⁸ suivante :

La propriété des terres et des eaux comprises dans les limites du territoire national appartient originellement à la Nation, laquelle a eu et a le droit de

⁴⁸. Selon les deux dernières réformes de l'ART. 27 ; la 15^e et la 16^e ont été faites le 6 et le 28 janvier 1992, respectivement (Historial de reformas a la Constitución política de los Estados Unidos Mexicanos, por artículo, 2004).

transmettre leur contrôle aux particuliers en en faisant [leur] propriété privée (CPEUM, 2006).

Par les réformes de la législation, l'État mexicain avançait dans sa transformation interne. Avec la création de la CNA et les amendements à la CPEUM, le gouvernement fédéral a été capable de mettre en place un marché de l'eau approprié au processus de décentralisation et à la participation du secteur privé dans la gestion⁴⁹. Parallèlement, la CNA a permis l'établissement de moyens institutionnels dans les municipalités pour l'assignation des ressources ainsi que l'établissement des conditions et politiques favorables à l'investissement privé.

Concrètement un des moyens institutionnels, et peut-être le plus important, a été la mise en place de la *Loi des eaux nationales* (LAN, en espagnol). La LAN est la loi réglementaire de la décentralisation du secteur selon l'ART. 27 de la Constitution, après sa réforme mentionnée ci-dessus. Cette loi a été conçue pour réguler l'exploitation, l'utilisation, la distribution, ainsi que la conservation de la quantité et de la qualité des eaux pour préserver leur développement durable et équitable (LAN, 2004). Parallèlement à cela, elle permet de mettre en place un marché de l'eau à travers l'octroi de concessions au secteur privé (Noiseux, 2005 : 197). Par conséquent, la LAN a consenti à la participation du secteur privé et des sources de financement – national et international – dans la modernisation du secteur, pour parvenir à un développement intégral acceptable (LAN, 2004).

Ces dispositions trouvent leur fondement dans les ART. 28, 31 et 115 de la CPEUM. Selon les fondements de l'ART. 28, l'État peut collaborer avec le secteur privé pour parvenir à la bonne gestion des domaines publics sous sa responsabilité. Dans des cas d'intérêt général, l'État pourrait aussi octroyer la prestation des services publics par des concessions (CPEUM, 2006). Dans ce sens, la mise en place de la LAN permettrait :

⁴⁹. Voir : Sergio Moreno Mejía. « Marco legal de la administración de los usos del agua en México », conférence du Subdirector General de Administración del Agua, Comisión Nacional del Agua, México, 2002 [en ligne] www.riob.org/aq2000/Mexico_ponencia.htm

[...] la participation privée dans l'utilisation, le profit et l'exploitation de l'eau, ainsi que dans la préservation de sa quantité et de sa qualité, pour parvenir à un développement intégral acceptable (Gamba, 1993).

Pour sa part, l'ART. 31 établit qu'une des obligations des Mexicains est de « contribuer aux dépenses publiques [...] de manière proportionnelle et équitable » (CPEUM : 2006). Ainsi, dans le cadre de la LAN, il a été établi que la société a l'obligation de payer pour l'utilisation des eaux nationales. Dans cet ordre d'idées, une commission et une loi ont créé le cadre dans lequel reposent les modalités et les conditions cherchant une gestion efficace de l'eau permettant l'implication du secteur privé.

3.2.2.1 Le Programme de modernisation du secteur hydraulique

Après l'instauration de ces instruments législatifs, il fallait les exécuter. C'est en 1993 que l'administration de Salinas a mis en place le Programme de modernisation du secteur hydraulique. Il s'agit d'une nouvelle politique de l'eau visant l'utilisation des ressources, le renforcement de la capacité de régulation gouvernementale d'une seule entité comme autorité de l'eau (Martinez *et al.* 2004 :18). Ceci car, grâce à l'ART. 115, comme nous l'avons mentionné, chaque état fédéré, chaque municipalité a l'autorité pour gérer, selon ses intérêts, ses propres ressources. À cet égard, la Loi des investissements étrangers a été modifiée pour « pouvoir accorder des contrats de concessions à des firmes étrangères pour l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles » (Noiseux, 2005 : 195-198)

Cependant, en 1972, sous l'administration de Echeverria Alvarez, la première loi fédérale des eaux a été promulguée et le premier plan national hydraulique a été élaboré. À cet égard, il faut mentionner que

[...] dans le secteur de l'eau, les expériences de partenariats entre les secteurs public et privé remontent au XIX^e siècle. Tout au long du XX^e siècle, le gouvernement fédéral, en particulier celui de Lázaro Cárdenas (1934-1940), s'est toutefois réapproprié [progressivement] le contrôle de la

ressource. À cette fin, l'ART. 27 de la Constitution mexicaine de 1917 établissait que l'eau, y compris les réserves souterraines, étaient la propriété de la Nation et ne pouvaient être exploitées, sinon à travers des concessions accordées par l'exécutif fédéral (*Ibid.* : 196)

Par la suite, l'administration de Echeverria Alvarez, soucieuse des ressources en eau et des infrastructures hydrauliques, avait l'intention d'arriver à une complète modernisation du secteur. D'ailleurs, l'objectif de ce plan était de formuler et d'instituer un processus systématique de planification de la gestion des ressources hydriques dans le but de bien choisir les programmes, les politiques et les projets en continuité avec les objectifs de développement économique et social du pays.

Deux décennies plus tard, le programme de modernisation de Salinas prévoyait l'introduction des mécanismes de marché, comme le coût de l'eau, et des incitations économiques – des primes – pour promouvoir, en même temps, la participation du secteur privé et l'utilisation efficace et la responsabilité environnementale de la ressource dans la société. De plus, il visait une décentralisation des responsabilités et une plus grande participation de la société dans la conservation (Martinez *et al.* 2004 : 18-20), ainsi que la conscientisation de l'importance de la ressource et des principes environnementaux.

Il convient de dire que, dans ce programme, l'État conserve toujours la propriété de la ressource, la responsabilité de la prestation du service public, la fixation des tarifs et l'application de normes de performance, tout en donnant certains services en sous-traitance au secteur privé. Néanmoins, les états peuvent décider de céder complètement la gestion au secteur privé.

En somme, ce projet de modernisation était aussi motivé par des raisons politico-économiques. Pendant l'administration de Carlos Salinas, il a été déclaré que le pays avait besoin de changer de structure et devait le faire dans le but d'ouvrir de nouvelles voies à la viabilité interne et à la concordance nationale. Un ajustement

aux conditions de l'extérieur pourrait ouvrir la voie au Mexique dans sa course vers la modernisation (Calderon, 2005 ; Noiseux, 2005).

Les objectifs de cette administration étaient alors de réduire les coûts représentés par le secteur et d'accroître son efficacité face à la demande croissante de la population. Des objectifs comme la réduction du niveau de pauvreté et l'accroissement du développement ont été ajoutés à ce programme et, à partir de cette date, les flux de financement des organisations – et des agences – internationales ont joué un rôle beaucoup plus important.

3.2.2.2 Les concessions au secteur privé

En 1999, sous le sexennat d'Ernesto Zedillo Ponce de León (1994-2000), l'ART. 115 a été l'objet d'une autre réforme⁵⁰. Celle-ci permettait l'élargissement de la marge de manœuvre des municipalités qui, avec l'approbation préalable des états fédérés, devenaient libres de se coordonner et de s'associer entre elles pour la prestation de services publics. En outre, cette réforme incluait l'octroi indispensable de concessions au secteur privé pour l'utilisation et la gestion de l'eau, ainsi que pour la réalisation des activités liées à la prestation des services publics (CPEUM, 2006 ; Noiseux, 2005 :199-200).

Autrement dit, la CNA a donné aux municipalités –responsables de l'approvisionnement des services comme nous l'avons mentionnée auparavant– des moyens institutionnels pour l'assignation des ressources et l'établissement des conditions et politiques favorables à l'investissement privé. De cette façon, la gestion de l'eau serait effectuée par les gouvernements provinciaux et locaux, et, selon leurs considérations, partagée avec le secteur privé par l'octroi de concessions – voire de sous-traitance – de quelques services.

⁵⁰. Une 10^e réforme a été faite le 23 décembre 1999 (Historial de reformas a la Constitución política de los Estados Unidos Mexicanos, por artículo, 2004).

3.3 La CNA, les organisations internationales et le secteur privé

Depuis les deux dernières décennies, le Mexique subit de nombreux changements structurels. Ces changements résultent, en principe, de l'adoption des idées libérales et, par conséquent, du projet politico-économique de moderniser l'État mexicain. Qu'elle soit économique, politique, sociale ou culturelle, la modernisation de l'État mexicain répond à un processus de rénovation structurelle.

Dans ce sens, le rôle des sources de financement international dans la gestion de l'eau est assez révélateur. Ces sources contribuent à la modernisation de la gestion de l'eau au Mexique. Nous portons un particulier intérêt à la BM et à une de ses institutions, la Banque internationale de reconstruction et développement (BIRD) ainsi qu'à la Banque interaméricaine de développement (BID) et au rôle du Fonds monétaire international. Dans le même ordre d'idées, nous nous intéressons au rôle de quelques agences internationales, qui, par le biais de ces dernières institutions, contribuent au même projet.

3.3.1 Le rôle de la CNA

La CNA joue un rôle central dans la gestion de la ressource, mais aussi dans l'implication des organisations internationales et du secteur privé. Cette commission poursuit, dans son fonctionnement, six objectifs : promouvoir une utilisation efficace de l'eau dans la production agricole ; favoriser l'augmentation de l'approvisionnement et de la qualité des services d'eau potable, des réseaux d'égouts et d'assainissement ; réussir la gestion intégrée et soutenable de l'eau dans les bassins et terrains aquifères ; promouvoir le développement technique, administratif et financier du secteur de l'eau ; consolider la participation des usagers et de la société civile dans la gestion de l'eau, ainsi que promouvoir la culture d'un bon usage de l'eau ; enfin, prévenir les risques d'inondation et de sécheresse⁵¹.

Le quatrième objectif est particulièrement révélateur dans notre recherche. Il comprend plusieurs stratégies, mais particulièrement celles qui visent *la promotion*

⁵¹. Voir : CNA [en ligne] [<http://www.cna.gob.mx/eCNA/Espaniol/Directorio/Default.aspx>]

de la participation du secteur privé dans le financement ; la construction et l'opération d'infrastructures hydrauliques ; la consolidation du processus de décentralisation de la fédération vers les municipalités et la gestion des crédits ou d'autres mécanismes de financement nationaux et internationaux⁵² nous permettront de mieux comprendre les relations qui se sont établies entre l'État, les organisations internationales et le secteur privé, pour ce qui est de l'objectif de notre mémoire.

La CNA, organe de la fédération, a les capacités de négocier des fonds auprès des organisations et agences internationales, et même de promouvoir l'implication du secteur privé dans la gestion de l'eau. Elle considère les premières comme une source de financement et de support technique dans le projet de modernisation du secteur de l'eau, principalement à cause de l'insuffisance des ressources financières de l'État (CNA, 2005a : 26 ; ONU, 2002 : 42 ; Noiseux, 2005 : 206). Le rôle du secteur privé est alors un aspect clé dans la poursuite de ce projet.

3.3.2 Les organisations internationales

Le rôle des organisations internationales au Mexique est assez décisif en matière de gestion de l'eau. L'OCDE constitue un forum ayant mis en place, dans les pays membres, des structures réglementaires et tarifaires pour l'eau. Ces structures et politiques ont pour but d'encourager, chez les individus, la protection et l'utilisation raisonnable des ressources hydriques (OCDE, 2003b).

Cependant, parmi d'autres organisations internationales, l'OCDE considère tout particulièrement que, dans la poursuite d'objectifs de développement durable⁵³, un des défis majeurs des pays membres est d'augmenter le nombre de personnes ayant accès à l'eau partout dans le monde, même si la pénurie d'eau⁵⁴ ne concerne

⁵². Trois autres stratégies sont incluses dans le quatrième objectif de la CNA : la captation de fonds ; la promotion de l'investigation et le développement technologique ainsi que le développement d'un programme d'innovation et de qualité en matière de gestion des ressources hydrauliques.

Voir : [en ligne] [<http://www.cna.gob.mx/eCNA/Espaniol/Directorio/MapaDelSitio.aspx>]

⁵³. Voir *Objectifs du millénaire pour le développement*.

En ligne : [<http://www.un.org/french/millenniumgoals/index.html>] le 2 mars 2005.

⁵⁴. Il faut mentionner qu'une situation de pénurie apparaît quand la disponibilité en eau par personne se trouve en dessous de 1000 m³ par an. Déjà 80 pays, qui comptent 40 % de la population mondiale, vivent une situation de

pas tous les pays de l'OCDE. Le Mexique, par exemple, est un des pays membres de l'OCDE où toute la population n'est pas desservie par les services de distribution et d'assainissement de l'eau, en particulier dans les zones défavorisées et marginalisées (OCDE, 2003a : 23-25).

Pour l'OCDE, en ce qui concerne le développement durable, le problème de l'eau touche trois domaines : l'environnemental, l'économique et le social. Cela nous amène à l'un des enjeux les plus stratégiques des administrations publiques (OCDE, 2003a; 2003b) : leur capacité à tenir compte de ces trois dimensions dans la définition de leurs politiques nationale et étrangère. En effet, selon ses principes directeurs, l'OCDE – tout comme l'ONU, la BM et le FMI – a entrepris une stratégie de gestion environnementale comme élément central de soutien des villes (Sánchez, 2002 : 12), voire des États.

Dans cette stratégie, elle insiste sur l'importance des marchés et de leurs instruments économiques pour résoudre les problèmes auxquels font face les économies dans la gestion de l'eau, même si « l'organisation de l'approvisionnement en eau et sa tarification constituent des sujets politiques sensibles » (OCDE, 1999 : 147-153).

En outre, l'OCDE reconnaît que « les politiques de tarification de l'eau peuvent contribuer aux objectifs économiques et environnementaux⁵⁵ » (OCDE, 2003b : 11). Dans la même logique, des spécialistes affirment : « le fait que l'eau soit [...] un bien vital [...] rend épineuse – tout au moins sur le plan politique – l'implantation d'une tarification. Néanmoins, [...] la tarification est nécessaire à une bonne gestion de cette ressource » (Boyer, Patry *et al.* 2001).

pénurie (Paquerot, 2003 : 28-45), et, plus grave encore, plus d'un milliard de personnes n'a pas accès à une eau potable (Barlow et Clarke, 2002 : 49).

⁵⁵ Ces politiques de gestion de l'eau « risquent de se heurter à la résistance de certains intéressés craignant des effets sociaux négatifs » (OCDE, 2003 : 11).

Selon l'expérience internationale, ces instruments économiques ont prouvé leur efficacité dans la bonne utilisation des ressources (OCDE, 1999; 2003b) puisqu'ils incitent les gens à utiliser l'eau plus sciemment. Pour les spécialistes, cela se traduit par des stratégies visant « l'équilibre délicat entre la régulation gouvernementale et les dynamiques du marché », (Castelán, 2004). Or le défi majeur de ces instruments est « l'établissement d'un régime de prix, la décentralisation des fonctions publiques et l'utilisation efficace de l'eau », (SEMARNAP/CNA, 1996 : 4). De ce point de vue, le Mexique est un bien bel exemple de pays de l'OCDE où subsistent des lacunes en ce qui concerne la prestation initiale de services de distribution d'eau et d'assainissement, particulièrement : (i) dans les zones rurales où des communautés largement dispersées et marginalisées n'ont pas accès à des services de base ; et (ii) dans les zones péri-urbaines où des établissements humains informels apparaissent à proximité de villes en pleine expansion. Les situations actuelles et donc les solutions temporaires diffèrent entre zones rurales et urbaines. Les trois états du Sud – Chiapas, Guerrero et Oaxaca – figurent parmi les plus pauvres du pays (OCDE, 1998a : 23-27; OCDE, 2004b : 84-103).

Dans ce sens, l'OCDE considère que le soutien des pays développés joue un rôle assez important. Ce soutien, sous forme d'aide publique, d'investissements directs à l'étranger et de transfert de technologie, peut contribuer à la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour approvisionner en eau les pays en développement (OCDE, 2003b). C'est pourquoi cette organisation favorise et soutient une autre forme de gestion de l'eau dans les économies en développement en général.

Pour sa part, le FMI a favorisé la mise en place d'une stratégie de type libéral au Mexique. Cette dernière avait pour principal objectif de lutter contre l'inflation à l'échelle nationale. Il a incité l'instauration d'une série de changements structurels dans ce pays. Tout d'abord, des réformes pour l'assainissement des finances publiques. Ensuite, l'application de meilleures politiques économiques, visant, entre autres, la réduction de la pauvreté. Et, finalement, l'établissement d'une plate-forme institutionnelle sur laquelle reposeraient l'IDE et les transferts de technologie.

En effet, dans son étude du cas du Mexique, l'Organisation des Nations-Unies mentionne que

[...] pour faire face à la crise de la dette de 1982 et conformément aux accords passés avec le FMI, le Mexique a mis en place entre 1983 et 1988 une politique de stabilisation macro-économique très sévère, suivie, entre 1988 et 1994, par un important programme d'ajustement structurel qui accordait la priorité à la modernisation de l'appareil de production et de distribution, à la décentralisation des activités productives et des réalisations sociales, à l'élaboration de modes de financement conformes aux exigences de la stabilisation et au renforcement du secteur privé de l'économie à travers trois politiques principales : privatisation, libéralisation commerciale et dérégulation économique (ONU, 2002).

Par le biais de cette réforme, le Mexique ouvrait ses portes au secteur privé dans les affaires économiques publiques, tout particulièrement en ce qui concerne la gestion de l'eau. Ainsi, en 2003

[...] le FMI a félicité le Mexique pour sa bonne gestion de l'économie, tout en signalant que des réformes structurelles de la fiscalité, du secteur de l'énergie, du marché du travail et de l'appareil judiciaire étaient nécessaires pour promouvoir la compétitivité du pays sur la scène internationale (FMI, 2004 : 3).

Néanmoins, certains considèrent que les actions entreprises au Mexique sous la tutelle du FMI, comme la restriction de la demande, ont engendré l'augmentation du chômage ainsi que la réduction des salaires (Ornelas, 2000), ce qui a fait grimper les indices de pauvreté dans tout le pays.

D'un autre côté, le rôle de la BM ainsi que celui de la BID sont assez considérables. Tout d'abord, la Banque mondiale, dans la poursuite des objectifs concernant les ressources hydriques, fait la promotion de « la nécessité d'entreprendre des travaux comme les barrages, aqueducs et programmes d'irrigation et de gestion de l'eau » (Barlow et Clarke, 2002 : 5). Puisque la BM considère que cette ressource est *rare*, la gestion de celle-ci nécessite l'application d'incitations et de bénéfices économiques pour améliorer sa distribution et sa qualité (BM, 2006).

D'ailleurs le FMI considère que la BM

[...] est une institution dirigeante qui possède un grand potentiel pour l'amélioration du problème mondial de l'eau, [et les] activités [qu'elle déploie un peu partout dans le monde] sont déterminantes quant à la disponibilité [de la ressource] pour les générations futures (FMI, 2001).

Deuxièmement, la stratégie de la BID au Mexique est fondée sur quatre éléments :

i) la modernisation du secteur social et la réduction de la pauvreté extrême ;
 ii) l'intégration régionale ; iii) la modernisation de l'État, la décentralisation et le développement sous-national ; et iv) l'amélioration de la compétitivité par l'efficacité du secteur privé (BID, 2005 :8).

Nous pouvons avancer que, dans le contexte de la modernisation du secteur hydraulique, le rôle de la BID au Mexique consiste en la promotion de la modernisation d'un service hautement important sur le plan social et une forte contribution au développement. Ce qui nous permet de constater les *efforts* des organisations internationales pour la mise en place d'une nouvelle gestion de l'eau au Mexique ainsi que la mise en place des mécanismes de marché et investissements privés.

3.3.3 Les agences internationales

Les agences internationales, à travers *l'aide publique au développement* et par le biais des organisations internationales, financent la modernisation du secteur hydraulique. L'ensemble de ces agences fait des *versements de fonds* aux économies émergentes pour la production de biens publics économiques, comme l'eau. Le mandat de ces agences est, en général, l'assistance technique et la coopération financière non remboursable⁵⁶. Au Mexique, elles constituent la deuxième source de financement international en matière de ressources hydriques, car il est de leur intérêt de résoudre la problématique posée par l'approvisionnement

⁵⁶ Voir, [en ligne] : <http://www.gm-unccd.org/FIELD/Bilateral/Fra/GPGfr.pdf>

et la couverture de ce service à l'ensemble de la population. Autrement dit, leur intérêt est de *contribuer* au développement du pays.

Ainsi, les agences comme l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA, en anglais), l'Agence de protection environnementale des États-Unis (USEPA, en anglais), la Banque nord-américaine de développement (NadBank, en anglais) et le Groupe bancaire KfW (KfW Bankengruppe, en allemand), contribuent respectivement, par l'aide publique, au développement et à la modernisation du secteur public de l'eau au Mexique.

3.3.4 Le financement international dans la gestion de l'eau au Mexique

Tout d'abord, après avoir réalisé une vérification nationale des conditions du secteur, la CNA négocie les fonds auprès des organisations et des agences internationales. L'octroi des fonds internationaux qui proviennent de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement se fait sous forme de prêts. Au contraire, les fonds des agences internationales prennent la forme d'aide publique au développement.

Généralement, la banque dépositaire est la Banque nationale des travaux et services publics (BANOBRAS, en espagnol), mais il est aussi possible que les fonds soient versés à la Nationale financière (NAFIN, en espagnol). Il faut mentionner que ces deux institutions mexicaines sont des banques de développement. Leur objectif commun est d'exécuter principalement les projets de développement en finançant les infrastructures. Ensuite, en coordination avec la CNA et sous sa surveillance, ces banques attribuent des fonds à un projet spécifique. Finalement, la Commission municipale de l'eau est l'organisme chargé de l'attribution des fonds aux projets ponctuels sous sa juridiction territoriale (voir Figure 3.1).

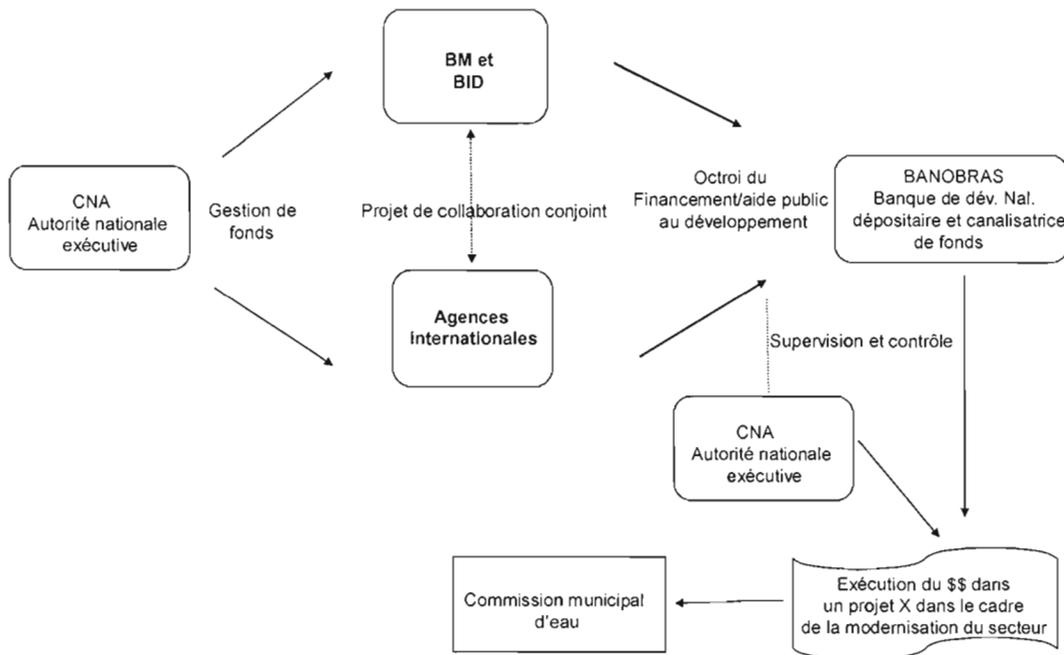


Figure 3.1 Schématisation du financement international.
Élaboration personnelle à partir de CNA (2005a).

3.3.4.1 Quelques chiffres et faits marquants

La BM est l'un des principaux bailleurs de fonds au Mexique. Le premier Plan national hydraulique a été élaboré et soumis à la BM avec la ferme intention d'obtenir du financement et un soutien technique. Après quelques négociations et ajustements, la BM a accordé son soutien financier. Le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) a, pour sa part, apporté le soutien technique nécessaire. C'est ainsi que le Mexique a établi avec la BM, en 1972, une première convention de financement dans le cadre du programme national hydraulique des années 1970 (Castelán, 2004 : 92).

La décennie des années 80 n'a pas été moins importante. À partir de cette période, on assistera à une étroite collaboration entre le gouvernement mexicain et la BM. En 1990, le premier programme de modernisation du secteur hydraulique a coûté en tout 4 032 millions \$ US, et la contribution financière de la BM et la BID a été assez importante. À l'époque, le coût du deuxième programme de modernisation avait été évalué à 1 259 millions \$ US de plus. Ceci s'est traduit par un accroissement du financement de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement de 124 M\$. Dans le deuxième programme de modernisation (1994-1997), un accroissement du financement de l'initiative privée (70 %) avait été prévu (voir Tableau 3.1). Il est possible que l'accroissement de la participation privée dans le programme ait une correspondance avec la forte promotion de la participation du privé dans la gestion du service public de l'eau (BM, 1994 : 8-15).

Plan du financement du secteur de l'eau au Mexique

	1994-1997	1990-1993
Total des investissements	5,291	4,032
Provenance		
Financement domestique		
Gouvernement fédéral	1,870	1,750
Gouvernement provincial	1,175	1,091
Participation privée	707	100
Autres fonds internes	794	470
Financement externe		
Banque mondiale	430	330
Banque interaméricaine de développement	274	250
Autres prêts	44	37

Tableau 3.1 Le financement de la Banque mondiale.
Source : Banque mondiale (1994). Rapport num. 12340, MEX, p. 13
Chiffres en millions de US \$

En 1997, par exemple, le programme d'assainissement de la zone métropolitaine de la Ville de Mexico a été estimé à 1000 millions de dollars (CNA, 1997 : 21). Cette somme a été apportée par « un crédit de 365 millions de dollars de la BID et par un autre crédit de 410 millions de dollars de la part de l'Agence japonaise de coopération internationale (JBCI, en anglais). Le reste du financement de ce projet a été fourni par le gouvernement de la ville de Mexico » (Castelan, 2004 : 64). À cet égard, il faut mentionner que l'Agence de protection environnementale des États-Unis est un autre bailleur de fonds. Elle a financé diverses activités municipales, par exemple en matière de gestion de ressources hydriques, surtout le long de la frontière entre le Mexique et les États-Unis.

En 1999, la Banque mondiale a financé des projets de gestion de l'eau à l'échelle nationale. À l'époque, le financement a été de 1 590 millions⁵⁷. En 2002, la BM a accordé « un prêt de 250 millions de dollars à la Commission nationale de l'eau »⁵⁸ (*ibid.*) pour avancer dans le processus et la promotion de la privatisation. En 2003, la Banque mondiale a annoncé qu'elle injecterait 5 millions de dollars au Mexique au cours des deux années suivantes. Bien que destinée d'avance à une quantité de projets de développement des infrastructures, une part considérable de ce prêt servira à financer l'appropriation du service public de l'eau par les grandes entreprises multinationales, dont l'intermédiaire est la Corporation internationale financière (CFI) de la Banque mondiale (Barlow et Clarke, 2004)⁵⁹.

De la même manière, la BM a financé d'autres projets. Par exemple, le Programme de gestion environnementale et de centralisation ; le Programme de développement d'aquaculture : le Programme sectoriel de drainage et d'irrigation de modernisation

⁵⁷. Au total, 5 244 millions de dollars ont été versés par la BM dans le financement des projets de gestion de l'eau en Amérique latine (*A Water Secure World Vision for Water, Life and Environment*. World Commission on Water for the 21st century).

⁵⁸. Une partie du financement a été utilisée pour soutenir le Programme pour la modernisation des prestations du service d'eau et d'assainissement (Promagua) créé en 2001.

⁵⁹. Les autres institutions de la BM sont : la Société interaméricaine d'investissement (SII) et le Fonds multilatéral d'investissement (MIF).

du secteur, et le Programme de modernisation du secteur hydraulique (ONU, 2002 : 2).

Ainsi, le rôle du financement de la Banque mondiale est très important. On observe surtout que, sous l'administration de Fox, le recours aux investissements directs étrangers (IDE) et aux organisations internationales a été considéré comme un moteur de changement (PND, 2001-2006). Ce qui explique, d'une certaine manière, l'intérêt de cette administration pour l'accroissement de l'implication de la BM « dans le secteur [hydrique] en tant qu'instrument servant à fournir une assistance technique impartiale basée sur de bonnes expériences internationales » (BM : 2004 : 54-56 ; PND 2001-2006).

Cela justifie d'une certaine façon la place qu'occupe la BM dans ce domaine au Mexique. Dans le cadre de la modernisation du secteur hydraulique, la Banque mondiale « a pris part dans le pays à plus de 30 projets liés à l'eau », considérant que « la politique nationale hydraulique et les objectifs de l'administration de l'eau sont étroitement en accord avec [sa] politique » (Hernandez Navarro, 6-08-2005). En fait, quelques spécialistes ont considéré le Mexique comme un des pays en développement les plus « engagés dans [la] plus grande opération de modification du régime des eaux au monde » (Postel, 1999 : 246-248), étant donné le renforcement des relations avec les grands bailleurs de fonds⁶⁰.

3.3.4.2 La destination ponctuelle du financement

Le fonctionnement du financement international est le suivant. Généralement, c'est à travers la coopération et les liens que les agences internationales établissent avec la BM que celles-ci versent des fonds aux projets du Mexique, dont le but est d'équilibrer le développement et l'environnement.

⁶⁰. Dans ce sens, la conditionnalité de ces organisations, et même le financement international du projet de modernisation du secteur hydraulique au Mexique, visent l'efficacité de l'État mexicain qui contribuera aussi à un meilleur développement.

Par exemple, la BM a établi des relations avec l'Agence pour le développement international des États-Unis. Cette agence internationale

[...], a un programme de dons de 30 millions \$ US par an, où la gestion des ressources naturelles est un intérêt prioritaire. De la même manière, la BM collabore avec l'Agence de coopération internationale du Japon à travers son programme de coopération technique de 30 millions \$ US par an, et le lien de la coopération a été la protection environnementale (BM, 2004 : 42).

En ce qui concerne la BID,

[en 2004], elle a projeté des investissements variant entre 0.8 et 1 milliard de dollars américains dans trois domaines : compétitivité à travers la réforme du financement rural ; développement social et réduction de la pauvreté, dont l'approvisionnement et l'assainissement en eau font partie, et renforcement institutionnel (*Id.*).

Ces relations de coopération se schématisent comme suit :

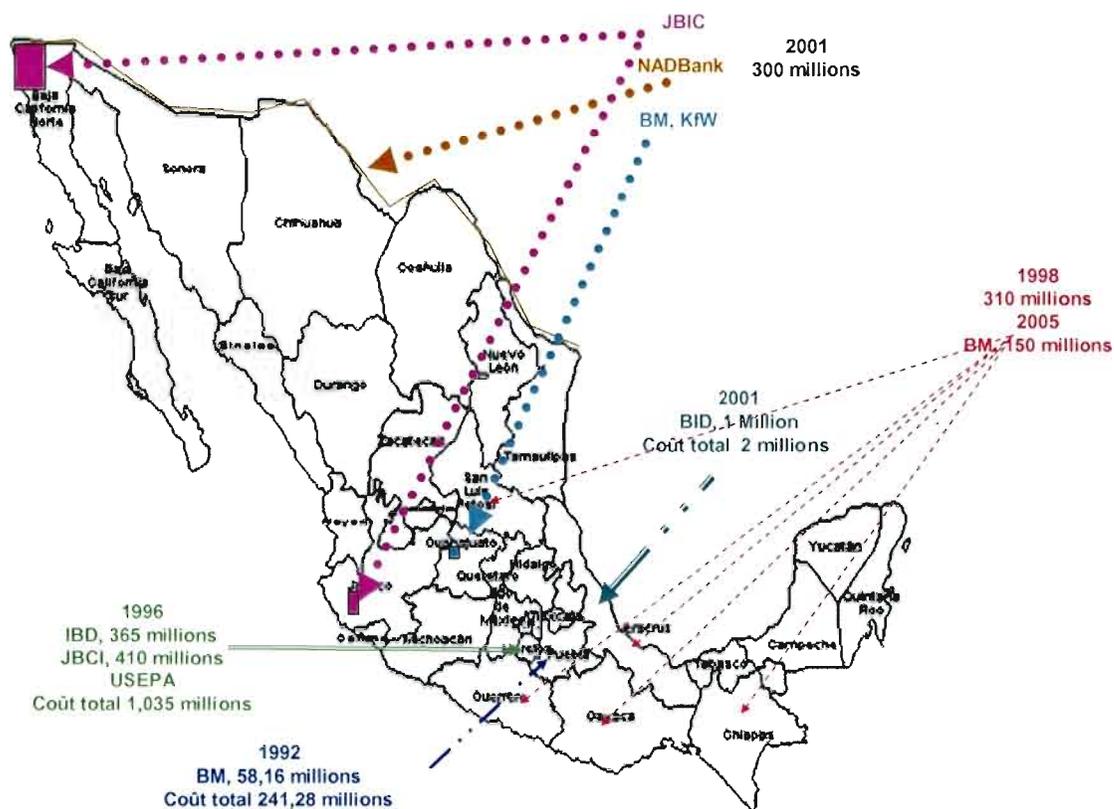


Figure 3.2 La destination ponctuelle du financement international
Élaboration personnelle. Chiffres en dollars américains

On observe que, même si la modernisation du secteur est un projet national, le financement international des agences et organisations internationales n'a été accordé qu'à quelques régions du pays.

3.3.5 Le rôle du secteur privé

Dans la gestion de l'eau au Mexique, l'implication du secteur privé est considérée comme nécessaire⁶¹. Étant donné l'insuffisance des investissements fédéraux et la problématique que pose le secteur par lui-même (Nava, 2006), l'implication du

⁶¹. Malheureusement il n'existe pas assez de littérature et de sources d'information sur la présence et le fonctionnement du secteur privé dans la gestion de l'eau au Mexique.

secteur privé dans le développement des projets et surtout dans les infrastructures a été considérée comme un mécanisme stratégique dans la réussite de la gestion de la ressource. Ainsi, par l'octroi de concessions de services, la présence du secteur privé favorise la décentralisation de la gestion de l'eau dans le but de parvenir à son amélioration (Bonnafé et Zentella, 2005 ; Noiseux, 2005, 206-220) même si actuellement, la couverture des services hydriques continue incomplète et sa qualité est remise en cause (Barkin et Klooster, 2006 : 1)

Entre 1995 et 2003, les états de Guanajuato, Guadalajara, San Luis Potosi, Toluca, Chihuahua, Sonora, Nuevo León, Sinaloa et Puebla ont favorisé l'implication du secteur privé dans certains municipes de leur juridiction. Ceci dit, des contrats de prestations de services ont été octroyés à des entreprises privées à León, Puerto Vallarta, San Luis Potosi, Toluca, Ciudad Juárez et Chihuahua, Ciudad Obregón, Torreón, Culiacán et Puebla respectivement, puisque la législation donne une certaine liberté aux municipalités de gérer l'eau de la façon la plus convenable pour elles.

Dans les cas ci-dessus, des investissements publics provenant du gouvernement de chaque état ont aussi été faits pour la construction et l'élargissement d'infrastructures effectués par le secteur privé. À la fin de 2003 et au début de 2004, des contrats de construction d'infrastructures ont été programmés pour les municipalités de Chihuahua, Morelia, Tenorio et Xalapa. Cependant, à Pachuca, Querétaro, Saltillo, Celaya, Ciudad Valles, Colima-Villa de Álvarez, Matehuala, Salamanca, Tulancingo et Zacatecas, les projets sont encore à l'étape de l'évaluation. Néanmoins, des contrats pour la gestion de l'ensemble des services d'eau ont été octroyés aux villes de Aguascalientes – la première ville à impliquer le secteur privé en 1989 depuis la création de la CNA –, Cancún, Isla Mujeres, Navajoa, Saltillo et Mexico. Dans ce cas, il s'agit de concessions totales des services. En 2005, d'autres projets ont été mis en place à Acapulco, Colima, Guadalajara, Puerto Vallarta, Puebla, Morelia, et Los Cabos (Noiseux, 2005 : 200-223 ; De Alba, Noiseux *et al*, 2007).

Pour les défenseurs de la privatisation, l'eau est un bien précieux et limité qui est en train de devenir rare comme suite à l'augmentation de la population et de la demande. Dans cette perspective, par le biais du marché, cette ressource pourrait être offerte puisque le secteur public a subi un échec dans son approvisionnement et assainissement. De plus, si les consommateurs payent le prix total de la production, en incluant les effets environnementaux externes, la conservation de l'eau serait plus efficace. Ces arguments font la promotion de la vente de l'eau en dépit de sa préservation et conservation (Barkin et Klooster, 2006 : 8). Cependant, le gouvernement provincial joue encore le rôle de superviseur et reste garant de la prestation du service. À Cancún, par exemple, le groupe Aguakán procure le service à 134 000 usagers, parmi lesquels des commerces et des hôtels. Cette compagnie est intégrée par le Groupe mexicain de développement et au Bal Ondeo. Cette dernière est formée à la fois de Industria Peñoles et de l'entreprise française Suez Environnement. Aguakán est responsable, depuis onze ans, de l'extraction, la gestion, la distribution d'eau potable, du système d'égouts et de l'assainissement dans seulement deux municipalités : Benito Juárez et Isla Mujeres⁶².

Dans le cas particulier de la ville de Mexico, les autorités ont mis en place, en 1993, ce qu'ils appellent la *nouvelle gestion de l'eau dans la ville de Mexico* (Martinez et al. 2004 : 18-21). Cette gestion est partagée entre le gouvernement de la ville et le secteur privé. Le gouvernement est responsable de l'approvisionnement du service ainsi que de l'établissement du système de tarification et des normes de fonctionnement. Mais, le secteur privé effectue en sous-traitance, pour le gouvernement, la prestation de services spécifiques comme la construction et les opérations d'infrastructure hydraulique ; il s'occupe aussi de l'installation de compteurs à domicile – dont le but est de conscientiser la population sur l'utilisation démesurée de la ressource en faisant un lien direct entre la consommation et la facture à payer –, ainsi que de la réparation et de la détection des fuites (Bonnafé et Zentella, 2005).

⁶². Voir : Miriam de Regil. *Concesionarios del agua, solo gestores del recurso, no dueños*, El Financiero, 13-12-2005 [En ligne] [<http://www.elfinanciero.com.mx/pages/Home.aspx>].

Par la suite, la ville de Mexico a été divisée en quatre zones en organisant le secteur privé en quatre consortiums intégrés par des entreprises nationales et multinationales. Le secteur privé participe à la gestion de la ressource par des concours gouvernementaux dont les services à assigner sont spécifiés en termes de tâches à accomplir pendant une période de dix ans. En fait, chaque consortium sert une zone spécifique. Selon le gouvernement du District fédéral, la division en quatre zones pour quatre acteurs privés différents a cependant été considérée comme nécessaire en raison de la sécurité qu'elle offrait : d'une part, cette division permettait une comparaison entre les performances des différentes entreprises et assurait ainsi un diagnostic solide le cas échéant ; d'autre part, en cas d'impossibilité technique d'une des entreprises, une autre pouvait prendre la relève dans la zone abandonnée (DDF, 1997).

En 2004, les contrats signés en 1993 entre le gouvernement et les quatre consortiums ont été renouvelés sous la modalité de concession de services. À l'époque, les consortiums étaient : SAPSA (Servicios de Agua potable, en espagnol, intégré par Ingenieros Civiles Asociados, Banamex et Générales des Eaux) ; IASA (Industrias del Agua, en espagnol, intégré par Seven Trend et Groupe Monterrey) ; TECSA (Tecnología y Servicios de Agua, en espagnol, intégré par Bufete industrial, Lyonnaise des Eaux-Dumex, Anglian Water et Bancomer) et AMSA (Agua de México, en espagnol, intégrée par Gutsa et North West Water International) (Bonnafé et Zentella, 2005).

Ce sont des cas qui nous permettent de mettre en évidence que la gestion de l'eau au Mexique peut être considérée comme un des projets gouvernementaux les plus ambitieux, discret et progressif. Son objectif est l'introduction et l'adoption des techniques et méthodes *du privé dans le public* pour, d'une part, rendre le public plus efficient et efficace, et, d'autre part, assurer la présence du privé dans la gestion du domaine de l'eau (*Ibid.* ; De Alba, Noiseux, *et al*, 2007 ; Noiseux, 2005 : 194).

La croissante participation du secteur privé dans la gestion de l'eau en Mexique devrait permettre l'élargissement de la couverture en eau potable et assainissement; la promotion du traitement sanitaire; l'amélioration de l'efficacité opérationnelle du secteur et la contribution au financement du système pour réduire les subventions publiques. Nonobstant, avec l'implication du secteur privé il est difficile d'inclure thèmes comme l'équité, la transparence et la participation des autres acteurs institutionnels et sociaux. Il faut mentionner que le secteur privé est généralement intégré par des entreprises multinationales de l'eau et que les concessions octroyées sont le résultat des pressions de la BM, FMI et BIRD par le biais du conditionnement créditeur principalement (Barkin et Klooster, 2006 : 1-12).

Il reste à voir si le secteur privé est capable de résoudre les insuffisances de la gestion de l'eau urbaine en Mexique et si les organisations internationales peuvent toujours tenir leurs arguments à propos de la modernisation, par l'implication du secteur privé, de cette gestion pour faire face aux défis du domaine. Au contraire, nous considérons le Mexique est en train d'accentuer le déséquilibre environnemental hydrique en dépit de la redéfinition du cadre institutionnel – politique, économique et social– qui permettrait de résoudre les problèmes du domaine en bénéficiant par exemple, les secteurs démunis d'un service en eau potable comme on verra dans la section suivante.

3.4 L'impact des relations entre l'État, les organisations internationales et le secteur privé

La transformation de l'État face à la gestion de l'eau nous enseigne comment s'élaborent les relations entre celui-ci, les organisations internationales et le secteur privé, et nous permet surtout de dégager leur impact dans la gestion de la ressource à travers les résultats au niveau de l'élargissement des couvertures des services d'eau. Dans la section qui suit, nous allons voir l'état du secteur dans tous les états mexicains.

Dans le même ordre d'idées, la couverture du système d'égouts présente les conditions suivantes. Dans le Nuevo Leon, Guadalajara, Colima et le District fédéral seulement, plus de 80 % de la population jouit d'un service d'égouts acceptable. Néanmoins, ce sont toujours les états du sud qui montrent que moins de 50 % des habitants possèdent ce service. Deux situations qui correspondent, selon les statistiques de l'année 2000, aux états ayant respectivement le niveau de revenu le plus élevé et le plus bas du pays (CNA, 2005b : 56-57; voir Figure 3.4)

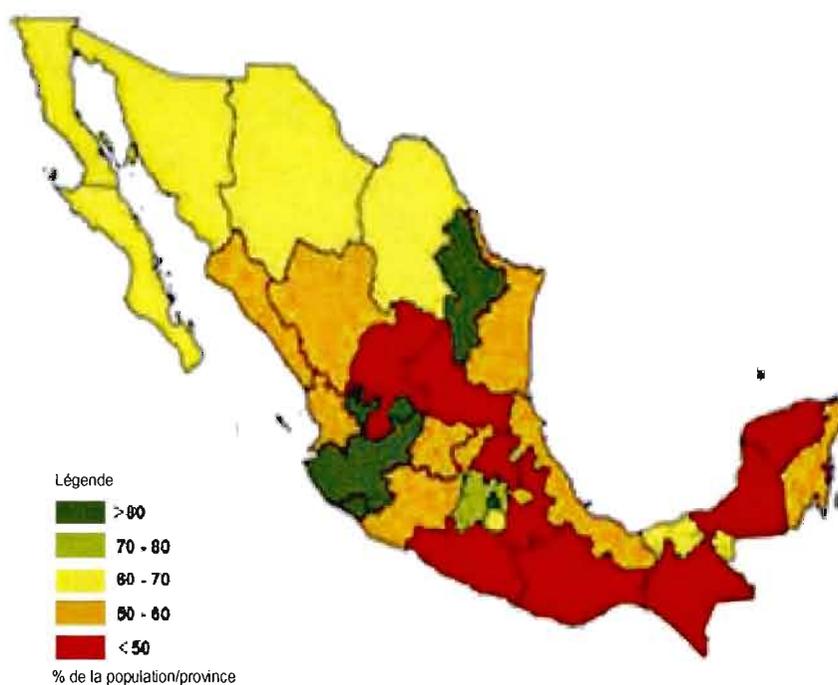


Figure 3.4 Couverture du système d'égouts en 1990
Source : CNA (2006). Estadísticas del agua en México, p. 68

L'origine de ce scénario vient du fait que le gouvernement mexicain a initié la modernisation du secteur hydraulique en visant principalement l'élargissement de la couverture du système à toute la population et le développement national – surtout au sud où la situation est la plus critique.

En 2000, la situation du pays est la suivante. Nous constatons que dix ans après la mise en place du programme, la modernisation du secteur hydraulique a eu des résultats positifs. Plus de 80 % de la population nationale bénéficie du service d'eau potable, sauf dans les états de Guerrero et de Veracruz où 40 % de la population ne tire pas encore profit de ce progrès (voir Figure 3.5)



Figure 3.5 Couverture d'eau potable en 2000
Source : CNA (2006). Estadísticas del agua en México, p. 67

Au contraire, le système d'égouts témoigne d'un progrès plus inégal. Guerrero et Oaxaca restent toujours les états les plus pauvres du pays et ceux qui bénéficient le moins de ce programme et, en général, du développement du pays. Les états du nord bénéficient le plus de cette modernisation, malgré le fait qu'au Sonora et au Tamaulipas, 30 % de la population n'est pas encore couverte (*Ibid.* : 58-60; voir Figure 3.6)

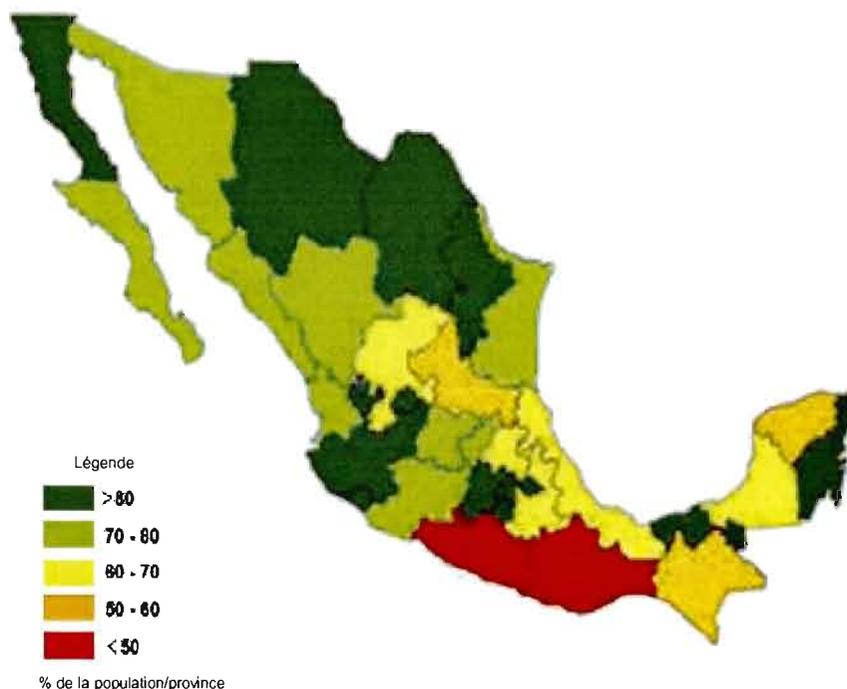


Figure 3.6 Couverture du système d'égouts en 2000
Source : CNA (2006). Estadísticas del agua en México, p. 68

Ainsi, et avec les chiffres que nous avons pris dans les statistiques de la CNA, pouvons-nous brosser un tableau du progrès de la modernisation du secteur hydraulique. On constate que, jusqu'en 2004, 89.6 % de la population bénéficiait du service d'eau potable. Ceci traduit une amélioration réelle de seulement 0.6 % par rapport à l'année 2001. En ce qui concerne le service d'égouts, l'amélioration du secteur n'a été que de 0.5 %, alors que la projection était de 1 %.

Cependant, le nombre d'habitants ruraux ayant le service d'eau potable s'est accru de 2 % dans une période de quatre ans. Il faut mentionner qu'en 2005 les progrès du secteur hydraulique ne bénéficient pas à 100 % de la population mexicaine. Cependant, la CNA reste optimiste si le secteur s'améliore d'au moins un pour cent (voir Tableau 3.2) même si des spécialistes considèrent les statistiques de la CNA comme inexactes étant donné les multiples problèmes techniques, financiers et politiques (Barkin, 2006).

Indicateur		2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pourcentage d'habitants dans le pays qui ont le service d'eau potable	<i>But</i>	88	88	88	89	89	89
	<i>Avance</i>	89	89.2	89.4	89.6		
Pourcentage d'habitants ayant le service d'égouts	<i>But</i>	76	77	77	77	78	78
	<i>Avance</i>	76.9	77	77.2	77.4		
Pourcentage d'habitants ruraux ayant le service d'eau potable	<i>But</i>	68	69	69	70	70	71
	<i>Avance</i>	69	69.9	70.5	71		

Tableau 3.2 Quelques défis du secteur hydraulique
Source: CNA, 2005a. Synthèses des statistiques

Autrement dit, l'on constate que 89.2 % de la population avait le service d'eau potable, ce qui se traduit en une amélioration réelle de 1.4 % par rapport à l'année 2000. En ce qui concerne le service d'égouts, on constate que 85.6% de la population en bénéficie (soit une amélioration de 9.4% par rapport à l'année 2000), alors que la projection de la CNA avait été de 78 %. Cependant, le nombre d'habitants ruraux ayant le service en eau potable s'est accru de 2 % en quatre ans (*ibid.* : 13; voir Figure 3.7)

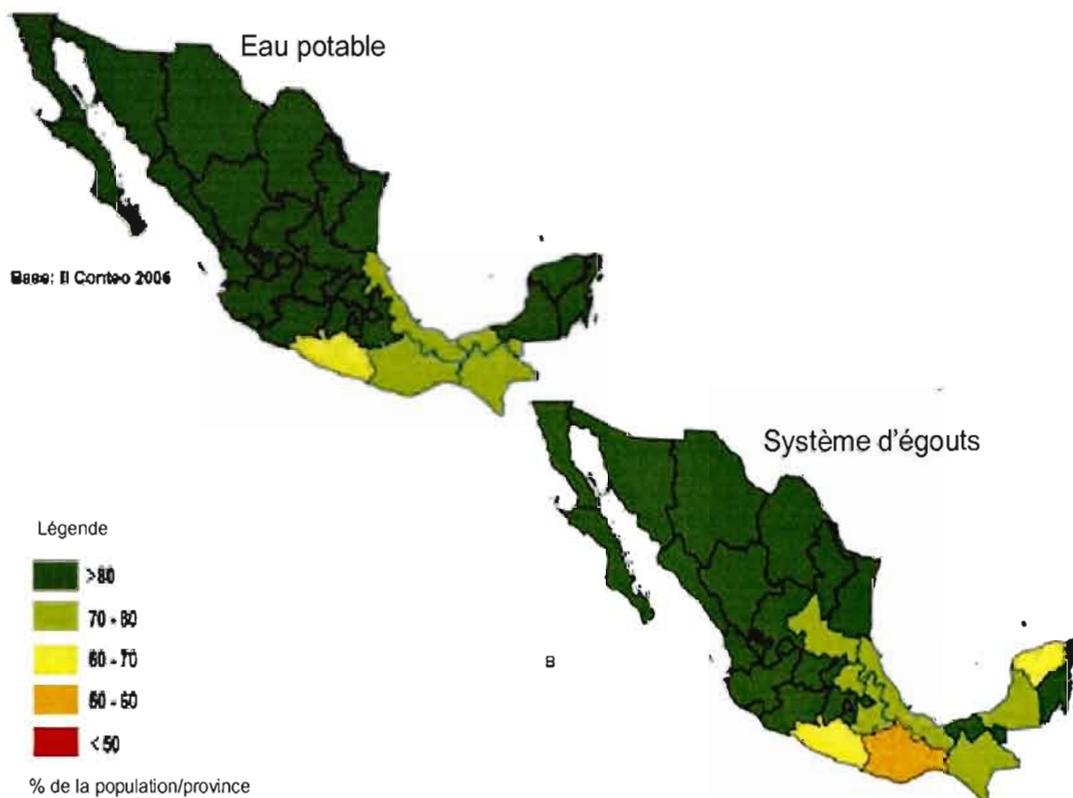


Figure 3.7 Couverture d'eau potable et système d'égouts en 2005
 Source : CNA (2006). Estadísticas del agua en México, p. 67-68

Par conséquent, nous pouvons argumenter que les états qui connaissent une amélioration de ces services sont celles qui ont opté pour une nouvelle gestion de l'eau et qui ont décidé d'utiliser le cadre légal et normatif mis en place par le gouvernement fédéral. Ceci se traduit par l'implication – partielle ou totale – du secteur privé dans la gestion de l'eau. De la même manière, nous constatons qu'il y a une certaine coïncidence –territoriale – entre l'implication du secteur privé et la présence du financement des organisations et agences internationales. Tel est le cas de l'état de Aguascalientes, Jalisco, le District Fédéral et des villes telles que Salamanca, Morelia, Cancun, Tijuana, Mexicali et Ensenada. Ces trois dernières bénéficient particulièrement du financement de JICA.

Toutefois, le Tableau 3.2 nous permet de voir l'évolution de deux secteurs. Notons principalement les différences présentes entre les prévisions faites par la CNA et les résultats obtenus (voir Tableau 3.3). Notons surtout les résultats là où les organisations et les agences internationales ont versé des fonds et où le secteur privé a été impliqué dans l'approvisionnement des services. La destination ponctuelle de ces deux derniers aspects doit être considérée si on veut évaluer la gestion de l'eau au Mexique sans oublier, que l'élargissement de la couverture d'approvisionnement en eau potable et assainissement est un défi financier, de développement d'infrastructure, d'organisation sociale et d'utilisation de technologie appropriée (Jacobo et Saborío, 2004: 227)

ÉTAT/ANNÉE	EAU POTABLE				SYSTÈME D'ÉGOUTS			
	1990	1995	2000	2005	1990	1995	2000	2005
Aguascalientes	95.5	98.0	97.9	97.8	85.2	93.7	94.5	96.9
Baja California	79.8	86.7	91.9	93.8	65.4	76.0	80.7	88.9
Baja California Sur	89.4	90.9	92.5	87.7	64.4	74.6	79.9	89.7
Campeche	69.8	78.3	84.7	88.4	44.2	58.5	60.8	78.4
Chiapas	57.3	69.2	73.5	73.5	38.4	59.3	59.3	74.7
Chihuahua	87.6	91.8	93.1	92.9	65.8	79.0	84.3	89.8
Coahuila	91.9	94.6	97.0	97.3	67.3	76.1	83.3	91.5
Colima	93.0	95.8	97.1	97.8	81.8	93.9	93.1	98.2
Distrito Federal	96.1	97.7	97.9	97.6	93.3	97.7	98.1	98.6
Durango	84.6	89.6	91.6	90.6	52.5	64.7	71.8	82.6
Guanajuato	82.4	88.9	92.0	93.4	58.0	70.6	75.3	85.8
Guerrero	55.1	64.7	69.1	68.0	34.8	46.3	49.7	64.2
Hidalgo	69.4	79.5	83.9	87.2	41.6	56.2	64.0	79.1
Jalisco	85.7	91.3	92.4	93.3	80.3	89.5	91.2	95.8
Estado de México	84.6	91.5	92.8	93.2	72.5	83.4	84.9	91.2
Michoacán	78.2	86.4	88.2	89.4	55.5	69.3	72.9	84.2
Morelos	88.3	90.3	91.6	91.6	67.0	81.2	83.6	92.6
Nayarit	83.4	86.7	89.6	91.4	59.1	75.0	78.8	90.9
Nuevo León	92.9	94.5	95.6	95.6	80.8	88.6	91.1	95.3
Oaxaca	57.2	67.0	72.0	73.3	28.5	42.0	42.9	60.0
Puebla	70.2	78.6	82.8	85.4	45.3	56.5	62.8	79.0
Querétaro	82.8	89.2	92.3	93.7	54.0	67.2	73.7	85.6
Quintana Roo	88.7	89.1	93.8	94.5	54.3	76.1	81.3	89.5
San Luis Potosí	65.5	73.5	78.2	82.7	46.2	53.5	59.2	74.2
Sinaloa	79.8	88.0	91.8	93.1	53.5	67.3	73.1	86.4

Sonora	91.0	94.0	95.7	95.2	64.9	73.5	78.2	85.4
Tabasco	55.4	65.1	72.8	76.4	60.6	82.0	84.4	93.4
Tamaulipas	80.9	88.9	94.1	94.7	57.8	65.6	73.4	82.4
Tlaxcala	80.9	88.9	94.1	94.7	57.8	65.6	73.4	82.4
Veracruz	57.5	62.2	69.9	76.3	50.1	60.4	64.6	77.7
Yucatan	70.2	85.5	93.7	96.1	42.1	48.8	54.6	68.2
Zacatecas	74.8	82.7	88.0	92.8	45.0	58.0	69.3	84.2
Total national	78.4	84.6	87.8	89.2	61.5	72.4	76.2	85.6

Tableau 3.3 Couverture d'eau potable et du système d'égouts
(% de la population/état qui bénéficie de ces services)
Source : CNA (2006). Estadísticas del agua en México, p. 69

3.5 Les défis du secteur en 2006

Ainsi, en 2006, avec une population de 103 millions d'habitants, la gestion de l'eau pose-t-elle encore des défis.

Pendant l'administration 2000-2006, l'on a assisté à l'approfondissement des programmes et des stratégies dans le domaine de la gestion de l'eau. Cette administration a conçu les ressources en eau et leur gestion comme un domaine de souveraineté nationale. En effet, le programme national hydraulique 2000-2006 a été fondé en considérant l'eau comme source de vie, dont la disponibilité conditionne le développement de plusieurs régions du pays. Pour cela, la gestion de l'eau a été considérée comme une priorité de sécurité nationale (PNH, 2001-2006) raison pour laquelle, au Mexique, cette gestion est cruciale.

Dans ce sens, on a pu constater que le Mexique présente beaucoup de contrastes dans le domaine de l'eau. Le rapport qui résulte de la distribution géographique et économique est assez contrastant dans toutes les régions du pays. Géographiquement, il y a une sur-offre d'eau et un sous-peuplement dans la région sud et centre-sud du pays, tandis qu'au centre-nord et au nord du pays, l'offre en eau est faible, alors que la concentration de la population est assez forte. Ce qui fait

qu'en termes économiques, la deuxième zone contribue le plus à la production nationale (CNA, 2005^a : 9-18 ; Pradilla, 2000 ; Ríos, 2006^a : 22-24).

Ceci dit, la relation qui résulte de la distribution géographique des ressources hydriques, de la concentration de la population et de la contribution économique à la production nationale diffère entre les régions du Mexique (Ríos, 2006a : 22-24). Voici ce qu'elle était en 2004. Premièrement, au sud-est du pays, la disponibilité de l'eau par habitant était sept fois supérieure à celle de la région centre, nord, nord-ouest du pays (13 290 m³/an contre 1 835 m³/an, respectivement et dont la moyenne annuelle serait donc de 4 505 m³/an). Deuxièmement, le nord et le centre du pays concentrent 77 % de la population nationale, tandis que le sud concentre 23 %. Troisièmement, le nord et le centre contribuent pour 85% de la production nationale et disposent de 32% des ressources hydriques nationales⁶³ ; le sud-est du pays possède 68% des ressources hydriques, mais sa contribution à la production nationale est de 15%. Il faut aussi mentionner que la population vulnérable et indigente est représentative de cette région⁶⁴. Une autre donnée que nous considérons importante de mentionner, est le fait que les 653 aquifères soient réparties inégalement sur le territoire national, dont 104 —20 % des aquifères déjà surexploités —, situées principalement dans la région nord et centre du pays, approvisionnent près de 50 % de la population nationale (Barlow et Clarke, 2002 : 45-46; CNA, 2005b : 25-27 ; Pradilla, 2000; Ríos, 2006a : 22-24).

D'un autre côté, il ne faut pas oublier, par exemple, que la ville de Mexico est déjà reconnue pour son *stress hydrique* ; que Sonora risque de s'effondrer, que les états de Guerrero et Oaxaca subissent toujours les plus graves déficiences en matière de services d'eau potable et d'assainissement, contrairement au nord où plus de 80 %

⁶³. Cette région inclut les états de Aguascalientes, Baja California, Baja California Sur, Coahuila de Zaragoza, Colima, Chihuahua, Distrito Federal, Durango, Guerrero, Hidalgo, Jalisco, México, Michoacán, Morelos, Nayarit, Nuevo León, Puebla, Querétaro, San Luis Potosí, Sinaloa, Sonora, Tamaulipas, Tlaxcala et Zacatecas. CNA (2005^a). *El agua en México*, CNA, Comisión Nacional del Agua, México, p. 27

⁶⁴. Cette région comprend les états suivants : Campeche, Chiapas, Guerrero, Oaxaca, Tabasco, Veracruz, Quintana Roo et Yucatán (*idem.*)

de la population bénéficiaire de ces services⁶⁵. Pour ce faire, nous ne devons pas oublier que, sur 100 personnes, 89 disposent d'un service d'eau potable et que 37 autres ont des services d'égouts⁶⁶. En somme, cela signifie que 10 millions de Mexicains n'ont aucun accès à l'eau potable et que 23 millions ne disposent d'aucun service d'égouts⁶⁷.

3.5.1 La récente problématique de la gestion de l'eau

Selon ce scénario, au Mexique, la gestion de l'eau devient problématique quand on considère l'inégale répartition des ressources en eau, la concentration de la population et le poids économique de chaque région. Ce dernier aspect dépend du rôle joué par le secteur privé dans l'état concerné. Premièrement, le Mexique compte actuellement 103 263 388 d'habitants et 653 aquifères. Ces deux aspects sont fortement concentrés dans la région nord et sud, respectivement (CNA, 2005a 104 ; Ríos, 2006a : 22-24). Selon le *II^e Recensement de la population et du logement 2005*, sept états seulement contiennent dans leur ensemble la moitié de la population nationale : l'état de Mexico (14 millions ; 13.6 %), le District Fédéral (8.7 millions ; 8.5 %), Veracruz (7.1 millions ; 6.9 %), Jalisco (6.8 millions ; 6.5 %), Puebla (5.4 millions ; 5.2 %), Guanajuato (4.9 millions ; 4.7 %) et Chiapas (4.3 millions ; 4.2 %) ⁶⁸.

De plus, seulement 79 % de la population totale est urbanisée. Dont 45 % se concentrent dans 23 villes des régions nord et centre du pays⁶⁹, où se trouvent les

⁶⁵. Voir Herrera, Jorge (05-03-2006) : « México esta en crisis por el líquido » *El Universal*, México [en ligne] [<http://www.eluniversal.com.mx/nacion/135818.html>]

⁶⁶. Voir *Justicia en cifras* [en ligne] [<http://www.eluniversal.com.mx/graficos/justicia/index19.html>].

⁶⁷. Voir Jaime Jaquez, directeur général de la CNA, Journal Televisa, mars 2006, [en ligne] [www.esmas.com].

⁶⁸. INEGI (2006). Instituto Nacional de Estadística, Geografía e Informática, [En ligne] [<http://www.inegi.gob.mx/est/contenidos/espanol/proyectos/conteos/conteo2005/default.asp?c=6224>], (page consultée le 3 octobre 2006).

⁶⁹. Le pourcentage de 45 % de la population nationale est constitué par : México, 22.6 ; Monterrey, 4.9 ; Guadalajara, 4.8 ; Tijuana, 2.6 ; Puebla, 2.5 ; Juárez, 2.4 ; Toluca, 1.9 ; León, 1.4 ; Querétaro, 1.4 ; Torreón, 1.3 ; Cuernavaca, 1.1 ; Aguascalientes, 1.1 ; San Luis Potosí, 1.1 ; Mexicali, 1.0 ; Saltillo, 0.9 ; Tampico, 0.9 ; Chihuahua, 0.9 ; Reynosa, 0.9 ; Hermosillo, 0.8 ; Morelia, 0.7 ; Matamoros, 0.7 ; Culiacán Rosales, 0.7 ; Nuevo Laredo, 0.6 (chiffres en millions d'habitants) INEGI, *II Conteo de población y vivienda 2005*, [En ligne] [<http://www.inegi.gob.mx/est/default.asp?c=6789>]

104 aquifères surexploitées, comme nous l'avons mentionné auparavant⁷⁰. Ensuite, 4.9 % de la population urbanisée habite 8 villes⁷¹ de la région sud-est du pays où la concentration des ressources en eau est assez forte. Dans ce sens, il faut mentionner par exemple que le Chiapas est l'état le plus riche en ressources hydriques dans la région sud. Cet état possède près de 30 % des ressources hydriques nationales, mais seulement 4.2 % de la population nationale (4 293 459 habitants; CNA, 2005a :18 ; Ríos, 2006b : 17). En fait, les statistiques montrent qu'en 2004, le produit interne brut de la région sud a été de 14.61 %, dont la plus grosse contribution – soit 4.17 % – vient de l'état de Veracruz, lequel possède 7 110 214 habitants, contrairement à Campeche –1.24 % –, laquelle concentre 754 730 habitants. Cependant, la contribution au PIB national de Chiapas n'a été que de 1.70 %.

Au centre et au nord du pays, l'offre d'eau est relativement basse, mais la concentration de la population et la contribution à l'économie nationale sont assez fortes. En 2004, la contribution de cette région au PIB a été de 85.4 %, mais la part du District Fédéral, avec 8 720 916 habitants, n'a été que de 21.84 %. Suit le cas de l'état de Mexico, avec une contribution de 9.48 % et une population de 14 007 495 habitants. Cependant, Colima est l'état qui, avec une population de 567 996 personnes, contribue à 5.3 % au PIB national⁷². Ce qui constitue, comme nous l'avons vu, un des aspects déterminants de la destination du financement des organisations internationales et de l'implication du secteur privé dans la gestion de l'eau (voir Figure 3.8).

⁷⁰. Au niveau national, ces aquifères approvisionnent 60 % de l'eau destinée à la consommation individuelle (CNA, 2005 : 32-33).

⁷¹. Ces 8 villes sont : Mérida, 1.2 ; Cancún, 1.0 ; Villahermosa, 0.9 ; Tuxtla Gutiérrez, 0.8 ; Acapulco, 0.7 ; Oaxaca, 0.6 ; Veracruz, 0.5 ; et Xalapa, 0.5. D'ailleurs il faut mentionner que la population est majoritairement indigène dans cette région (chiffres en millions d'habitants) INEGI, *II Censo de población y vivienda 2005*, [En ligne] [<http://www.inegi.gob.mx/est/default.asp?c=6789>]

⁷². Les chiffres du PIB correspondent aux prix courants et à l'année 2004. Banco de Información Económica del INEGI, [en ligne] [<http://dgcnesyp.inegi.gob.mx/cgi-win/bdieintsi.exe/NIVM15#ARBOL>]. Cependant, les chiffres de la population correspondent à l'année 2005. INEGI, *II Censo de población y vivienda*, [En ligne] [<http://www.inegi.gob.mx/est/default.asp?c=6789>] (page consultée le 5 octobre 2006)

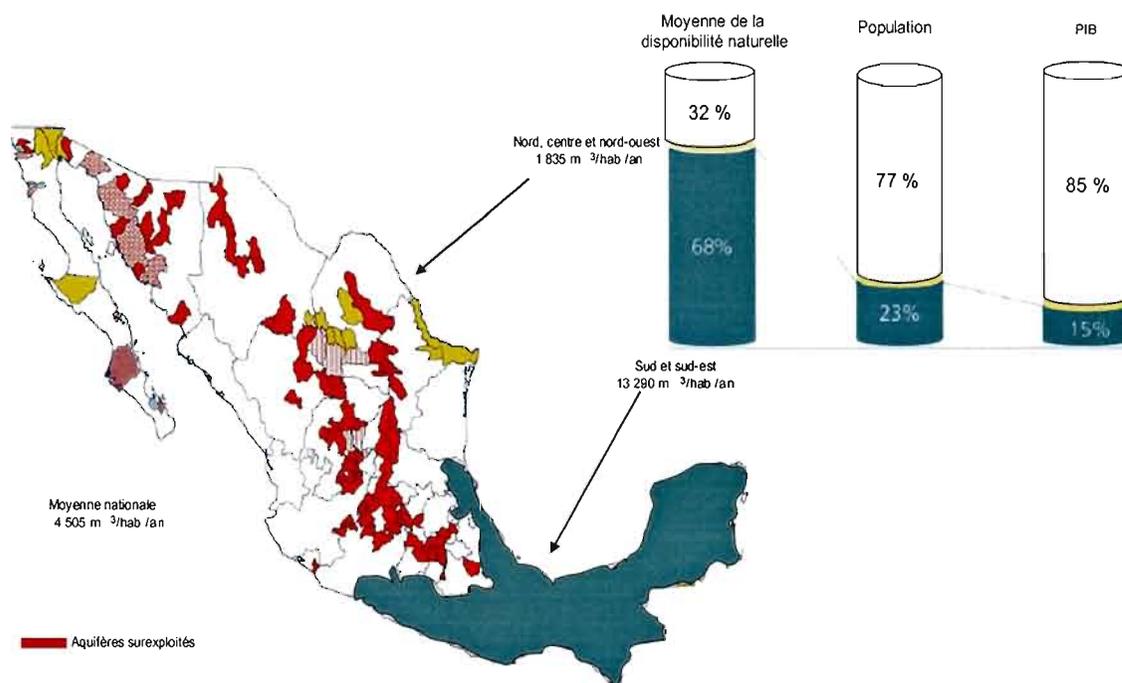


Figure 3.8 L'état des ressources hydriques: disponibilité et activité économique
Réalisation personnelle avec données de la CNA (2005b). Síntesis de las Estadísticas del agua en México, Comisión nacional del agua, México, p. 27-33

3.5.2.1 Stress hydrique

Le stress hydrique est un des effets pervers de la relation entre population, contribution économique et ressources hydriques⁷³. Le cas de la ville de Mexico est

⁷³. La apelación de « stress hídrico », propuesta por la Organización de Naciones Unidas para la alimentación y la agricultura (FAO, en inglés), permite calificar el estado de una población que dispone de un volumen de agua dulce entre 1700 y 1000m³ /ano/habitante. El nivel más alto corresponde al nivel considerado como suficiente para el ser humano; el más bajo, por el contrario, corresponde al estado de escasez. En otros términos, un país, una región o una ciudad puede estar bajo una situación de stress hídrico si más del 20% de sus recursos hídricos han sido explotados. FAO (2002). *Eau et agriculture*, [En línea] www.fao.org/DOCREP/005/Y3918F/y3918f03.htm (pagina consultada el 9 septiembre 2006) ; Tellene, Cédric et Thomas Snegaroff (2004). *La gestion de l'eau dans le monde: enjeux économiques, géopolitiques et environnementaux. La mondialisation: acteurs, genèse et enjeux*. Ellipses. Paris, Transversale: p. 487-526.

le plus représentatif du pays, comme nous l'avons déjà évoqué dans le premier chapitre (voir Figure 3.9).

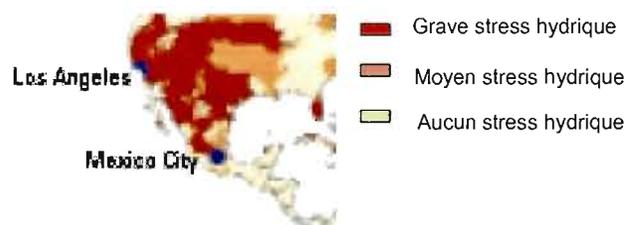


Figure 3.9 Stress hydrique
Source : UNESCO (2003).

La ville de Mexico, ou District Fédéral, est l'agglomération urbaine avec le poids en terme d'économie et de population le plus important au niveau national. Pour cette raison, les six aquifères de la ville montrent actuellement un degré d'exploitation supérieur à 100 %, comme le cas de l'aquifère Texcoco dont la surexploitation est supérieure à 850 %⁷⁴. En outre, il faut mentionner qu'à cause d'une faible planification urbaine et des anciennes infrastructures hydrauliques, les fuites d'eau totalisent entre 35 % et 40 % de l'eau courante. Ce sont des situations qui obligent les autorités publiques à pomper l'eau des profondeurs de la ville ou bien à l'amener des autres villes. C'est la raison pour laquelle la surexploitation de l'aquifère provoque l'effondrement – à raison de 40 à 50 centimètres par an –, surtout du centre historique de la ville, lequel subit actuellement un affaissement progressif de 4 mètres (Barlow et Clarke, 2002 : 183-410 ; UNESCO, 2006 : 492).

Malgré cela, le cas de la ville de Mexico n'est pas le seul dans le pays. Les villes de Chihuahua, Monterrey et Guadalajara se trouvent dans la même situation. La première d'entre elles possède 759 000 habitants – ce qui représente 23.4 % de la population totale de l'état (3 241 444 habitants) – et elle contribue à 32.9 % à la production interne brute de l'entité. Pour sa part, la ville de Monterrey, avec 1 103 536 habitants – représentant 27 % de la population totale de l'état (4 127 139

⁷⁴. UNESCO (2006). *Water, a shared responsibility*, United nations world water development report, [En ligne] [<http://www.unesco.org/water/wwap/wwdr2/index.shtml>], p. 492 (page consultée le 1^{er} septembre 2006).

habitants) –, contribue à 37.6 % au PIB provincial. Finalement, la ville de Guadalajara, avec 1 544 790 d'habitants – représentant 22.8 % de la population totale de l'état (6 752 113 habitants) –, contribue à 37.6 % au PIB de l'entité. Selon ce scénario, leurs réserves en eau sont en train de diminuer à un rythme de 6 km/an, ce qui, selon les experts, pourrait entraîner à la fois de graves problèmes d'approvisionnement en eau et provoquer un ralentissement du dynamisme économique⁷⁵. Plus grave encore, Mexico fait partie de la liste des pays dont la disponibilité moyenne en eau est relativement basse étant donné que 104 aquifères, outre le fait de se trouver dans une situation de surexploitation, fournissent près de 60 % de l'eau à la population nationale.⁷⁶

Compte tenu de ce scénario global dans le domaine, des spécialistes considèrent que la disponibilité de l'eau est indiscutablement problématique. En effet, il y a une contradiction entre les conditions actuelles à l'échelle nationale et les futurs scénarios (Pradilla, 2000). Plus précisément, au Mexique,

[...] il existe une relation inverse entre la disponibilité de l'eau et le développement des activités productives. [Dans la mesure où cette situation ne se renverse pas] le développement économique du pays et l'amélioration de la qualité de vie de la population ne seront pas faisables, et il sera impossible de réaliser des bénéfices (Tortajada, 1999 : 27).

Plus encore, il est évident qu'au Mexique,

[...] il existe un immense écart en matière de développement entre le Sud et le reste du pays. Les gens du Sud sont beaucoup plus pauvres, leur santé est faible et leur niveau d'éducation est bas. Leurs possibilités d'avoir de l'eau potable sont réduites, tandis que les possibilités de mourir jeunes sont élevées. En 2000 [par exemple], leur accès à l'eau a été de 20 % au-dessous de la moyenne nationale. [Autrement dit] 13.2 millions [d'habitants]

⁷⁵. Voir: José Ramón Ardavin, Sous-secrétaire de régulation environnemental de la Semarnat. Discours d'ouverture du IV^e Forum mondial de l'eau au Mexique, mars 2006; INEGI (2006). [<http://www.inegi.qob.mx/est/default.asp?c=6789>] et [<http://www.inegi.qob.mx/est/default.asp?c=6340>]

⁷⁶. Maude Barlow et Tony Clarke (2002) : *L'or bleu : l'eau nouvel enjeu stratégique et commercial*. Boréal, Montréal, pp. 45-46 ; CNA (2005^a). *El agua en México*, CNA, Comisión Nacional del Agua, México, pp. 9-18 ; CNA (2005b). *Síntesis de las estadísticas del agua en México*. CNA, Comisión nacional del agua, pp. 26-27 ; Ríos, Lorena (12-03-2006^a). *Pobreza, salud y seguridad alimentaria del agua*. *Vértigo*, año V, n° 260, México, pp. 22-24

manquent d'eau potable ; 23.7 millions manquent de drainage et 5.4 millions d'électricité (BM, 2004 : 22-25).

Ainsi, les autorités mexicaines estiment que la gestion de l'eau au Mexique est d'autant plus cruciale que cette ressource revêt une grande importance sur le plan du développement, de la sécurité et de la souveraineté nationales.

3.6 Conclusions

Au Mexique, la modernisation du secteur hydraulique, entamée depuis les années 1980, et son financement international nous permettent de dégager quelques conclusions. À la suite des programmes modernisateurs du secteur, nous constatons effectivement que la modernisation du secteur hydraulique, tout comme les efforts de l'autorité nationale de l'eau, ont pour but l'amélioration de l'ensemble des services fournis à la société.

Premièrement, à la suite de sa transformation face à la gestion de l'eau, l'État a cédé sa place au secteur privé dans la gestion des domaines publics pour s'aligner sur le groupe des États modernes. Deuxièmement, avec un nouveau cadre normatif et législatif, l'État mexicain a voulu, dans une logique de modernisation du secteur, en décentralisant l'eau et donc en la rendant payante, conscientiser la population sur la valeur vitale et essentielle de la ressource.

Pour leur part, les organisations internationales ont grandement favorisé la mise en place de politiques néolibérales. La vogue de ces politiques implique un État capable de gérer autrement les domaines d'intérêt public comme l'eau, pour s'insérer plus facilement dans les dynamiques de la mondialisation. Ceci dit, les organisations ainsi que les agences internationales présentées dans cette recherche poussent et favorisent, dans leur ensemble, un virage de la gestion économique de la vie publique dans des pays qui, selon elles, ont du mal à tirer des bénéfices de la mondialisation.

En outre, avec leurs politiques néolibérales, les organisations internationales prolifèrent dans un environnement international imprégné de ces nouvelles tendances, tout en mettant l'accent sur un tournant dans la conception interne de l'État et de son autorité dans la gestion des services publics. Un virage dans la gestion du service public de l'eau contribue particulièrement, d'après les discours des organisations internationales, à une transformation interne de la gestion des domaines de l'État ainsi qu'au développement économique mondial. Dans cette optique, il paraît indispensable de se moderniser pour mieux s'insérer dans la mondialisation.

Finalement, la mise en place de cette nouvelle gestion de l'eau au Mexique permet à l'État de devenir le *régulateur* de la gestion de l'eau. Par la cession de son autorité aux états et municipalités, le Mexique facilite l'intégration du secteur privé dans la gestion du service public tout en légitimant cette transformation par une nouvelle structure normative.

Cependant, nous constatons, d'après les cartes et les données chiffrées, que malgré le rôle du financement des organisations et agences internationales accordé dans le but de développer et améliorer la qualité des services fournis, les bénéfices de la modernisation du secteur hydraulique, et surtout de la mise en place du financement international et de l'implication du secteur privé, sont inégaux et géographiquement concentrés dans quelques zones. Cette inégalité et la concentration géographique des bénéfices peuvent être expliqués dans une certaine mesure – mais pas justifiés – par le financement versé surtout par ces institutions internationales, puisque qu'il répond principalement aux intérêts industriels, économiques et géostratégiques. Cela est notamment vrai dans le cas des agences américaines qui versent des fonds aux projets des infrastructures hydriques le long de la frontière mexico-américaine.

- De ce fait, l'impact de la modernisation de l'État, du rôle des organisations internationales et de l'implication du secteur privé, ne profite pas – ou pas encore – à toute la population. C'est pour cela que nous concluons que le Mexique a eu recours

au financement des organisations et des agences internationales dans le but de légitimer la modernisation de la gestion de l'eau auprès de la communauté internationale. Toutefois, la communauté internationale ne demande pas nécessairement de moderniser tel ou tel secteur, mais de moderniser l'État dans l'ensemble des responsabilités à accomplir quant aux exigences des dynamiques de la mondialisation. Le Mexique a choisi, parmi d'autres choses, de se moderniser dans la gestion de l'eau.

CONCLUSION

Jusqu'à récemment, peu d'attention était consacrée aux enjeux des relations entre l'État, les organisations internationales et le secteur privé autour de la gestion d'une ressource naturelle hautement prioritaire. Notre travail s'inscrit donc dans le cadre d'une réflexion sur la gestion politique de l'eau au Mexique, qui nous a permis de jeter un regard sur ce sujet par la création de notre propre objet de recherche. Grâce à notre analyse de la littérature sur la gestion de l'eau en ce qui concerne les transformations de l'État, les organisations internationales et le secteur privé, nous pouvons dégager leur impact dans ce domaine.

Toutefois, vouloir étudier la gestion de l'eau au Mexique dans sa globalité serait un défi un peu trop grand. Vaste champ de recherche, l'étude de la gestion de l'eau peut être abordée sous plusieurs angles : la ressource et sa nature ; les effets du changement climatique sur les sources d'eau ; les mouvements sociaux pour l'eau ; la pollution de l'eau, entre autres choses. Le caractère multiforme de cette ressource, qui recoupe une multitude de défis et d'enjeux, ne nous a donc pas permis une étude complète et unique de la gestion de l'eau ; néanmoins, nous avons abordé une partie de sa complexité.

L'eau a toujours été une ressource de grande valeur pour les sociétés et leurs gouvernements. Mais, dernièrement, avec la croissance de la population, le développement de l'industrie, l'urbanisation de l'espace et la problématique de l'environnement, l'importance des ressources hydriques a pris une autre dimension. Ajoutée à cela, avec la libéralisation des économies et des marchés, la gestion des ressources hydriques constitue une des principales problématiques que les États doivent résoudre dans le but de parvenir à un équilibre entre les besoins industriels, les besoins individuels et l'environnement. En effet, le développement et le progrès des sociétés doivent se faire sans altérer l'environnement.

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons voulu présenter la série de transformations qui ont eu lieu dans l'État mexicain en ce qui concerne la gestion des ressources hydriques urbaines. Au Mexique, ce qui est le plus évident quant à la gestion de cette ressource, ce sont les répercussions politico-économiques dans la gestion de l'eau suite à la modernisation des modes de gestion, la transformation interne de l'État, le financement international et l'implication du secteur privé. Donc, les impacts de ces relations font ressortir certains contrastes résultant du financement des organisations internationales et de la présence du secteur privé dans certaines régions mexicaines.

Premièrement, la gestion de l'eau au Mexique est pour nous un espace de convergence de différents événements. L'eau est une ressource propriété de la Nation mexicaine. Sa gestion est toujours responsabilité du pouvoir fédéral et des pouvoirs fédérés qui, –malgré l'organisation politico institutionnelle hautement centralisée de la fédération–, ont les facultés pour faire de concessions aux particuliers. Mais, comme l'on a vu, pas tous les états mexicains n'ont modifié les mécanismes de gestion de l'eau. Il existe encore des états qui sont responsables dans sa totalité de la gestion et approvisionnement de la ressource. Cela fait de la gestion de cette ressource commune à la nation une gestion hétérogène ayant comme conséquence des déséquilibres fortement accentués par le financement des organisations internationales et/ou la présence du secteur privé.

Par conséquence, cela influence la perception économique, sociale et culturelle de la ressource en faisant d'elle, une ressource qui doit être approvisionnée par l'État à de bas prix ou subventionnée –partielle ou totalement– pour ne pas refléter le coût réel de son approvisionnement par les contrats de services donnés au secteur privé. Plus encore, tout nouveau mécanisme de gestion ou d'approvisionnement de la ressource entraîne des séquelles politiques, économiques et sociales qui doivent être prises en compte pour la réussite de la gestion de l'eau dans chaque région du pays (Aboites, 1998).

Nonobstant, le Mexique, immergé dans la vague de libéralisation de l'économie et d'ouverture des frontières depuis les années 80, a décidé de transformer la façon de gérer l'eau. Ce domaine qui, traditionnellement et exclusivement, appartenait à l'État, a été soumis à une série de changements structurels quant à sa gestion. L'État s'est déresponsabilisé pour se moderniser et s'insérer davantage dans les dynamiques de libéralisation de l'économie mondiale.

Par la suite, le Mexique a mis en place une démarche d'ordre institutionnel pour légitimer les bases sur lesquelles allait reposer la gestion de l'eau dans les décennies suivantes. Par exemple, la principale responsabilité de la CNA est d'assurer, dans l'espace urbain, la gestion et l'approvisionnement en eau pour la consommation individuelle et industrielle (Barkin et Klooster, 2006 : 14). Malgré cela, on constatait une préoccupation et un grand intérêt de la part des organisations internationales pour parvenir à une autre façon de gérer les ressources en eau. D'ailleurs, nous constatons un certain parallélisme entre ce qui a trait à la transformation de l'État mexicain et l'émergence des discours des organisations internationales pour une meilleure gestion de ces ressources au pays.

Troisièmement, les organisations internationales présentent le secteur privé comme le meilleur partenaire potentiel du gouvernement dans la gestion de l'eau. Discours dont le Mexique a grandement tenu compte dans la transformation et la modernisation de la gestion pour accroître les investissements dans les infrastructures hydrauliques, améliorer la qualité et élargir la couverture des services publics liés à la ressource hydrique, mais sans considérer que cette relation pourrait amener à une gestion hétérogène de l'eau au niveau national.

Autrement dit, pendant les deux dernières décennies, les dynamiques de la mondialisation de l'économie ont rendu les relations entre les États et les entreprises multinationales conflictuelles – mais aussi interdépendantes – étant donné l'intensité des rapports économiques et l'implication de celles-ci dans la gestion des domaines

d'intérêt public et l'allocation des ressources précieuses (Stopford et Strange, 1991 : 1-28)

Ceci dit, la gestion de l'eau s'avère cruciale pour le bien-être de la société mexicaine et pour le développement économique. À notre avis, c'est pour cette raison que l'État a considéré que la meilleure façon d'y parvenir serait la décentralisation du service et, par conséquent, sa tarification tout en gardant la place de gestionnaire et en réduisant considérablement celle de seul fournisseur. Néanmoins, il nous apparaît que plusieurs aspects, liés à la viabilité et à l'équité de la ressource ainsi que sa gestion, ont été négligés. Que voulons-nous dire par-là ?

Nous considérons qu'il est nécessaire de trouver de nouveaux mécanismes politico-économiques de gestion pour favoriser et garantir les services publics de l'eau à toute la population mexicaine. Dans cet ordre d'idées, des spécialistes considèrent que la source du problème dans la gestion de l'eau sont les relations entre les différents paliers du gouvernement – fédéral et fédéré – et la déficitaire administration due à l'incertitude sur l'état des aquifères (Aboites, 1998; Barkin et Klooster, 2006 : 14). C'est-à-dire, l'accès aux réseaux d'eau potable ainsi qu'aux services d'assainissement doit être la responsabilité des autorités publiques, compte tenu du fait que la tarification n'est pas l'unique voie – et peut-être pas la meilleure non plus – par laquelle la société peut prendre conscience de la valeur de la ressource. La gestion de l'eau n'est pas seulement une tâche administrative et économique, mais une tâche sociale qui concerne autant les autorités gouvernementales que la société. Cela requiert une vision qui conjugue les intérêts, les priorités socio-économiques, et surtout environnementales, en donnant la priorité à l'équilibre environnemental de la ressource, à l'état actuel de sa disponibilité et à la problématique dérivée.

Au Mexique, étant donné les caractéristiques naturelles de la distribution géographique des sources d'eau, les décisions des autorités chargées de la gestion des ressources hydriques urbaines pourraient être centrées principalement sur leur

soutenabilité. Il est possible de destiner le financement international aux régions riches en ressources hydriques.

Autrement, dit, la richesse hydrique régionale a besoin du développement des infrastructures pour pouvoir élargir la couverture – approvisionnement et l'assainissement – d'eau potable. Le financement international pourrait aussi contribuer à faire de la consommation en eau un besoin responsable – individuel et industriel – et écologiquement respectueux de sources hydriques. Si le financement international, dans la gestion de l'eau au Mexique, continue à promouvoir l'industrialisation en dépit de la préservation environnementale, le pays sera vraiment dans une double crise dans les prochaines décennies : un ralentissement de l'industrialisation à cause d'une pénurie hydrique.

Pour cela, la coordination entre les différents niveaux de gouvernement et les différentes instances responsables permettrait d'établir les bases d'une gestion efficace et plus élargie à tout le territoire. À ce propos, Barkin et Klooster considèrent que les résultats de la gestion urbaine de l'eau en Mexique indiquent que le fonctionnement du secteur privé doit être amélioré et régulé par un organisme, – autre que la CNA –, responsable de la gestion globale de l'eau urbaine et de l'incorporation et coordination de mécanismes d'inclusion sociale et de préservation écologique. Dans un pays comme le Mexique, démographiquement important et économiquement prometteur, la gestion de l'eau urbaine doit intégrer un volet environnemental et économique pour une prise de décisions socialement inclusives et respectueuses des domaines d'intérêt commun (Barkin et Klooster, 2006 : 39-44).

Pour ce faire, il est nécessaire que les programmes fédéraux fassent la promotion de la coopération entre les gouvernements fédérés et locaux pour rendre efficace la politique de gestion de ressources hydriques. La réussite de la gestion de l'eau urbaine dépend du cadre institutionnel et des responsabilités partagées entre les acteurs concernés. Par conséquent, une instrumentalisation des responsabilités des différents paliers du gouvernement face aux programmes de gestion de

ressources hydriques s'avère nécessaire. Nous constatons aussi que le secteur privé peut jouer un important rôle si ses fonctions sont hautement surveillées par les autorités publiques pour empêcher la rentabilisation de la gestion de l'eau et l'aggravation d'équilibre hydrique.

Il s'agit d'optimiser la gestion de la ressource au bénéfice de la société et de l'industrie sans nuire à l'environnement. Pour cette raison, le rôle de l'État doit être celui d'un administrateur, qui, en plus de mettre en œuvre des politiques et des programmes de gestion, protège les intérêts des citoyens et non ceux du secteur privé ou des organisations internationales. Ces acteurs doivent être au service de l'État et non le contraire, surtout quand il s'agit d'une richesse stratégique pour le bien-être social et le progrès économique. Le secteur privé doit être un agent qui facilite la réussite des défis que le domaine de l'eau représente pour l'État. L'erreur du gouvernement serait de considérer que le privé va résoudre les problèmes de la gestion de l'eau et que la destination ponctuelle du financement international modernisera le secteur dans sa totalité. La réalisation la plus importante de l'État serait alors de faire de la gestion de l'eau une tâche inclusive à la société.

La gestion de l'eau devrait donc inclure tous les secteurs de la société pour que soient prises des solutions qui améliorent la situation. Il ne faut pas oublier que l'eau, considérée comme un droit de l'être humain, constitue le fondement de la réussite des réalisations économiques et sociales. La faible participation de la société et des gouvernements locaux dans les mécanismes de gestion de l'eau reflète le subtil retrait de l'État fédéral par le biais d'une implication des capitaux privés nationaux et internationaux dans le cadre d'un pays inséré dans les dynamiques de la mondialisation des économies (Aboites, 1998). Pour cette raison, il est nécessaire que la ressource hydrique soit appréciée en tant qu'un facteur du développement et de bénéfice social.

Le principe des mécanismes de gestion de la ressource devrait être uniquement sa soutenabilité et son équité, ce qui permettra de concilier les intérêts économiques et

le bien-être de la société. Dans le cas contraire, la gestion des ressources hydriques au Mexique sera soumise aux dynamiques du marché mondialisé.

Pour cette raison, il est nécessaire de veiller sur l'eau et de la respecter. Dans la gestion des ressources hydriques, une vision intégrale permettant de contribuer à la garde et responsabilité vis-à-vis de la ressource est nécessaire. Elle favoriserait en effet l'inclusion de tous les niveaux du gouvernement, des utilisateurs, de la société civile et du secteur privé, ce qui contribuerait à la réduction de la pauvreté et à l'accroissement du développement social et économique.

Dans ce sens, la responsabilité partagée entre tous ces acteurs contribuerait à la réduction des écarts sociaux entre les régions du nord et du sud et à la conciliation entre l'utilisation rationnelle, la soutenabilité de la ressource et le plein développement humain, sans oublier le développement social et technologique du secteur. Avec la capacité de ces acteurs, il sera possible de coordonner et réaliser des actions conjointes ayant un objectif commun : garder l'équilibre naturel des ressources hydriques dans la région qui partage les mêmes sources d'approvisionnement par exemple.

Les grands défis de la gestion de l'eau au Mexique sont alors : protéger les sources d'eau; équilibrer le développement économique et l'exploitation des aquifères ; améliorer et élargir la couverture et l'approvisionnement de l'eau ; faire en sorte que la population prenne connaissance des manières pour améliorer son utilisation, et équilibrer les intérêts économiques et politiques pour le bien-être social. La gestion de l'eau au Mexique doit se traduire davantage dans des modes de gestion inclusifs et moins de gouvernement pour permettre la multiplication d'efforts à une seule fin : le bien-être social et économique du pays.

Autrement dit, étant donné qu'au Mexique l'eau est reconnue comme une ressource à haut intérêt social et économique et comme un facteur de sécurité et de souveraineté nationale, il s'avère nécessaire premièrement, de coordonner les

politiques et les programmes hydrauliques entre les trois niveaux de gouvernement « faisant de la gestion de l'eau urbaine une responsabilité des États fédérés et de ses principales villes » (*Ibidem*). Cela permettrait le développement de l'infrastructure hydraulique et la concertation gouvernementale et sociale, deux facteurs qui contribueraient à l'amélioration de la gestion ainsi qu'à la conservation et la restauration intégrale des bassins.

Deuxièmement, cela permettrait aussi de maintenir la qualité et l'état des sources d'eau, d'arriver à une distribution plus juste et équitable des ressources hydriques. Troisièmement, de reconnaître que le problème de la gestion de l'eau au Mexique n'est pas précisément le manque de technologie mais les coûts élevés et le peu de financement du gouvernement fédéral – vis-à-vis le financement des organisations internationales – destiné à ce secteur à cause de la décentralisation et des modes de gestion.

Et, finalement, l'appropriation, la gestion et l'utilisation de la ressource doivent permettre la mise en place de projets qui tiennent compte, d'une part, des caractéristiques inhérentes des ressources hydriques ainsi que des impacts que la gestion inadéquate peut causer sur la soutenabilité des ressources et de l'environnement; d'autre part, de la valeur non négligeable des ressources dans le bien-être et le progrès de la société mexicaine, étant donné que l'eau est une composante sans laquelle le développement est impossible.

Il importe particulièrement que la gestion de l'eau urbaine ne mette pas en danger l'équilibre de la ressource ni empêche son développement soutenable. C'est pourquoi il est nécessaire d'inclure des principes sociaux dans les mécanismes de gestion des ressources hydriques pour que les bénéfices obtenus soient généraux, indépendamment de la richesse hydrique ou de l'essor économique de chaque région du pays. Par la suite, la gestion et le maniement de l'eau au Mexique doivent être évalués à la lumière de la croissance économique, des patrons inefficaces de

consommation d'eau, de la relation conflictuelle établie avec le secteur privé et les organisations internationales et de l'impact potentiel du changement climatique.

Pour cette raison, il est nécessaire d'adopter une politique basée sur les caractéristiques inhérentes de la ressource pour promouvoir l'utilisation responsable de l'eau et protéger les réserves hydriques de la pollution et de la surexploitation tout en favorisant le bien-être de la société et le progrès économique.

RÉFÉRENCES

Livres

Aboites, Luis. 1998, El agua de la nación. Una historia política de México (1888-1946). CIESAS, México.

Auby, Jean-François (1995). *La délégation du service public*. Coll. Que sais-je?, Paris, Presses universitaires de France, 125 p.

Barkin, David (Coordinateur) (2006) *La Gestión del Agua Urbana en México: Retos, Debates y Bienestar*, Universidad de Guadalajara, México.

Barlow, Maude et Tony Clarke (2002). *L'or bleu: l'eau nouvel enjeu stratégique et commercial*. Montréal : Boréal, 390 p.

Barraqué, Bernard (1999). *Assessing the efficiency of economic instruments: the case of the French Agences de l'Eau*. Paris, CNRS. LATTs-ENPC.

Bishop, Matthew, John Kay et Colin Mayer (1994). *Privatization and economic performance*. Oxford, Oxford University Press.

Bourdin, Joël (1998). *Les finances des services publics de l'eau et de l'assainissement*. Coll. « Collectivités territoriales », Paris, Économica, 162 p.

Charpentier, Jean (1993). *Institutions internationales*. Paris : Dalloz, 131 p.

Chavagneux, Christian (2004). *Économie politique internationale*. Paris : Éditions La Découverte, 121 p.

Chavagneux, Christian (1998). « Peut-on maîtriser la mondialisation ? Une introduction aux approches d'économie politique internationale », In *économies et sociétés*, Série P, n°34, 4/1998, pp. 25-68.

Chevallier, Jacques (2003). *Le service public*. Paris, Presses universitaires de France, 127 p.

Dauba, Michel et Michel Rizzi (2004). *Services publics: pour changer la société avec de nouvelles entreprises publiques*. France, Pantin: Le Temps des cerises: Espere. 255 p.

Drouet, Dominique (1987). *L'industrie de l'eau dans le monde*, Paris : Presses de l'École nationale des ponts et chaussées, 131 p.

Dussel, E. *La economía de la polarización*. UNAM, Editorial Jus, México, 1997

Finkelstein, Lawrence. (dir) (1988). *Politics in the United Nations System*, Durham, Duke University Press, 503 p.

Gardner-Outlaw, T. and Engelman, R. (1997). *Sustaining Water, Easing Scarcity: A Second Update*. Washington DC, Population Action International.

Gill, Louis (2002). *Le néolibéralisme*. Montréal : Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 84 p.

Guerin-Schneider, L., M. Nakhla et A. Grand D'Esnon (2002). *Gestion et organisation des services publics d'eau en Europe*, Cahiers de recherche – École des Mines de Paris, Centre de Gestion Scientifique, n°19, 50 p.

Guislain, Pierre (1997). *The privatization challenge : A Strategic, Legal, and Institutional Analysis of International Experience*, Washington, Banque mondiale, 411 p.

Hamel, P., H. Lustiger-Thaler et M. Mayer (sous la direction de) (2000). *Urban movements in a globalising world*, London, Routledge.

Hass, Peter, Robert Keohane et Marc Levy. (1993). *Institutions for the Earth*. Cambridge, Massachusetts Institute of Technology.

Keohane, Robert (1984). *After Hegemony. Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton University Press.

Keohane, Robert et Marc Levy (c1996). *Institutions for environmental aid : pitfalls and promises*. MIT Press Cambridge, Mass., 419 p.

Lacoste, Yves (2003). *L'eau dans le monde: les batailles pour la vie*. Paris, Larousse. 127 p.

Lacoste, Yves (2001). « Géopolitique de l'eau ». In *Géopolitique de l'eau*. Coll. Hérodote, Paris : La découverte, p. 3-18.

Laserre, Frédéric et Luc Descroix (2002). *Eaux et territoires : tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*. Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec, 478 p.

Lauzon, Léo-Paul *et al* (1998). *Privatisations : l'autre point de vue*. Montréal : Éditions du Renouveau pédagogique; Montréal : Université du Québec à Montréal, chaire d'études socio-économiques, 266 p.

Macleod, Alex *et al* (2002). *Relations internationales. Théories et concepts*. Outremont : Athéna éditions ; [Montréal : CÉPÉS], 239 p.

Martinand, Claude (2001). *La maîtrise des services publics urbains organisés en réseaux*. Conseil économique et social, Les Éditions des journaux officiels, 125 p.

Martínez, María *et al* (2004). *Gestión del agua en el Distrito Federal, retos y propuestas*. Universidad Nacional de México: Programa Universitario de Estudios sobre la ciudad, 199 p.

Mitchell, Bruce et Dan, Shrubsole (1994). *Gestion des eaux au Canada: visions axées sur la durabilité*. Cambridge, Association canadienne des ressources hydriques, 88 p.

Morgan, Philip (1995). *Privatization and the welfare state: implications for consumers and the workforce*. Aldershot, Angleterre, Dartmouth. 317 p.

Nielsen, Klaus et Björn Johnson (c1988). *Institutions and economic change: new perspective on markets, firms and technology*. Cheltenham: E. Elgar, 300 p.

North, Douglass (1990). *Institutions, institutional change and economic performance*. Cambridge, Angleterre: Cambridge University Press, 152 p.

Paquerot, Sylvie (2005). *Eau douce : la nécessaire refondation du droit international*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 246 p.

Paquerot, Sylvie (1996). *L'État aux orties ? : Mondialisation de l'économie et rôle de l'État*. Collectif sous la dir. de Sylvie Paquerot, Montréal : Ecosociété, 282 p.

Perló, Manuel et Arsenio Campos (2005). *¿Guerra por el agua en el Valle de México? Estudios sobre las relaciones hidráulicas entre el Distrito Federal y el Estado de México*. p. PUEC-Fundación Friedrich Ebert Stiftung, 143 p.

Satterthwaite, D. 2002. *Coping with Rapid Urban Growth*. London, RICS International Paper Series, Royal Institution of Chartered Surveyors.

Shiva, Vandana (2003). *La guerre de l'eau*. Paris : Parangon : L'Aventurine, 162 p.

Smets, Henri. *La solidarité pour l'eau potable : aspects économiques*. Paris : L'harmattan, 2004, 288 p.

Smouts, Marie-Claude (1995). *Les organisations internationales*, Paris : A. Colin, 191 p.

Stopford, John et Susan Strange (1991). *Rival States, Rival Firms: Competition for World Market Shares*, Cambridge University Press, 335 p.

Swann, Dennis (1988). *The retreat of the state: deregulation and privatization in the UK and US*. Ann Arbor, Mich., University of Michigan Press.

Teichman, Judith. *Privatization and political change in Mexico*. Coll. « Pitt Latin American Series ». Pittsburgh : University of Pittsburgh Press , c1995, 291 p.37

Villary, Michel (1972). *L'organisation mondiale*. Coll. U. Droit Public, Paris, Armand Colin, 587 p.

Wood, E et N. Wood (1997). *A Trumped of sedition: Political Theory and Rise of Capitalism 1509-1688*, New York, New York University.

Extraits de livres

Allington, Nigel (1995). « Some political and economic issues raised by privatization ». In *Privatization and the welfare state: implications for consumers and the workforce*. Aldershot, Angleterre, Dartmouth: p. 61-85.

Brunelle, Dorval et Pierre-Antoine Harvey (2005). « Le gouvernement fédéral et les partenariats public-privé ». In *Main basse sur l'État les partenariats public-privé au Québec et en Amérique du Nord*. Montréal, Fides: p. 102-121.

Brunelle, Dorval, Pierre-Antoine Harvey et Sylvain Bédard (2005). « La nouvelle gestion publique en contexte ». In *Main basse sur l'État, les partenariats public-privé au Québec et en Amérique du Nord*. Montréal, Fides: p. 25-65.

Carreau, Simon (2005). « Les partenariats public-privé aux Etats-Unis ». In *Main basse sur l'État: les partenariats public-privé au Québec et en Amérique du Nord*. Montréal, Fides: p. 67-102.

Cornut, Pierre (2003). *Histoires d'eau : les enjeux de l'eau potable au XXI^e siècle en Europe occidentale*. Bruxelles : Éditions Luc Pire, 136 p.

Cowan, Simon (1994). « Privatization and regulation of the water industry in England and Wales ». In *Privatization and economic performance*. Oxford, Oxford University Press: p. 112-136.

De Luca, Loretta (ed.) (1998). « Experiences in Africa, Latin America, Asia, Europe, the USA and Canada ». In *Labour and social dimensions of privatization and restructuring: public utilities: water, gas, electricity*. Genève.

Frey, W. H. et Z. Zimmer (2001). « Defining the City ». In *Handbook of Urban Studies*, edited by Paddison, R. Londres: Thousand Oaks, p. 17.

Hula, Richard (1993). « The state reassessed. The privatization of local politics ». In *The new localism, comparative urban politics in a global era*. Newbury Park, Calif., Sage: p. 22-45.

Jacobo Villa, Marco Antonio et Elsa Saborío Fernández, Coord (2004). La gestión del agua en México. *Avances y retos*. Planeación y Tecnología, 1a. Edición, Editor(es) Universidad Autónoma Metropolitana, Miguel Angel Porrúa Grupo Editorial, México, D.F. 375 p.

Kettl, Donald F. (1995). « Building Lasting Reform: Enduring Questions, Missing Answers ». In *Inside the Reinvention Machine: Appraising Governmental Reform*.

Kettl, Donald F. and John J, Dilulio, Jr. Washington D.C.: The Brookings Institution, pp. 9-83

Keohane, Robert (1999). « Organisations internationales : quels fondements théoriques? », In *Mondialisation et gouvernance mondiale*, Problèmes économiques, no 2.611-2.612, Paris : La Documentation Française, p. 36-40.

Le Goix, Renaud (2004). « Croissance urbaine et métropolisation ». In *La mondialisation: genèses, acteurs et enjeux*. Paris, Ellipses : Transversale, p. 254-293.

Noiseux, Yanick (2005). « Les partenariats public-privé au Mexique ». In *Main basse sur l'État, les partenariats public-privé au Québec et en Amérique du Nord*. Fides. Québec: p. 189-241.

Nonjon, Alain (2004). « La mondialisation/Les mutations technologiques et structurels » In *La mondialisation : genèses, acteurs et enjeux*, Paris : Ellipses, p. 46-115.

Peña, Joaquín (2005). « Las políticas del Estado, cambio social y migración laboral ». In *Política y Cultura*, primavera 2005, núm. 23, pp. 25-42

Postel, Sandra (1999). *Pillar of Sand*, Norton-WorldWatch Books, New York, p. 246-248

Robertson, Heather-Jane, David McGrane et Erika Shaker (2003). *For cash and future considerations: Ontario Universities and Public-private partnership*, CCCP, p. 9

Roemer, A., 1997, *Derecho y Economía: Políticas Públicas del Agua* (Centro de Investigación y Docencia Económicas [CIDE], Sociedad Mexicana de Geografía y Estadística [SMGE], and Miguel Angel Porrúa, Mexico City) p. 288.

Sánchez, Roberto (2002). « Sustentabilidad urbana, descentralización y gestión local » *La transición hacia el desarrollo sustentable. Perspectivas de América latina y el Caribe*, p. 305 -326

Smouts, Marie-Claude (1987). « L'organisation internationale: nouvel acteur sur la scène mondiale? », dans B. Korany, *Analyse des relations internationales*, Montréal, Gaëtan Morin, 1987, p. 147-166.

Tellene, Cédric et Thomas Snegaroff (2004). « La gestion de l'eau dans le monde : enjeux économiques, géopolitiques et environnementaux ». In *La mondialisation : genèse, acteurs et enjeux*, Coll. Transversale, Paris : Ellipses, p. 487-526.

Ward, Diane Raines (2003). *Obsession de l'eau : sécheresse, inondations : gérer les extrêmes*. Coll. Mutations, no. 221, Paris : Autrement, 225 p.

WEDC. Water, Engineering and Development Centre, (2000). *PPP and the Poor in Water and Sanitation*, University Leicestershire, 70 p.

Thèses

Madani, Amor (1998). « Le problème hydraulique au Moyen-Orient : conflit ou coopération ». Thèse, Montréal : Université du Québec à Montréal, 144 p.

Paquerot, Sylvie (2003). « Le statut de l'eau douce en droit international : penser la respublica universelle ». Thèse, Université de Paris VII, 646 p.

Conférences

Jaglin, Sylvie (2005, conférence). Gouvernance des services d'eau urbains en Afrique subsaharienne. Université de Montréal. Montréal.

Spronk, Susan (2004). «The Perils of Privatization in Third World Cities and its Alternatives: Case Studies from Bolivia », conférence présentée au LASA, Las Vegas, Nevada, 7-9 octobre.

Tortajada, Cecilia (1999). « River Basins: Institutional Framework and Management: Options for Latin America », Contributing Paper, *Third World Center for Water Management, Mexico*, [En ligne]

<http://www.dams.org/docs/kbase/contrib/ins229.pdf> (page visité le 9 décembre 2005)

Revues et magazines

Bonnafé Juliette et Zentella, Juan Carlos (2005). « L'originale participation du secteur privé dans l'eau potable de Mexico ». Revue *Flux*, 2005. En presse.

Carrillo, Jorge (1998). « Entreprises exportatrices et changements dans l'Organisation du travail au Mexique ». In *Revue Tiers monde*. vol. 39: p. 329-351.

Gamba, Manuel, 1993. « La nueva ley de aguas nacionales como generadora de inversión privada en la construcción de infraestructura hidráulica », In *Construcción*, México, Cámara Nacional de la Industria de la Construcción, p.16-20. .

Hiernaux, Daniel (1987). « L'État et le territoire : bilan de trios sexennats de politiques urbaines et régionales au Mexique (1970-1985) ». In *Revue Internationale d'action communautaire*, 17-18, p. 103-113

Valenzuela Feijóo, José Carlos (1995). « El estilo neoliberal y el caso mexicano ». In *Estado y políticas sociales en el neoliberalismo*. Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn, Documentos de trabajo: p. 9-42.

Vörösmarty, C.-J.; Green, P.; Salisbury, J.; Lammers, R.-B. 2000. 'Global Water Resources: Vulnerability from Climate Change and Population Growth'. *Science* 289.

Périodiques électroniques

Barlow, Maude et Tony Clarke (2004). « La lutte pour l'eau en Amérique latine », *Réseau d'information & de solidarité avec l'Amérique latine* [En ligne].

http://risal.collectifs.net/article.php3?id_article=1087 (page consultée le 20 octobre 2005)

Blanchon, David (2001). « Les nouveaux enjeux géopolitiques de l'eau en Afrique australe ». In *Géopolitique de l'eau*, Coll. Hérodote, Paris : La découverte, p. 113-137.

Boyer, Patry *et al.* *La gestion déléguée l'eau : gouvernance rôle des différents intervenants*, [En ligne]. <http://www.cirano.gc.ca/pdf/publication/2001RP-11.pdf> (page consultée le 20 juin 2005)

Calderón, Fernando. *Historia económica de México en los últimos anos del priismo (1973-1988)* [En ligne]. <http://www.avantel.net/calderon/salinas.html> (page consultée le 2 mars 2005)

Castelán, J. Enrique (2004). *Análisis y Perspectiva del Recurso Hídrico en México*. CTMMA, [En ligne].

http://www.imacmexico.org/ev.php?ID=3496_203&ID2=DO_SEARCHRESULTS
(page consultée le 28 septembre 2005)

De Alba, Felipe, Yanick Noiseux et Luzma Nava (2007). « Neoliberalismo y privatización del agua en México: Una década de reformas estructurales». In *Mundo Urbano*, numero 30, Universidad de Quilmes, janvier, [En ligne]
http://www.mundourbano.ung.edu.ar/index.php?option=com_content&task=view&id=199&Itemid=1

Hernández Navarro, Luis. (06-08-2005). « Banco mundial, México y agua », *La Jornada* [En ligne]. <http://www.jornada.unam.mx/2005/07/12/019a1pol.php> (page consultée le 21 septembre 2005).

Hibou, Béatrice (1998). « Économie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne. Du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire » [En ligne] <http://www.ceri-sciencespo.com/publica/etude/etude39.pdf> (page consulté le 4 septembre 2005)

Kloster, K. et F. de Alba. 2007. « El agua en la ciudad de México y el factor de fragmentación política », *Revista Perfiles Latinoamericanos*, [En ligne].
<http://www.flacso.edu.mx/publicaciones/REV1.HTM> (page consultée le 25 mars 2007)

Perlo (30-11-2003). « Urge trascender pugna D.F.-Edomex » *In Reforma*, entrevue réalisée par ALEJANDRO RAMOS.

Riva Palacio, Raymundo (17-03-2006). « El día que se nos acabó », *El Universal*, [En ligne] <http://www.eluniversal.com.mx/columnas/56359.html> (page consultée le 17 mars 2006)

Le Monde (16-03-06). « A Mexico, inégalités, gaspillage et réseau en ruine » [En ligne] <http://www.lemonde.fr/> (page consultée le 14 décembre 2006)

Nava, Luzma (2006). « Cuando la gestión del agua en México se vuelve problemática ». In *Observatoire des Amériques, la chronique des Amériques, UQAM, no. 38, (UQAM)*, [En ligne] <http://www.er.uqam.ca/nobel/oda/>, Montréal, Québec, Canada.

Ornelas, Jaime (2000). « La ciudad bajo el neoliberalismo ». *Papeles de población. Benemérita Universidad Autónoma de Puebla*. [En ligne], no. 23, p. 45-69. <http://papelesdepoblacion.uaemex.mx/rev23/pdf/ornela23.pdf>

Paquerot, Sylvie. *L'eau : un régime privé ou public dans les Amériques?*, [En ligne]. <http://www.ighei.ulaval.ca/Pdf/ORIEPaquerot.pdf> (page consultée le 6 juin 2005)

Ríos, Lorena (12-03-2006a). « Pobreza, salud y seguridad alimentaria dependen del agua ». In *Vértigo*, p. 22-24.

Ríos, Lorena. (12-03-2006b). « Problema de seguridad nacional ». In *Vértigo* : p. 16-21.

Roger, N., (1999), « Recent trends in private participation in infrastructure », *World Bank Public Policy for the Private Sector Note no. 196*, www.ppiaf.org

Thériault, Jean Claude. *L'or bleu : aussi une alerte rouge...danger*. [En ligne]. [http://www.consciencedupeuple.com/L.docOr bleu.doc](http://www.consciencedupeuple.com/L.docOr%20bleu.doc) (page consultée le 18 juin 2005).

Rapports

Beaudoin, Pilon et al. « La gestion de l'eau au Québec : Pour une vision mondiale et une politique nationale globale de l'eau », [En ligne].

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/archives/eau/docdeposes/memoires/memo156.pdf> (page consultée le 20 juin 2005)

INEGI (2006). Banco de Información Económica [En línea]
<http://dgcnesyp.inegi.gob.mx/?c=72>

Encyclopédies

Time-Life (1990). Histoire du monde, *La révolution industrielle*, 1990. 176 p.

Publications gouvernementales

CNA (2006). « Estadísticas del agua en México », *Comisión Nacional del Agua*, CONAGUA, 198 p.

CNA (2005a). « El agua en México », *Comisión Nacional del Agua*, CONAGUA, 27 p.

CNA (2005b). « Síntesis de las Estadísticas del agua en México », *Comisión nacional del agua*, CONAGUA, 104 p.

Departamento del Distrito Federal, *et al.* 1997. *Plan Maestro de Agua Potable del Distrito Federal, 1997 – 2010*. DDF. Secretaría de Obras y Servicios. Dirección de Construcción y Operación Hidráulica. México.

Historial de reformas a la Constitución política de los Estados Unidos Mexicanos, por artículo, 2004, [En ligne]
<http://www.cddhcu.gob.mx/leyinfo/> (page consultée le 6 mars 2005)

LAN (2004). Ley de Aguas Nacionales, *Gouvernement du Mexique*, [En ligne].
<http://info4.juridicas.unam.mx/ijure/fed/9/> (page consultée le 6 mars 2005)

Pearse, Peter, Françoise Bertrand, James MacLaren (1985). Vers un renouveau: rapport définitif de l'Enquête sur la politique fédérale relative aux eaux, Ottawa, Canada, 259 p.

PND (2001-2006). « Plan Nacional de Desarrollo 2001-2006 », *Gouvernement du Mexique. 2001.*, Presidencia de la República, México. [En ligne]
http://pnd.presidencia.gob.mx/pdf/PND_%201-3.pdf (page visité le 1^{er} décembre 2005)

PNH. *Programa nacional hidráulico, 2000-2006.* [En ligne]
<http://www.semarnat.gob.mx> (page visité le 1 décembre 2005)

Pradilla, Cobos Emilio (2000). *La ciudad de México hoy. Bases para un diagnóstico. Los límites del desarrollo urbano metropolitano.* México, Fideicomiso de Estudios Estratégicos sobre la Ciudad de México.

Savedoff, W.D. and Spiller, P.T., (1999), Spilled water: institutional commitment in the provision of water services, *Inter-American Development Bank*, Washington.

SEMARNAP/CNA (1996). *Programa Hidráulico 1995 – 2000.* Poder Ejecutivo Federal, Estados Unidos Mexicanos, 2000. México.

Williamson, John (1997). « The Washington Consensus Revisited », *Economic and Social Development into the XXI Century*, édité par Louis Emmerij, Washington, D.C: BID.

Publications internationales

BID (2005). « Rapport annuel 2004 », *Banque interaméricaine de développement*, [En ligne].<http://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=516466> (page consultée le 16 juin 2005)

BIT (2003). « Gestion de la privatisation et de la restructuration des services publics de l'eau, du gaz et de l'électricité », *Bureau international du travail*, [En ligne]. <http://www.ilo.org/public/french/dialogue/sector/techmeet/tmu99/tpur1.htm> (page consultée le 16 juin 2005)

BM (2006). « La Banque mondiale et l'eau », *Banque mondiale*, [En ligne]. www.worldbank.org/water (page consultée le 2 février 2006)

BM (2005). « Rapport annuel 2005, bilan de l'exercice », *Banque mondiale*, [En ligne]. http://siteresources.worldbank.org/INTANNREP2K5/Resources/1397293-1127325073491/51563_French.pdf (page consultée le 20 août 2005)

BM (2004). « México, Alianza Estratégica con el País », *Banco Mundial*, [En ligne] <http://www.worldbank.org.mx/bancomundial/SitioBMTexto.nsf/vwCatPubEsp/5C6BE6EE04766F24862570440052386B?OpenDocument&pag=6.2&nivel=6> (page consultée le 29 novembre 2005)

BM (1994). « *Staff Appraisal Report, Mexico, Second Water Supply and Sanitation Sector Project* » *Banco Mundial*, 153 p. [En ligne] http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/1994/05/16/000009265_3961005173028/Rendered/PDF/multi0page.pdf (page consultée le 2 octobre 2005)

CEPALC (2005). « La inversión extranjera en América latina y el Caribe », *Comisión Económica para América Latina y el Caribe*, 244 p. [En ligne] <http://www.eclac.org/cgi-bin/getProd.asp?xml=/publicaciones/xml/4/24294/P24294.xml&xsl=/ddpe/tpl/p9f.xsl> (page consultée le 29 août 2005)

ECLAC (2004). «Statistical Yearbook for Latin America and the Caribbean 2003». *United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean*, Santiago, Chile, [En ligne] <http://www.eclac.cl/estadisticas/default.asp?idioma=IN> (page consultée le 14 juillet 2005)

FMI (2004). « Qu'est-ce que le Fonds monétaire international?, *Fonds monétaire international*, [En ligne] <https://www.imf.org/external/pubs/ft/exrp/what/fre/whatf.pdf> (page consultée le 9 mars 2006)

FMI (2003). « Hacia una mejor globalización », le discours du directeur général du FMI, Horst Köhler, *Fonds monétaire international*, [En ligne] <http://www.imf.org/external/np/speeches/2003/101603s.htm> (page consultée le 4 avril 2006)

FMI (2001). « Optimal Water Management in the Middle East and Other Regions », *Financial and development magazine*, *Fonds monétaire international*, vol. 38, no. 3, [En ligne], <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2001/09/fisher.htm> (page visité le 25 novembre 2005)

FMI (2000). « La mondialisation : faut-il s'en réjouir ou la redouter ? », *Fonds monétaire international*, [En ligne]. <http://www.imf.org/external/np/exr/ib/2000/fra/041200f.htm> (page consultée le 2 mars 2005)

FAO (2002) « Eau et agriculture », [En ligne]. www.fao.org/DOCREP/005/Y3918F/y3918f03.htm (page consultée le 2 février 2006)

OCDE. (2005a). « Gestion de l'eau: performances et défis dans les pays de l'OCDE, synthèse », *Organisation de coopération et de développement économiques*, Paris, [En ligne]. <http://www.oecd.org/dataoecd/15/54/2968146.pdf>. (page consultée le 22 juin 2006)

OCDE. (2005b). « Moderniser l'État, la route à suivre », *Organisation de coopération et de développement économique*, Paris, [En ligne].

<http://www.oecdbookshop.org/oecd/display.asp?lang=EN&sf1=identifiers&st1=422005131p1>. (page consultée le 4 octobre 2005)

OCDE (2004a). « Competition and regulation in the water sector », *Organisation de coopération et de développement économique*, Paris, [En ligne]

<http://www.oecd.org/dataoecd/44/1/33691325.pdf> (page consultée le 14 septembre 2005)

OCDE (2004b). « Examens territoriaux de l'OCDE, Mexique » *Organisation de coopération et développement économique*, Paris, [En ligne].

<http://213.253.134.43/oecd/pdfs/browseit/0403022E.PDF> (page consultée le 16 septembre 2005)

OCDE (2003a). « Examens environnementaux de l'OCDE, Mexique », *Organisation de coopération et développement économique*, Paris, [En ligne].

<http://www.oecd.org/dataoecd/12/38/2498050.pdf> (page consultée le 18 juin 2005)

OCDE. (2003b). « Problèmes sociaux liés à la distribution et à la tarification de l'eau », *Organisation de coopération et développement économique*, Paris, [En ligne].

<http://213.253.134.29/oecd/pdfs/browseit/9703042E.PDF>. (page consultée le 16 juin 2005)

OCDE (2001). « Les lignes directrices du CAD, La réduction de la pauvreté », *Organisation de coopération et développement économique*, 153 p. [En ligne].

<http://www.oecd.org/dataoecd/47/15/2672743.pdf> (page consultée le 4 octobre 2005)

OCDE (1999). « Le prix de l'eau, les tendances dans les pays de l'OCDE », *Organisation de coopération et développement économique*, 195 p. [En ligne].

<http://www.oecdbookshop.org/oecd/display.asp?CID=&LANG=EN&SF1=DI&ST1=5L MQCR2K83HH> (page consultée le 18 octobre 2004)

OCDE (1998a). « Développement régional et politiques structurelles au Mexique » *Organisation de coopération et de développement économiques*, [En ligne].

<http://www.oecdbookshop.org/oecd/display.asp?CID=&LANG=EN&SF1=DI&ST1=5L MQCR2KQB24> (page consultée le 8 juillet 2005)

OCDE (1998b). « Gestion de l'eau. Performances et défis dans les pays de l'OCDE », *Organisation de coopération et de développement économiques*, [En ligne]

http://www.oecd.org/searchResult/0,2665,fr_2649_201185_1_1_1_1_1,00.html (page consultée le 18 décembre 2005)

OCDE (1992). « Développement et démocratie: les politiques d'aide en Amérique latine », *Organisation de coopération et de développement économiques*, Paris, p. 32

ONU (2005). « Déclaration universelle de droits de l'homme », *Organisation des Nations unies*, [En ligne] <http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm> (page consultée le 2 mars 2005)

ONU (2004). « Rapport entre la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels et la promotion de la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement. Rapport final du Rapporteur spécial, M. El Hadji Guissé », *Organisation des Nations unies* [En ligne]. <http://www.ohchr.org/english/bodies/subcom/56th/advance.htm> (page consultée le 4 septembre 2004)

ONU (2002). « Reseña de los países, México », *Organisation des Nations-Unies*, [En ligne]. <http://www.un.org/esa/agenda21/natinfo/wssd/mexico.pdf> (page consultée le 29 octobre 2005)

ONU (1997). « Déclaration universelle des droits de l'homme », *Organisation des Nations unies*, [En ligne].
<http://www.un.org/chinese/center/chbus/events/hurights/french.htm> (page consultée le 12 mai 2005)

PNUD, (2005) [En ligne]
http://www.cv.undp.org/Publications/OMD/OMD_indicateurs_fr.pdf (page consultée le 21 décembre 2005)

The World Bank Group, [En ligne]. <http://wbln0018.worldbank.org/EXT/French.nsf/> (page consultée le 21 juin 2005).

UN (2002). *World Population Prospects: The 2000 Revision*. United Nations, New York, Population Division, Department of Economic and Social Affairs.

UNCTAD/ONU (2006). Trade and development report 2006, 237 p.

UNESCO (2006). « Water, a shared responsibility ». *United Nations world water development report*, 585 p.,[En ligne]
<http://www.unesco.org/water/wwap/wwdr2/index.shtml>, (page consultée le 9 mai 2006)

UNESCO (2003). « Water for people, water for life », *United Nations world water development report*, [En ligne]
http://www.unesco.org/water/wwap/wwdr1/table_contents/index.shtml (page consultée le 2 février 2006)

UNESCO/IHP (2001). « Balance hídrico superficial de América latina y el Caribe », *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization/International Hydrological Programme*, Montevideo.

UNFPA (2002). *The State of the World Population 2001*, United Nations Population Fund, New York.